



*** RAPPORT DE SYNTHÈSE ***

Consultation Égalité femmes/hommes en politique

* Bourgogne

.....
Comment exercer
un mandat politique
quand on est une femme ?
.....

* Ce rapport de synthèse a été réalisé grâce au soutien financier :

- * De la Préfecture de la Région Bourgogne et de sa Délégation Régionale aux Droits des Femmes à l'Égalité,
- * Du Conseil régional de Bourgogne et de son Président,

- * Équipe de rédaction de Carrefour des Mondes :
 - Maud NAVARRE, *doctorante en sociologie - Université de Bourgogne*
 - Christine BURTIN LAUTHE, *présidente*

- * Conception, réalisation et production d'œuvres graphiques originales :
 - Emilie FAURE, *graphiste*

- * Conception, réalisation et production de la brochure :
 - Elisabeth de FIRMAS et Emilie FAURE
Comme Ouoi? * Atelier graphique
 - Imprimerie Fabrègue

Les institutions qui ont participé à la Consultation

Les députées et sénateurs en Bourgogne, le Conseil régional de Bourgogne.

En Côte d'Or: Le Conseil général de Côte d'Or et les municipalités de: Auxonne, Beaune, Chatillon-sur-Seine, Chenove, Chevigny Saint Sauveur, Dijon, Fontaine Lès Dijon, Genlis, Is-sur-Tille, Longvic, Marsannay La Côte, Montbard, Nuit Saint Georges, Quétigny, Saint Apollinaire, Semur-en-Auxois, Talant.

Dans la Nièvre: Le Conseil général de la Nièvre et les municipalités de: La Charité sur Loire, Clamecy, Cosne Cours sur Loire, Nevers, Varennes-Vauzelles, Fourchambault, Decize, Garchizy, Imphy, La Machine, Coulanges Les Nevers, Lormes.

En Saône et Loire: Le Conseil général de Saône et Loire et les municipalités de: Autun, Blanzay, Bourbon Lancy, Le Breuil, Chagny, Chalon sur Saône, Charnay Lès Mâcon, Chatenoy Le Royal, Chauffailles, Clunay, Le Creusot, Digoïn, Givry, Gueugnon, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Montchanin, Paray-Le-Monial, Saint Marcel, Saint Rémy, Saint Vallier, Torcy, Tournus, Saint Pantaléon.

Dans l'Yonne: Le Conseil général de l'Yonne et les municipalités de: Auxerre, Sens, Joigny, Avallon, Monéteau, Migennes, Paron, Tonnerre, Saint Florentin, Villeneuve sur Yonne.

Remerciements:

aux membres du Comité de pilotage de la Consultation qui se sont investi-e-s et ont manifesté leur confiance, aux élu-e-s de tous bords qui ont accepté de se livrer en répondant au questionnaire, à l'Observatoire de la parité qui a suivi le projet jusqu'au

bout, aux Déléguées aux Droits des Femmes et à l'Égalité des quatre départements et de la Région qui ont accompagné et soutenu l'action, aux élu-e-s du Conseil régional de Bourgogne, des départements, des municipalités qui ont manifesté leur intérêt pour le projet et l'ont encouragé, aux lectrices et correctrices des épreuves ainsi qu'aux productrices de la brochure qui ont fait preuve de générosité, aux partenaires financiers qui ont facilité le travail et sa concrétisation.

Vous pouvez vous procurer

un exemplaire de cette synthèse à l'adresse suivant :

Consultation égalité femme / homme en politique

* Bourgogne

Ferme de Chéron

89700 TONNERRE

TÉL: 03 86 75 91 30

Courriel: carrefourdesmondes@orange.fr

* La reproduction et la traduction totale ou partielle de ce document sont autorisées à condition d'en mentionner la source.

1 Sommaire

La parité numérique et après ? Les enjeux de la Consultation	5.
Les partenaires de la consultation	7.
Une Consultation sur le territoire bourguignon	10.
Oui a participé à la Consultation ?	11.
Le parcours politique des élu-e-s	13.
L'expérience préalable à l'accession au(x) mandat(s)	14.
L'accession au(x) mandat(s)	19.
Cumuler	23.
L'expérience politique antérieure	24.
Continuer	25.
Conclusion Le parcours « type » de l'élue bourguignonne.	26.
Être élu-e	29.
Le choix des responsabilités politiques	30.
La participation aux activités politiques	31.
Les rapports femmes / hommes en politique	40.
Conclusion L'élue et la condition d'exercice de son mandat	43.

Vie familiale et conciliation	45.
La situation familiale	46.
L'engagement politique dans la famille	49.
Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie politique	53.
Conclusion Concilier vie familiale et vie politique	57.
Synthèse	59.
En bref...	60.
Recommandations	63.
Parachever l'égalité en politique	64.
Dix recommandations pour l'égalité	70.
Bibliographie et lectures indicatives	72.
Carte et coordonnées Les établissements qui ont participé	74.

2 La parité numérique et après ? Les enjeux de la Consultation

Les institutions de la V^e République instaurée en 1958 ont impulsé, comme modèle de l' élu, l'homme blanc professionnel de la politique. En témoigne le fait que 88 % des députés et 79 % des sénateurs cumulent au moins deux mandats¹. Les femmes, comme d'autres catégories de la population, ont été exclues de l'exercice des mandats car ne correspondant pas à cette image de l' élu. L'instauration de la Parité, par la réforme constitutionnelle du 8 juillet 1999, constitue une rupture à cet égard. Elle a permis la féminisation numérique de certaines assemblées élues² et a eu un effet d'entraînement sur d'autres institutions politiques délaissées par la réforme. Néanmoins, les mandats les plus prestigieux à l'instar des fonctions de parlementaire peinent à se féminiser (à peine 20 % de femmes au Sénat et à l'Assemblée nationale) malgré les incitations paritaires qui s'y appliquent.

La parité en politique est loin d'être acquise. Ou, pour être plus exact, il faut distinguer deux types de parité : quantitative (nombre de femmes dans les assemblées élues) et qualitative, qui fait appel au vécu et au ressenti des hommes et des femmes au cours de l'exercice des mandats. Si la parité numérique est en cours d'acquisition en raison de l'extension progressive des assemblées qui y sont soumises (rappelons que la moitié du Sénat est toujours élu sans contrainte paritaire, de même que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale), le monde politique n'en demeure pas moins un milieu perçu comme inégalitaire. En témoignent la majorité des jeunes rencontrés par l'association Carrefour des Mondes dans le cadre de la Consultation Égalité Jeunesse Bourgogne (2006-2008) ainsi que les élu-e-s qui ont répondu au questionnaire.

L'objectif de la Consultation est donc d'identifier les inégalités subsistant entre les femmes et les hommes quant à l'accès et à l'exercice des mandats politiques. L'hypothèse qui constitue le fil rouge de la Consultation est que le recrutement des candidates et la manière dont elles exercent leur(s) mandat(s) les maintiennent dans une position marginale en politique, ne leur permettant pas de s'y imposer durablement.

Les femmes seraient en quelque sorte des « étoiles filantes » en politique : brillantes et recherchées de tous le temps d'un mandat - voire d'une campagne électorale -, avant de reprendre leurs activités quotidiennes à l'issue de celui-ci.

La synthèse s'organise autour de quatre parties destinées à vérifier le bien fondé de cette supposition :

- La première partie compare le parcours des femmes élues en Bourgogne à celui des hommes. Elle révèle la brièveté de l'investissement politique des femmes.
- Les deuxième et troisième parties cherchent des explications à la brièveté des parcours politiques féminins à travers les conditions d'exercice des mandats (deuxième partie) et les modalités de conciliation entre vie politique, professionnelle et familiale (troisième partie).
- La dernière partie propose des pistes d'action afin que la parité numérique se transforme en égalité réelle.

MAUD NAVARRE

Doctorante en sociologie

Carrefour des Mondes – Université de Bourgogne

1. « Le cumul des mandats en France », Le Monde, 21/02/2007.

2. Les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants, les conseils régionaux et la délégation française au Parlement européen qui comprennent entre 44 % et 48 % de femmes.

3 Les partenaires de la consultation



Basée dans le Pays Tonnerrois (89), l'association **Carrefour des Mondes** a développé, depuis sa création en 2006, ses compétences en Région Bourgogne.

Issue du secteur communautaire québécois et de celui de l'associatif français, Carrefour des Mondes s'est attachée à promouvoir les connaissances en matière d'égalité femme-homme, de Droits des femmes, de lutte contre les discriminations et les violences et à les mettre en pratique en initiant des études, des animations et des consultations sur ces enjeux de société.

De 2006 à 2008, l'association a mené la **Consultation Égalité Jeunesse Bourgogne** dans le but de donner la parole aux jeunes, filles et garçons, sur les questions d'égalité femmes – hommes dans la société, dans la famille et dans les médias et ainsi de recueillir leurs réflexions et leurs propositions. Près de 1800 jeunes et adultes de collèges et de lycées des quatre départements de la Bourgogne ont été rencontrés et questionnés puis ont débattu de ce sujet. L'analyse et la synthèse des réponses ont fait l'objet d'un Rapport de synthèse publié en janvier 2009 et diffusé auprès des acteurs et partenaires éducatifs et institutionnels des 4 départements ainsi qu'auprès des jeunes rencontrés par la suite dans différentes animations.

En 2008, 2009 et 2010, l'association a coordonné et animé les débats à l'occasion de la représentation théâtrale « XXelles » de Mélimélo Fabrique organisée pour des collégien-ne-s et lycéen-ne-s de l'Yonne (condition féminine ici et ailleurs ; prévention des violences faites aux femmes, égalité femme – homme). Convaincue que c'est en éduquant les esprits dès le collège que l'on peut changer les mentalités, ouvrir sur la réalité et faire progresser l'égalité dans toutes les sphères de la société, l'association s'implique également à l'occasion du 8 mars « Journée Internationale des Femmes », le 25 novembre « Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » en animant des rencontres sur la contraception, l'IVG, le trafic d'êtres

humains à des fins d'exploitation sexuelle, la prostitution. C'est aussi pour l'association, l'occasion de mobiliser autour de ces des allié-e-s toujours plus nombreuses afin de faire avancer la cause de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

En 2009, et pour prolonger la réflexion de la Consultation Égalité Jeunesse Bourgogne, Carrefour des Mondes a initié l'enquête **« Égalité femmes-hommes en politique - Bourgogne »** auprès de 2000 élu-e-s des communes de plus de 3500 habitant-e-s de la Région. Les résultats et les recommandations publiés donnent lieu à des pistes d'actions favorisant une participation plus égalitaire des femmes et des hommes en politique, un meilleur accès pour les femmes aux postes à responsabilités et l'intégration « incontournable » de leur participation à toutes les instances politiques que celles-ci soient locales, nationales ou internationales.

CHRISTINE BURTIN LAUTHE
Présidente

* L'égalité entre les femmes et les hommes reste une ambition d'actualité ! *

Le Pacte européen pour l'Égalité (2011-2020) réaffirme la détermination de l'Europe à l'égard des Etats membres pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à la promotion de cette Égalité, en luttant contre les violences faites aux femmes, en comblant les écarts entre hommes et femmes dans le champ professionnel, en favorisant un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle des hommes et femmes.

L'accès aux responsabilités politiques des femmes, leur pleine intégration dans la prise de décision et le pouvoir d'agir en tant qu'élues locales, parlementaires, et aux fonctions exécutives constitue un enjeu essentiel en matière d'Égalité.

En France, la loi dite « de parité » du 6 juin 2000 marque une phase de féminisation significative dans certaines assemblées locales. Si elle a imposé une parité des candidats dans les scrutins de liste, sa mise en œuvre illustre « en creux » les limites de la féminisation du pouvoir politique. Les femmes accèdent ainsi peu aux fonctions exécutives : 48% de conseillères régionales en France, pour 8% de Présidentes de Région ; 35% de conseillères municipales pour 14% de maires femmes. Par ailleurs, les assemblées élues selon le scrutin uninominal, hors champ de la loi sur la Parité, restent peu féminisées. Enfin, les partis politiques acquittent encore des retenues importantes au titre d'une parité non effective.¹

Si la loi est un outil incontournable pour faire progresser la parité en politique, la prise de conscience est bien l'affaire de tous, au plan local, notamment.

C'est pourquoi la Consultation Égalité en Politique prend tout son sens à l'échelle d'une région comme la Bourgogne. Résultant d'un partenariat fructueux avec l'association Carrefour des Mondes, cette consultation, sa contribution au travail de recherche universitaire de Maud Navarre, et sa présentation sont l'occasion de susciter débat et analyse autour de la place des élues femmes en Bourgogne, de leurs parcours, et de leurs perceptions. Cette action, cofinancée par la Délégation Régionale aux Droits des

Femmes et à l'Égalité contribue ainsi, sur ce sujet à promouvoir l'Égalité de genre et l'accès des femmes aux responsabilités politiques et à nourrir, je l'espère, débat et action dans notre région.

DELPHINE ZENOU

Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité en Bourgogne

1. Observatoire de la Parité (2011)

* L'égalité n'est jamais acquise, c'est toujours un combat *

Après des siècles d'inexistence citoyenne, après des centaines d'années de lutte pied à pied, après être au 20^{ème} siècle devenues des « hommes comme les autres », voilà enfin que les femmes ont gagné un statut de citoyenne à part entière et s'affirment désormais comme de véritables actrices de l'exercice démocratique.

Dans ce nouveau millénaire et nouveau siècle qui est le nôtre, les avancées peu à peu conquises semblent cependant marquer le pas. La résistance est perceptible. Représentation et participation des femmes en politique : oui, certes, grâce notamment à la loi sur la parité du 6 juin 2000, du gouvernement de Lionel JOSPIN, mais parité réelle, pas encore...

J'en veux pour preuve les résultats de cette étude bourguignonne qui révèle que la partie est loin d'être gagnée ! En effet, si la loi sur la parité a permis de faire élire beaucoup plus de femmes dans les conseils municipaux et régionaux, elles n'ont cependant pas forcément accédé en nombre, à des fonctions de responsabilité locale.

Même si le texte de loi demeure insuffisant, les femmes ont cependant gagné une étape importante. Leur entrée en politique a changé la donne, elle a produit un effet d'entraînement et l'idée de parité est entrée dans les mœurs. A part et à présence égale avec les hommes dans les assemblées, les femmes auront plus de facilité à s'exprimer, à porter leurs revendications, à aborder des sujets qui leur tiennent à cœur, et à apporter leur propre vision des choses, convaincant ainsi par leur exemplarité, d'autres femmes à s'engager en politique.

Tous les hommes qui partagent ces valeurs d'égalité sont témoins de cette longue et lente avancée vers une égalité encore espérée, les portes se sont entrebâillées, mais pour que « femmes et politique » se conjuguent justement, il faut considérer que l'égalité dans la sphère politique ne se fera pas sans une égalité dans la société privée, seule voie pour ouvrir une émancipation plus large. « L'égalité n'est jamais acquise, c'est toujours un combat » disait François Mitterrand, un combat que la Région Bourgogne mène avec force, conviction, sur l'ensemble de son territoire et sur chacune des politiques qu'elle conduit.

L'égalité entre les femmes et les hommes en politique est un combat de Sisyphe, c'est un perpétuel recommencement.

Le volontarisme et la législation dans ce domaine sont des facteurs indispensables pour que la parité devienne une réalité.

FRANÇOIS. PATRIAT

Président du Conseil Régional de Bourgogne
Membre du Conseil national du Parti socialiste

* Un combat qu'il faut mener collectivement au nom de la démocratie*

Nous pourrions croire que l'égalité hommes femmes en politique est un principe acquis notamment dans les grandes démocraties occidentales. Or il n'en est rien ! Le partage du pouvoir politique entre les hommes et les femmes est loin d'être équilibré y compris dans la patrie des droits de l'homme où le nombre de députées à l'assemblée nationale reste désespérément insuffisant !

En fait, la féminisation de la vie politique française est loin d'être un long fleuve tranquille. Elle est le fruit d'une lutte sociale, économique, culturelle et politique menée avec détermination par des féministes, des militantes et des politiques.

En effet, après des années de revendications, les Françaises finissent par obtenir le droit de vote ou le droit de se faire élire le 21 Avril 1944... bien après les femmes turques d'ailleurs ! Toutefois, malgré cette première étape qui souligne un tournant dans la vie politique française, la sous représentation politique des femmes persistera alors qu'elles sont plus nombreuses que les hommes à accéder aux études supérieures. Véritable paradoxe !

En réalité, il faudra attendre la loi sur la parité en Juin 2000 du gouvernement Jospin, loi qui suscita des débats houleux, pour relever quelques progrès positifs pour ce qui est des élections locales. Ainsi en 2004 et pour la première fois, les assemblées régionales sont constituées d'autant d'hommes que de femmes. Cette avancée démocratique sera renforcée en 2010 avec l'application de la parité au sein des exécutifs régionaux qui permettra à des conseillères régionales dont je fais partie, de s'impliquer dans le développement et la mise en œuvre de politiques publiques.

Cependant, je dois avouer que l'application de la parité au sein des exécutifs a probablement suscité chez les uns quelques crispations puisque indubitablement elle suppose que des délégations jusqu'alors confiées à des hommes leur soient retirées pour être données à des femmes. Mais n'est ce pas là une nécessité absolue pour garantir non seulement l'égalité mais aussi le renouvellement de la classe politique si cher à nos concitoyens ?

J'ai toutefois quelques inquiétudes quant à l'avenir, avec la réforme territoriale qui s'annonce et qui va certainement

mettre à mal cette égalité si durement acquise. En fait, ce combat en faveur de l'égalité est toujours d'actualité puisque les acquis fragiles peuvent être remis en question à tout moment.

De plus, les avancées restent timides et ne permettent pas aux femmes d'occuper l'espace politique de manière pleine et entière et donc d'influer de façon probante sur la vie publique. En effet, la féminisation de la représentation parlementaire se fait attendre. En tous les cas, c'est le constat effectué par le groupe de réflexion initié par Carrefour des Mondes et sa dynamique présidente, Christine Burtin Lauthe qui mène une étude en Bourgogne sur ce sujet.

Il est donc important de poursuivre ce combat que nous devons mener collectivement au nom de la démocratie. Mais, n'oubliez pas qu'il ne peut y avoir de démocratie sans véritablement droits politiques !

FADILA KHATTABI

Élue ; Membre du Comité de pilotage de la Consultation

4 Une Consultation sur le territoire bourguignon

Une majorité d'élue-s dans des communes de taille moyenne

Un quart des communes (14 communes) comprend plus de 10 000 habitants, la moitié (32), entre 5 000 et 10 000 habitants et un quart (16), entre 3 500 et 5 000 habitants.

72% des élu-e-s sollicité-e-s dans le cadre de la Consultation appartiennent à une commune de moins de 10 000 habitant-e-s. 28% des conseiller-e-s municipaux-ales consulté-e-s sont élu-e-s dans une commune de plus de 10 000 habitant-e-s.

Répartition des élu-e-s selon la taille de la commune

Nombre d'habitants	Nombre de communes	Nombre d'élus	Part d'élus
3500-5000	16	432	23,0%
5000-10 000	32	928	49,3%
Plus de 10 000	14	522	27,7%
Total	62	1882	100,0%

Des communes majoritairement à gauche

37 communes sur 62 sont dirigées par la gauche (7/10 dans l'Yonne, 8/17 en Côte d'Or, 17/24 en Saône et Loire et 11/11 dans la Nièvre). Les communes de droite se situent principalement en Côte d'Or (9 communes), en Saône et Loire (7) et dans l'Yonne (3).

Deux Conseils généraux à droite et deux à gauche

Parmi les quatre Conseils généraux, deux sont à droite (Côte d'Or et Yonne) et deux à gauche (Nièvre et Saône et Loire).

Le Conseil régional de Bourgogne à gauche, des député-e-s et sénateurs plus souvent de droite

En Bourgogne, 10 député-e-s et 6 sénateurs sont de droite et 7 député-e-s et 4 sénateurs de gauche. Trois femmes sont députées (une en Côte d'Or, une dans la Nièvre et une dans l'Yonne) mais il n'y a pas de sénatrice.

* Comment les élu-e-s ont-ils/elles été sollicité-e-s ?*

Envoi postal, distribution directe et entretiens approfondis

La Consultation s'est déroulée de septembre 2009 à

janvier 2010 en trois étapes :

- 1^{ère} étape : 1 500 questionnaires envoyés par voie postale avec enveloppes préaffranchies pour la réponse
- 2^{ème} étape : 700 questionnaires remis directement aux élu-e-s
- 3^{ème} étape : Relances par voie postale, courriers électroniques et appels téléphoniques.

Ce premier volet de l'enquête a été complété par une série de 25 entretiens approfondis auprès d'élue-s des différentes tendances politiques et de tous les échelons de la vie locale.

5 Qui a participé à la Consultation ?

Un taux de participation de 13 %

Au terme de 4 mois de consultation, 262 élu-e-s soit 13% ont répondu au questionnaire. Obtenir un tel taux de réponse est très positif dans la mesure où la participation à ce type de Consultation se situe en général autour de 7%. À titre de comparaison, 10% des lcaunais ont participé à l'enquête menée par le Conseil général de l'Yonne durant la même période que la Consultation¹.

La parité parmi les répondant-e-s

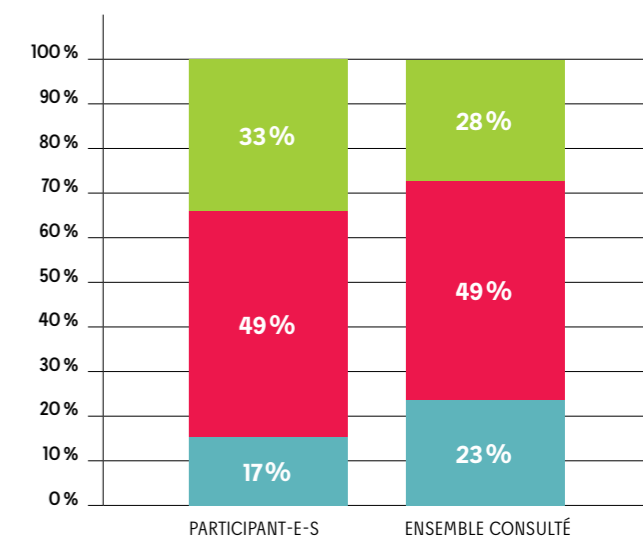
132 femmes et 130 hommes ont répondu au questionnaire, preuve – s'il en fallait une – que les questions d'égalité touchent aussi les hommes.

Des élu-e-s municipaux principalement

98% des participant-e-s sont élu-e-s municipaux-ales. 26% sont également membres d'un EPCI². 8% des participant-e-s sont conseiller-e-s généraux-ales et 3% sont élu-e-s du Conseil régional. Deux députées et un ancien député européen ont également participé. Compte-tenu de la population cible, il est normal de retrouver une majorité d'élue-s municipaux-ales parmi les répondant-e-s. Les entretiens ont permis d'obtenir le point de vue des élu-e-s départementaux-ales, régionaux-ales et des député-e-s moins présent à travers les réponses aux questionnaires.

Des élu-e-s issu-e-s principalement de grandes ou moyennes communes

Les élu-e-s des communes de moins de 5 000 habitants se sont moins mobilisé-e-s que les autres (seulement 17% de participant-e-s alors qu'ils représentent un quart de l'ensemble des élu-e-s consulté-e-s). Inversement, les élu-e-s des communes de plus de 10 000 habitants sont surreprésenté-e-s (33% contre un quart).



PARTICIPATION DES ÉLU-E-S SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE

Plus de 10 000 habitants
5 000 - 10 000 habitants
3 000 - 5 000 habitants

1. Au fil de l'Yonne, n°63, décembre 2009-janvier 2010, p. 6.

2. EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.



RAPPORT DE SYNTHÈSE

Consultation Egalité Homme / Femme en politique * Bourgogne

Le parcours politique des élu-e-s

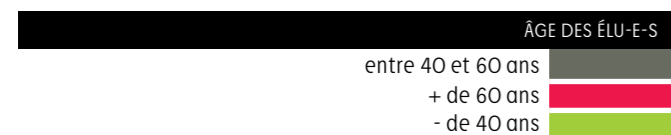
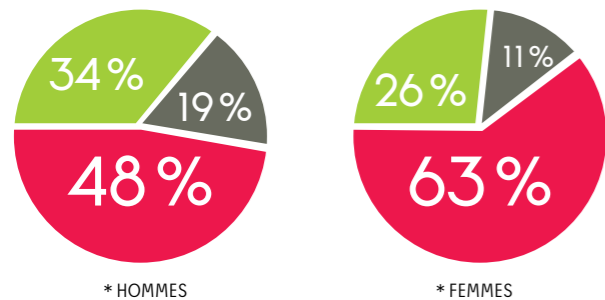
- * L'expérience préalable à l'accession au(x) mandat(s) **14.**
- * L'accession au(x) mandat(s) **19.**
- * Cumuler **23.**
- * L'appartenance religieuse **15.**
- * L'expérience politique antérieure **24.**
- * Conclusion :
Le parcours « type » de l'élue bourguignonne. **26.**



1 L'expérience préalable à l'accession au(x) mandat(s)

* L'âge des élu-e-s *

Les femmes élues ont en moyenne **53 ans** et les hommes, **52**. Les **jeunes femmes** (moins de 40 ans), comme celles de plus de 60 ans, sont toutefois **moins représentées** que les hommes.



«Les jeunes femmes entre 30 et 40 ans font des enfants. C'est pour cette raison qu'on constate un engagement associatif comme politique des femmes assez important avant puis il y a une sorte de parenthèse. Elles font autre chose pendant un certain nombre d'années et elles reviennent après.»

* Conseillère municipale, Les Verts *

* La profession *

Des élu-e-s travaillant le plus souvent dans la fonction publique

74% des élues femmes exercent une profession se rattachant à la fonction publique contre seulement **60% des hommes**. Les deux tiers des élu-e-s exerçant un emploi dans le secteur privé sont des hommes.

Des femmes issues des professions intermédiaires et des hommes cadres

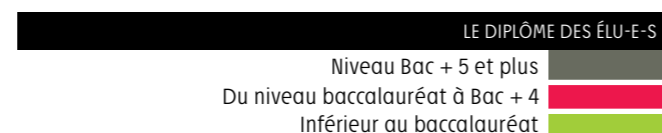
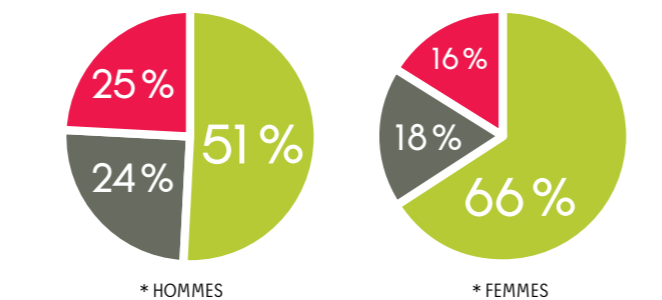
Près **d'une femme élue sur deux** (45%) appartient aux **professions intermédiaires**¹ (et est le plus souvent enseignante) tandis que **39% des hommes** exercent des emplois de **cadre**. Les hommes sont également plus souvent issus des professions libérales.



* Le niveau de qualification *

Les hommes élus ont des diplômes plus diversifiés que ceux des femmes

25% des hommes contre seulement **16% des femmes** ont un **diplôme inférieur au baccalauréat**. **66% des femmes** et seulement **51% des hommes** ont un diplôme de niveau baccalauréat à bac + 4. **24% des hommes** mais **18% des femmes** seulement ont un diplôme **supérieur à Bac + 4**.



* L'engagement associatif *

Un engagement associatif féminin aussi prononcé que celui des hommes

80% des hommes et 77% des femmes sont membres d'une association.

«En 2004, quand il y a eu la création des listes régionales, j'ai été sollicitée parce que la tête de liste a souhaité s'ouvrir à la société civile et avoir des gens qui n'étaient pas politiques mais qui étaient très engagés dans le milieu associatif.»

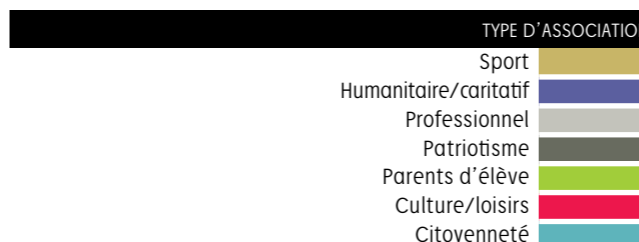
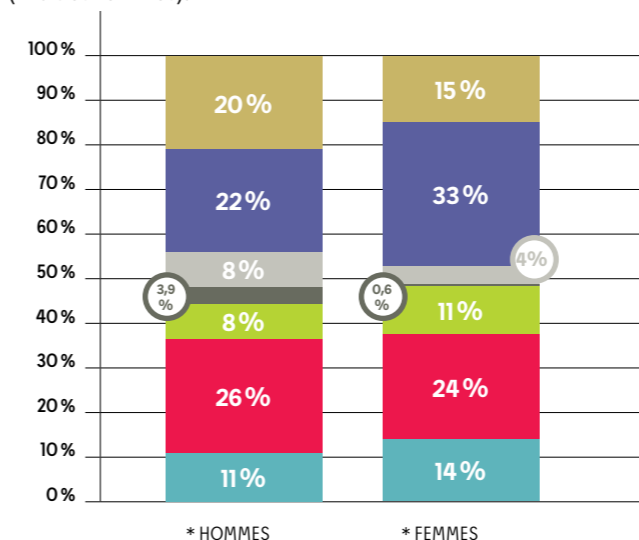
* Conseillère générale et régionale, UMP *

Des femmes plus souvent membres d'associations de parents d'élève ou caritatives

Les femmes appartiennent plus souvent à des **associations humanitaires, caritatives et de parents d'élève** tandis que les hommes font partie d'associations sportives, «patriotiques» (anciens combattants, anciens résistants) ou encore professionnelles.

Des hommes présidents et des femmes secrétaires

70% des hommes mais seulement **59% des femmes** membres d'une association y exercent une responsabilité. **Un tiers des hommes** en est président (1/4 des femmes). **15% des femmes** sont secrétaires de leur association (11% des hommes). 16% des hommes sont trésoriers (14% des femmes) et 11%, vice-présidents (7% des femmes).



Des hommes présidents et des femmes secrétaires

70% des hommes mais seulement **59% des femmes** membres d'une association y exercent une responsabilité. **Un tiers des hommes** en est président (1/4 des femmes). **15% des femmes** sont secrétaires de leur association (11% des hommes). 16% des hommes sont trésoriers (14% des femmes) et 11%, vice-présidents (7% des femmes).

21 millions de Français sont membres d'une association

En 2002, près d'une personne sur deux (21 millions de Français-e-s) est membre d'au moins une association. 71% d'entre elles participent régulièrement (tout au long de l'année) aux différentes activités proposées par leur(s) association(s).

La participation à la vie associative augmente avec l'âge 26% des 16-24 ans sont membres d'une association; 33% des 25-39 ans; 34% des 40-59 ans; **37% des 60-74 ans**.

Une participation plus forte parmi les hommes

49% des hommes et 40% des femmes adhèrent à une association. Cependant, les femmes sont davantage représentées parmi les associations de parents d'élève (10% des femmes contre 5% des hommes), les associations religieuses ou encore les clubs du 3^{ème} âge (20% des femmes et 16% des hommes). Les hommes quant à eux sont plus présents dans les associations sportives (17% contre 10% des femmes) et les syndicats (11% contre 6%). Hommes et femmes adhèrent équitablement aux associations culturelles et musicales (9% des femmes et 8% des hommes) ou encore aux associations caritatives, sociales et humanitaires (5% des hommes et 4% des femmes).

Les hommes ont plus de responsabilités que les femmes

19% des femmes mais 26% des hommes membres d'une association y exercent une responsabilité. 47% des femmes et 43% des hommes participent activement à la vie de leur association. 34% des femmes ainsi que 31% des hommes sont de «simples» adhérents. Le moindre investissement féminin dans les associations est autant répandu parmi les participant-e-s à la Consultation que dans le reste de la société.

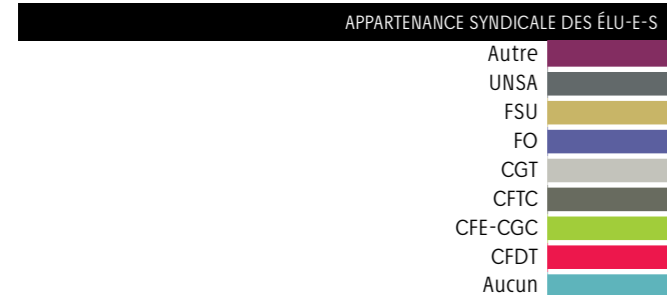
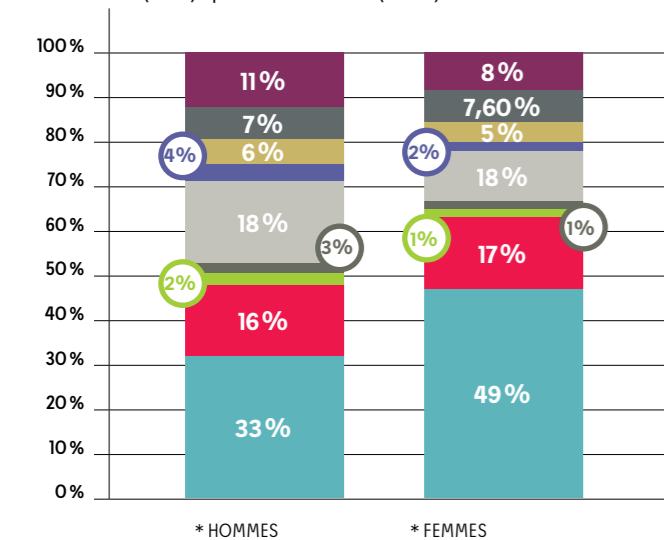
* Sources: FEBVRE M., MULLER S., «Une personne sur deux est membre d'une association en 2002», INSEE Première, n° 920, septembre 2003; www.insee.fr.

1. Selon l'INSEE, les professions intermédiaires sont des emplois situés dans une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, les ouvriers ou encore les employés. Exemple: instituteurs, infirmières, assistantes sociales.

* L'engagement syndical *

Un militantisme plus souvent masculin...

67% des hommes ont déjà été syndiqués contre **51% des femmes**. Les femmes syndiquées sont plus souvent « simples » adhérentes (71%) que les hommes (59%).



... Mais tout aussi durable

58% des femmes et 55% des hommes ayant déjà été syndiqué-e-s le sont encore au moment de l'enquête.

Les femmes et le syndicalisme

À l'époque où émergent les syndicats, durant la Révolution industrielle de la fin du XIX^{ème} siècle, les femmes sont exclues de ces organisations professionnelles en raison de la **division femme-privé/homme-public**. Et ceci, malgré la présence en nombre des femmes sur le **marché du travail**. L'engagement syndical féminin est alors considéré comme une transgression de leur rôle de sexe, essentiellement défini dans et par la sphère domestique. En outre, les syndicats voient souvent d'un mauvais œil le travail exercé par les femmes. Il est pensé comme une **concurrence du travail masculin**. Les organisations syndicales se méfient également des revendications féminines concernant les

conditions de travail. Elles sont perçues comme une trahison des intérêts de classe qu'ils défendent prioritairement.

Au début du XX^{ème} siècle, les femmes représentent **15% des effectifs syndicaux** alors qu'elles constituent plus du tiers de la population active (35%). Même si les différences en matière de militantisme syndical se sont considérablement réduites, elles persistent aujourd'hui dans de nombreux pays. Selon une enquête réalisée par la Confédération européenne des syndicats en 2002 auprès de 27 confédérations syndicales européennes, la proportion déclarée d'adhérentes s'élève à **40%**.

La présence des femmes dans les organisations syndicales dépend du taux d'activité féminine dans les **divers contextes nationaux** mais aussi du **secteur professionnel**, reflétant la ségrégation sexuée à l'œuvre sur le marché du travail. Par exemple, en France où le taux d'activité féminine est parmi les plus élevés d'Europe, le taux de syndicalisation des femmes et des hommes est assez proche (**7.5% et 9% en 2003**).

L'implication des femmes varie d'une confédération syndicale à l'autre. Au milieu des années 2000, elles constituent seulement **28% des adhérentes à la CGT**, très enracinée dans l'industrie, contre **40 à 45% à la CFDT, FO et CFTC**. Ces trois derniers syndicats sont particulièrement bien implantés dans le secteur des services où se concentre aussi la main d'œuvre féminine. La **CGC**, fortement présente dans l'industrie et représentative des cadres ne compte quant à elle que **18.5%** de femmes.

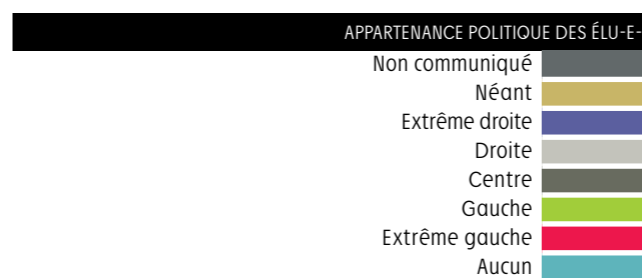
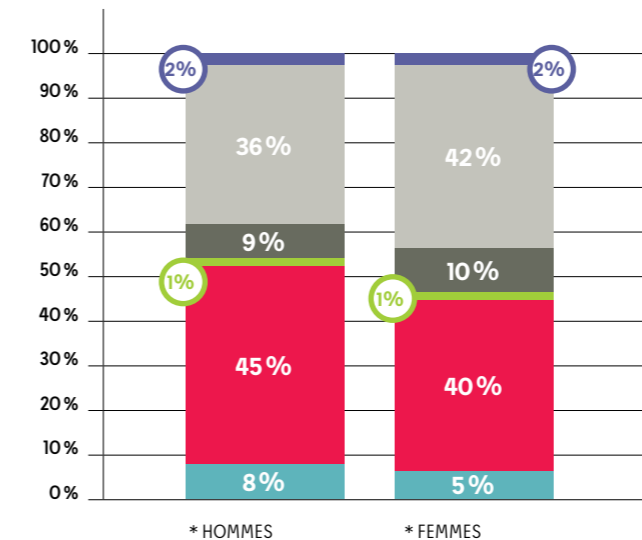
Si l'investissement des femmes et des hommes dans les syndicats tend à converger, des écarts persistent dans l'**accès aux instances dirigeantes**. En France, à la CFDT, par exemple, les femmes constituent en 2005 près de 45% des adhérent-e-s, 26.5% des membres du bureau national et de la commission exécutive (un quota d'un tiers de femmes s'y applique depuis les années 1980) mais elles sont seulement 11.8% des secrétaires généraux des fédérations qui la composent.

* Source: BERENI L, CHAUVIN S., JAUNAIT A., REVILLARD A., *Introduction aux Gender Studies*. Manuel des études sur le genre, Bruxelles, De Boeck, Ouvertures politiques, 2008.

* L'appartenance partisane *

Des femmes moins souvent membres d'un parti

58% des femmes et **64% des hommes** élu-e-s sont membres d'un parti politique.

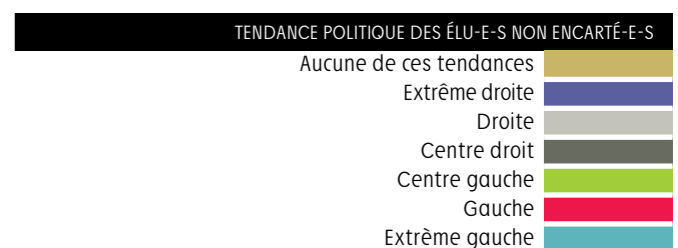
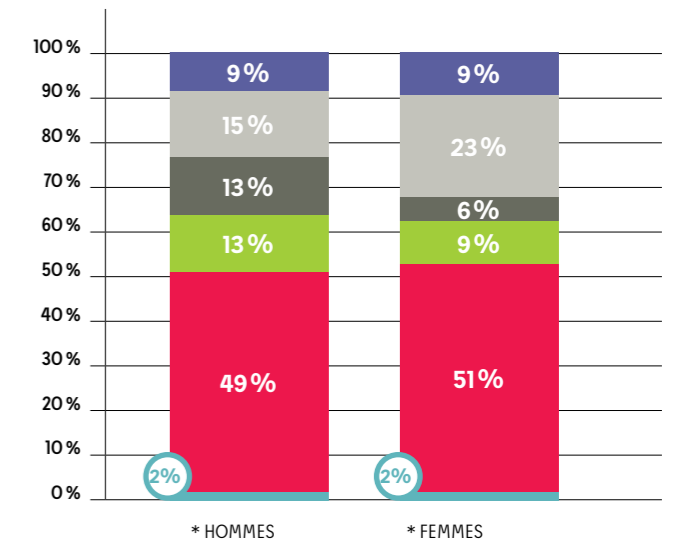


« Quand je suis arrivée en politique, j'ai testé les partis. Ça ne m'a pas... (plu). En fait, ils ne vous demandent rien sauf en période électorale. Moi, la vie politique, ça m'intéresse quand on fait des débats et qu'on partage des idées. C'est trop un instrument électoral. On est trop instrumentalisé. Ce n'est pas « je mobilise l'énergie qu'il y a dans tous les individus et je construis une philosophie politique », c'est « le truc est là et vous êtes tous en fait des petits soldats. Il faut faire ceci, il faut faire cela ». (Rires) Ça fait déjà 8 ou 9 ans que je n'ai plus ma carte. Je vais de temps en temps dans des meetings mais je ne suis plus la vie du parti. »

* Maire d'une commune de 2 500 habitants, présidente d'un EPCI, conseillère générale, DVD *

Des femmes non-encartées aux positionnements politiques moins centristes

Les femmes non-encartées se positionnent moins souvent que les hommes au centre droit (6% contre 13%) comme au centre gauche (13% contre 9%). Leurs opinions politiques sont plus tranchées : soit à gauche, soit à droite.



Un engagement politique féminin plus récent ...

71% des hommes et **seulement 43% des femmes** adhèrent à un parti depuis **plus de 10 ans**.

... Et moins souvent à des postes à responsabilité

46% des femmes et **seulement 40% des hommes** sont de simples adhérents¹.

« Je suis la seule parlementaire à avoir fait ça-ce qui est un peu un danger d'ailleurs - : je n'ai pas voulu être responsable de la circonscription de mon parti politique parce que je considère que je n'ai pas le temps de le faire. Je vais à toutes les réunions mais j'ai un secrétaire de circonscription qui est jeune et bon. Je pense que c'est bien qu'il se mette avec le terrain. »

* Députée, UMP *

Les femmes dans les partis politiques

Dans les pays occidentaux, les partis politiques se sont structurés à une période où les femmes étaient le plus souvent formellement exclues de l'espace politique. L'engagement des femmes dans les partis était alors considéré comme une transgression de leur rôle de genre. Les organisations partisanes, comme les

1. Les personnes se déclarant « militantes » sont exclues de ce groupe de manière à ne garder que les adhérents inactifs.

2 L'accession au(x) mandat(s)

syndicats, voyaient parfois d'un mauvais œil l'émergence de revendications spécifiquement féminines en leur sein. L'étude de Mattéi Dogan et Jacques Narbonne, Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale, réalisée en France en 1955, dix ans après l'accession des femmes à la citoyenneté formelle, montre qu'elles représentent **moins d'un adhérent sur cinq** (20%) dans les principaux partis politiques français, quelle que soit leur orientation politique.

Aujourd'hui encore, les partis politiques fonctionnent avec une culture et des règles masculines parfois ouvertement sexistes. Ils ne constituent pas un environnement favorable à l'engagement des femmes. De ce fait, par rapport aux autres types de collectifs militants (syndicats ou associations), les partis font davantage figure de bastions masculins. Il existe toutefois des disparités entre les pays et selon les partis. En Europe, dans les années 1990, un clivage apparaît entre les **pays du nord** qui comptent généralement plus de 40% de femmes parmi leurs adhérents et les **pays du sud** dans lesquels les femmes représentent environ un quart des adhérents.

En France, la situation se situe dans la moyenne puisqu'en 2003, les femmes représentaient environ 37% des adhérents de l'UMP; 34% de ceux du PS; 35% des adhérents des Verts; et 40% des adhérents du PCF. Il n'a pas été possible d'obtenir des données pour le FN et l'UDF.

Des partis politiques français peu «féministes»

Dans plusieurs pays, les partis politiques se sont dotés de branches spécifiquement féminines. Parfois, cette initiative a permis d'accroître l'influence des femmes à l'intérieur d'un parti. Par exemple, au sein du Parti social-démocrate allemand, la création d'une organisation féminine a permis de défendre la cause des femmes.

Mais le plus souvent, ces organisations féminines ont été placées à l'extérieur du parti, conduisant à marginaliser les femmes. C'est le cas, par exemple, de l'association Femmes Avenir, branche féminine du parti gaulliste français créée au cours des années 1960.

Peu de femmes aux manettes des partis politiques

Les femmes sont sous-représentées dans les instances dirigeantes des partis. Le recours aux quotas vise à corriger ce phénomène. Plusieurs partis dans différents pays ont adopté ce principe depuis les années 1990. Une enquête réalisée par l'Union interparlementaire en 1997 portant sur près de 80 pays et 500 partis politiques mentionne que seulement 10.8% des partis sont dirigés par une femme. Seulement 31.1% des organisations partisanes comprennent au moins une femme dans leurs instances dirigeantes.

Les partis de gauche tendent à adopter davantage que ceux

de droite des mesures volontaristes telles que des quotas pour féminiser leurs élites. Par exemple, en France, si les femmes représentent au début des années 2000 une minorité des membres des instances exécutives de la plupart des partis français, leur proportion est sensiblement supérieure dans les partis de gauche (PS, PCF, Verts) qui ont adopté des mesures volontaristes, voire des quotas (PS, Verts), que dans les partis de droite (UDF, UMP, FN) qui sont réticents à ce type de mesures.

Les femmes représentent, en 2003, à 13% des membres de la commission exécutive de l'UMP; 36% du secrétariat national du PS; 53% du collège exécutif des Verts; 52% du comité exécutif du PCF; 14% du comité exécutif de l'UDF; et 22% du bureau exécutif du FN.

* Source: BERENI L, CHAUVIN S., JAUNAIT A., REVILLARD A., *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, *Ouvertures politiques*, 2008; DERVILLE G., PIONCHON S., *Les femmes et la politique*, Paris, PUG, La politique en plus, 2004.

* L'appartenance religieuse *

44% des hommes se déclarent sans religion contre seulement **38% des femmes**. Ces dernières sont plus souvent catholiques (56% contre 48%). Les hommes sont plus souvent protestants et musulmans que les femmes.

Des femmes sollicitées et des hommes décidant seuls de se présenter

68% des femmes et seulement **61% des hommes** ont décidé de se présenter suite à la sollicitation d'un-e responsable politique (élu-e, tête de liste, leader local d'un parti). **26% des hommes** contre **16% des femmes** ont décidé **tout-e seul-e** de se présenter.

«Une femme se sous-estime tout le temps. Un homme ne se sous-estime jamais. À chaque fois que je cherche des femmes pour faire une liste, il faut les convaincre: «mais tu vas te former, tu vas acquérir des compétences». Un homme, s'il refuse, ce n'est pas pour cette raison. S'il refuse, c'est soit pour des raisons professionnelles, soit pour des raisons familiales mais ce n'est jamais pour des raisons de compétence. Au contraire, une femme, elle commence par vous dire: «Moi je ne suis pas compétente, je ne vais pas y arriver. Je ne sais pas comment faire». Ce ne sont pas les mêmes raisons.»

* Député, maire d'une commune de 10 000 habitants, PS *

Les responsabilités détenues

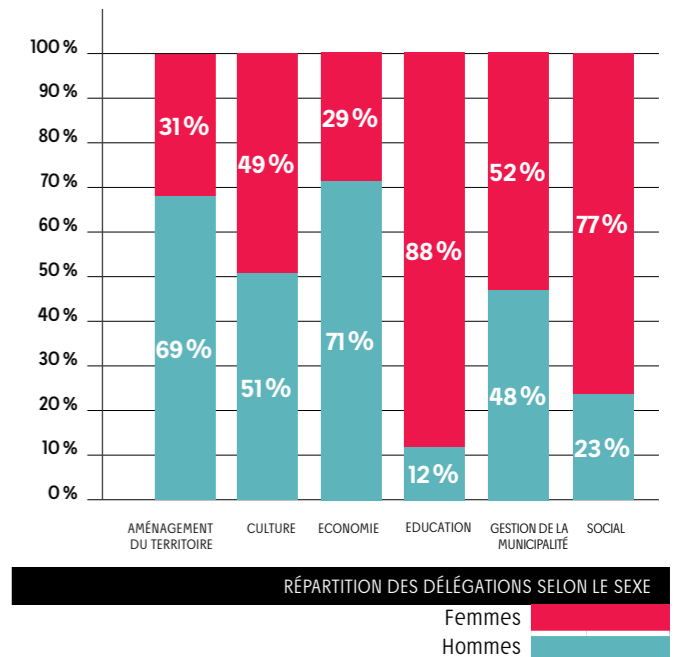
98% des élu-e-s qui ont répondu à l'enquête **font partie d'un conseil municipal**. 26% d'entre eux-elles siègent également dans un EPCI. 8% des participant-e-s sont conseiller-e-s généraux-ales et 3% conseiller-e-s régionaux/ales. Deux députées ont participé à la Consultation.

Dans les conseils municipaux

55% des élu-e-s municipaux-ales font partie de l'exécutif de l'assemblée. 23% sont «simples» conseiller-e-s municipaux-ales et 13%, conseiller-e-s municipaux-ales d'opposition. Un tiers des maires (23 sur 62 dont 3 femmes) a répondu au questionnaire.

L'éducation et les affaires sociales pour les femmes, l'économie et l'aménagement du territoire pour les hommes

71% des délégations à **l'économie** et 69% de celles à **l'aménagement du territoire** sont attribuées aux hommes. La culture et la gestion de la municipalité sont des domaines presque mixtes. 88% des délégations à l'éducation et 76% de celles aux affaires sociales sont confiées aux femmes.



Les femmes dans les municipalités

Il a fallu attendre les années 1970 pour que la part de femmes élues dans les Conseils municipaux progresse, passant de 2.4% en 1965 à 8.3% en 1977. Au fil des renouvellements, la féminisation des conseils municipaux s'est accrue: 14% de femmes en 1983, 17.2% en 1989, 21.7% en 1995, puis, suite à l'application de la parité dans les communes de plus de 3 500 habitants, 33% en 2001. Aujourd'hui, cette croissance semble s'estomper. En effet, suite au dernier renouvellement de 2008, la part de femmes élues n'a progressé que de 2%, se stabilisant ainsi à 35%. Les communes de moins de 3 500 habitants qui avaient bénéficié d'un effet d'entraînement en 2001 suite à l'application de la parité n'ont pas poursuivi cette tendance en 2008.

Concernant les responsabilités de maire, ce sont les petites communes qui font élire le plus de femmes à leur tête. Ainsi, en 2008, 14.2% des maires de communes de moins de 3 500 habitants sont des femmes contre seulement 9.6% des communes comprenant le plus d'habitants. Les deux départements français ayant fait élire le plus de femmes en 2008 sont tous deux bourguignons et particulièrement ruraux. Il s'agit de l'Yonne (20.9%) et la Nièvre (20.4%).

Source: Observatoire de la Parité, «Elections municipales et cantonales 2008: les partis politiques résistent encore à la Parité», Dossier de presse, 16/04/08

* Dans les EPCI *

Les EPCI, un univers masculin

26% des participant-e-s sont élu-e-s dans un EPCI mais à peine **20% des femmes** siègent à l'intercommunalité contre **32% des hommes**. 86% des femmes élues d'un EPCI sont de « simples » membres ou membres suppléantes contre seulement 52% des hommes. 37% des hommes et 14% des femmes sont vice-président-e-s ou conseiller-e-s communautaires délégué-e-s. 7 hommes sont présidents d'un EPCI mais aucune femme n'a cette responsabilité.

L'intercommunalité, forteresse masculine ?

La parité ne s'applique pas dans les structures intercommunales (EPCI). Ces assemblées relèvent d'une élection au second degré : les conseillers communautaires sont élus par les membres du conseil municipal. Malgré la parité dans les conseils municipaux de plus de 3 500 habitants, les femmes demeurent sous-représentées dans les structures intercommunales : suite aux élections de 2008, seulement **7.2% d'entre elles ont une femme à leur tête** en France. Cette part est en très légère augmentation. En 2001, 5.4% des présidences d'EPCI étaient détenues par des femmes. Les femmes sont majoritaires dans les directions administratives des EPCI (54.5%). Néanmoins, cette moyenne cache de forte disparité selon la structure démographique des intercommunalités. Plus elles sont peuplées, moins les femmes sont présentes. On en recense 74% dans les intercommunalités de moins de 5 000 habitants mais seulement 3.2% dans celles de plus de 200 000 habitants.

Présidence et direction administrative des EPCI (2005)

	% Présidence féminine	% Direction administrative féminine
Moins de 5 000 habitants	6,6	73,8
5 000-10 000	5,9	63,5
10 000-15 000	5,2	52,4
15 000-20 000	2,3	35,8
20 000-50 000	5,4	22,8
50 000-100 000	3,8	8,7
100 000-200 000	1,9	3,7
Plus de 200 000	3,2	3,2
TOTAL	5,5	54,5

Source : « La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité », Avis et rapport du Conseil économique et social, 2007.

* Dans les conseils généraux *

22 conseiller-e-s généraux-ales ont répondu au questionnaire (16 hommes et 6 femmes). La plupart sont vice-président-e-s ou conseiller-e-s délégué-e-s (11 en tout dont 4 femmes). 8 sont conseiller-e-s d'opposition (6 hommes et 2 femmes) et 3 hommes sont de « simples » conseillers généraux.

Une répartition des délégations à l'identique des municipalités

Les femmes se répartissent principalement dans trois types de commission : **les affaires sociales, les affaires scolaires et la culture**. Les hommes quant à eux sont en charge de domaines plus variés : développement économique, aménagement du territoire, administration générale, finances mais aussi, comme les femmes, affaires sociales.

Les fonctions dans les commissions thématiques

La plupart des élu-e-s sont uniquement membres de leur commission (8 hommes et 3 femmes). 3 hommes et 1 femme en sont vice-président-e-s. 2 femmes et 1 homme en sont président-e-s.

* Au Conseil régional *

8 conseiller-e-s régionaux-ales ont participé à l'enquête (5 femmes et 3 hommes). Parmi les femmes, aucune ne dispose de responsabilités au sein de l'exécutif au moment de la Consultation. 3 sont élues de la majorité et 2 de l'opposition. Parmi les hommes, 2 sont vice-présidents et un est « simple » membre.

Les commissions thématiques

Les conseiller-e-s régionaux-ales qui ont répondu au questionnaire siègent dans des commissions thématiques telles que, pour les femmes, les finances, la formation professionnelle, la culture et l'aménagement du territoire. Pour les hommes, il s'agit des commissions à la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et l'économie.

Les responsabilités dans les commissions thématiques

Un homme et deux femmes sont uniquement membres de la commission thématique, un en est secrétaire et un dernier, vice-président. Deux femmes sont présidentes de leur commission.

Les élu-e-s départementales et régionales en France

La présence des femmes varie entre les deux échelons intermédiaires de la vie politique française que sont les

assemblées départementales et régionales. Tandis que, dans les assemblées régionales, les femmes représentent 48% des élu-e-s, elles sont beaucoup moins nombreuses dans les assemblées départementales (12.3%). La parité y est d'ailleurs moins contraignante. Lors des élections régionales, les femmes doivent représenter 50% des candidat-e-s parmi la liste proposée par chaque parti. Les candidats aux élections cantonales (scrutin uninominal) doivent constituer un ticket mixte (un titulaire homme ou femme et un suppléant de l'autre sexe). Appliquée depuis 2007, cette règle paritaire n'a que faiblement contribué à la féminisation des conseils généraux. La part de femmes y est passée de 10.9% à 12.3%. La majorité des partis et des candidats a préféré présenter un homme titulaire et une femme suppléante.

Les Conseils généraux, bastions masculins

Historiquement, les conseils généraux ont toujours été les assemblées comprenant la plus petite part de femme élues depuis la création de la Vème République. Largement anecdotique jusque dans les années 1970 (moins de 3%), la présence féminine y a dépassé le seuil des 5% seulement à partir de 1992 et a franchi les 10% à partir du renouvellement de 2004. La parité s'appliquant à d'autres élections locales a contribué à accroître les candidatures féminines aux assemblées départementales. Trois départements français ne comprennent toujours pas de femmes suite au renouvellement de 2008 : l'Ariège, la Haute-Garonne et le Tarn et Garonne. 15 conseils généraux comprennent encore moins de 5% de femmes élues. Actuellement, seulement 6.1% des conseils généraux ont une femme à leur tête. Comme le rappelle l'Observatoire de la Parité : « *A ce rythme là, il faudra attendre plus de 70 ans pour arriver à des conseils généraux paritaires* ».

La parité dans les Conseils régionaux

Dans les conseils régionaux, la parité est obligatoire depuis le renouvellement de 2004. De ce fait, la part de femmes élues est passée de 27.5% en 1998 à 47.6% en 2004. Suite aux élections de 2010, 48% des élu-e-s régionaux-ales sont des femmes. L'enjeu du dernier renouvellement a résidé dans la constitution d'exécutifs paritaires. En effet, depuis 2007, la loi oblige les assemblées élues au scrutin de liste à composer des équipes dirigeantes comprenant autant d'hommes que de femmes. La part de femmes au sein des exécutifs régionaux n'a donc pas cessé d'augmenter depuis le renouvellement de 1998 (20%) jusqu'en 2010 (48.1%).

Malgré ces avancées, les présidences des Conseils régionaux demeurent masculines. Seulement deux femmes sont à la tête

d'une région suite au renouvellement de 2010 : Ségolène Royal pour la région Poitou-Charentes et Marie-Guite Dufay pour la Franche-Comté. Toutes deux étaient déjà en poste avant le dernier renouvellement.

De même, si, à présent, autant de femmes que d'hommes siègent dans les exécutifs régionaux, tous ne bénéficient pas des mêmes délégations. À l'issue des élections de 2010, les femmes se concentrent dans des domaines tels que le tourisme, la culture et les affaires sociales/logement/solidarités. Elles deviennent majoritaires dans les délégations liées à l'enseignement et la formation professionnelle (l'une des compétences régaliennes des régions), l'administration générale et la santé. Toutefois, elles demeurent largement sous-représentées (moins d'un tiers) dans les transports, les infrastructures et communications ; les finances, l'aménagement du territoire et le développement économique.

Parité et réforme des collectivités territoriales

La réforme des collectivités territoriales alimente les interrogations. Que deviendra la parité dans les futures collectivités territoriales ? La réforme prévoit la mise en place, en 2014, d'assemblées remplaçant les actuels conseils généraux et régionaux. Les conseiller-e-s territoriaux-ales seront élu-e-s au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Les projections réalisées par l'Observatoire de la Parité montrent qu'en 2014, seulement 19.3% des conseiller-e-s territoriaux-ales seront des femmes¹. Face à cette menace de régression paritaire, un rapport a été réalisé par la Délégation aux droits des femmes du Sénat. Il préconise l'instauration d'un bulletin binominal paritaire pour ce scrutin. Les électeurs se prononceraient pour deux noms lors des élections : un homme et une femme. Tous deux siègeraient à l'assemblée territoriale. Toutefois, afin que la réforme parvienne à son objectif (réduire le nombre d'élu-e-s), il faudrait donc diviser par deux le nombre de cantons initialement prévus.

Sources : Catherine Achin et Sandrine Lévêque, Femmes en politique, Paris, La Découverte, Repères, 2006 ; « *Il faut sauver la parité* », Rapport d'information n° 552 (2009-2010) de Mme Michèle ANDRÉ, fait au nom de la Délégation aux droits des femmes, déposé le 10 juin 2010 ; Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, « *Délégations régionales confiées selon le sexe en 2004 et 2010* », Note d'information, 23/07/10 ; Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, « *Elections municipales et cantonales 2008 : les partis politiques résistent encore à la parité* », Dossier de Presse, 16/04/08 ; Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, « *Réforme des collectivités territoriales : effets induits sur la parité des projets de loi n°61 et n°62* », 07/04/10.

1. Projections réalisées sur la base de l'élection de 20% des conseiller-e-s territoriaux-ales au scrutin proportionnel soumis à la parité. L'abandon de la proportionnalité laisse supposer que la part de femmes élues sera encore plus faible que celle prévue par l'Observatoire.

3 Cumuler

* Au parlement *

Deux députées ont participé à la Consultation. L'une est élue depuis 2007 et siège à la commission des Affaires étrangères, l'autre depuis 2002 et est membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Les mandats parlementaires

L'Assemblée nationale demeure un milieu masculin. En septembre 2010, la chambre basse française se situe au 64^{ème} rang mondial quant à son taux de féminisation (18.5 % de femmes députées), loin derrière d'autres pays européens tels que la Suède, la Finlande ou encore la Norvège. La féminisation de l'Assemblée nationale est moins prononcée qu'au Rwanda, en Afrique du Sud et même aux Emirats arabes unis.

Pourtant, la parité s'applique dans cette assemblée. Les partis politiques qui ne présentent pas autant de femmes que d'hommes candidats sont sanctionnés d'une pénalité financière retenue sur leurs subventions publiques. Néanmoins, les partis politiques préfèrent payer des pénalités plutôt que de respecter la loi. On notera tout de même que, depuis les années 1990, la part de femmes élues a été multipliée par trois, passant ainsi de 6.1% en 1993 à 10.9% en 1997 puis 12.1% en 2002 et enfin, 18.5% en 2007.

Du côté du Sénat, la part de femmes élues est proche de celle de l'Assemblée nationale (21.9% suite au renouvellement de 2008). La féminisation a été plus rapide dans le contexte paritaire passant de 5.9% de femmes en 1998 à 21.9% en 2008 alors qu'elle progressait très peu depuis le début de la V^{ème} République (1.6% en 1959). La parité ne s'applique que partiellement aux élections sénatoriales. Elle concerne les départements qui élisent plus de quatre sénateurs (scrutin de liste). Les autres en sont exemptés.

Enfin, au Parlement européen, la féminisation a toujours été plus forte que dans les instances politiques nationales. Élu pour la première fois au suffrage universel en 1979, la nouveauté de cette assemblée a permis, dans un contexte de lutte pour les droits des femmes, à un certain nombre d'entre elles de s'y implanter. Dès ces premières élections, les femmes y représentent 22% des élu-e-s. D'autres facteurs tels que le manque de visibilité de cette institution au plan national expliquent la désaffection des candidats masculins qui préfèrent se faire élire dans les assemblées françaises. Ils laissent ainsi

le champ libre aux femmes. Le scrutin proportionnel s'y appliquant depuis le renouvellement de 2004, la part de femmes au sein de la délégation française y atteint, suite au renouvellement de 2009, 44%.

CLASSEMENT MONDIAL				
RANG	PAYS	CHAMBRE UNIQUE OU BASSE		
		Sièges	Femmes	% F
1	Rwanda	80	45	56,3%
2	Suède	349	157	45,0%
3	Afrique du Sud	400	178	44,5%
6	Pays-Bas	150	61	40,7%
7	Finlande	200	80	40,0%
8	Norvège	169	67	39,6%
9	Belgique	150	59	39,3%
14	Espagne	350	128	36,6%
18	Allemagne	622	204	32,8%
27	Suisse	200	58	29,0%
52	Royaume-Uni	150	33	22,0%
56	Chine	2987	637	21,3%
"	Italie	630	134	21,3%
60	Luxembourg	60	12	20,0%
64	France	577	109	18,5%
73	Etats-Unis d'Amérique	125	21	16,8%
83	Fédération de Russie	450	63	14,0%

Source : Catherine Achin et Sandrine Lévesque, Femmes en politique, Paris, La Découverte, Repères, 2006; Observatoire de la parité, www.observatoire-parite.gouv.fr; Union interparlementaire, www.ipu.org.

Le cumul des hommes plus fréquent

Les hommes ont en moyenne **1.63 mandat** (soit presque deux) tandis que les femmes en disposent **d'1.34** (soit un et demi). Les femmes cumulent en priorité leur mandat d'élue municipale avec celui d'élue communautaire. Ce type de cumul reste toutefois moins fréquent que chez les hommes : 32% d'entre eux sont élus dans un EPCI contre seulement 20% des femmes. De même, les hommes cumulent plus souvent leur mandat municipal avec celui de conseiller général (7%) que les femmes (2%).

« Il ne faut pas cumuler. Je pense que ce n'est pas forcément une bonne chose, sauf si ça se révèle carrément impossible de faire autrement. »

* Conseillère régionale, Les Verts *

Des femmes qui cumulent moins

La question du cumul des mandats ne cesse d'alimenter les débats : combien de mandat un-e élu-e peut-il exercer en même temps ? Certains partis militent pour le mandat parlementaire unique. Quant aux femmes, comment se comportent-elles à l'égard du cumul des responsabilités ? Elles cumulent globalement moins que les hommes. Par exemple, une étude réalisée auprès des conseiller-e-s régionaux-ales de la mandature 1998-2004 révèle que 71.4% des conseillers régionaux ont un mandat en plus de leur mandat régional tandis que ce n'est le cas que de 54.3% des conseillères régionales.

À l'Assemblée nationale, le cumul est davantage une norme que dans les régions. Là aussi les femmes ont tendance à disposer de moins de mandats que les hommes. Parmi les député-e-s de la législature 1997-2002, 18% des femmes n'avaient qu'un seul mandat contre seulement 8.7% des hommes.

Toutefois, toutes les femmes ne se comportent pas de manière identique à l'égard du cumul. Celles qui cumulent le plus le font dans les institutions où elles sont les moins représentées. Autrement dit, moins il y a de femmes dans les assemblées élues, plus ces dernières ont tendance à cumuler. De plus, les femmes qui ont plusieurs mandats sont élues principalement dans des régions rurales. Enfin, l'ancienneté explique également cette moindre propension féminine au cumul. Plus les élu-e-s sont novices, quel que soit leur sexe, moins ils/elles ont de chance de cumuler.

Source : ROMAGNAN B., Du sexe en politique, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, Coup de gueule, 2005, 253 p.

4 L'expérience politique antérieure

* Les précédents mandats *

Plus d'un-e élu-e sur deux a déjà exercé un précédent mandat **55% des hommes et 59% des femmes** ont déjà exercé un précédent mandat.

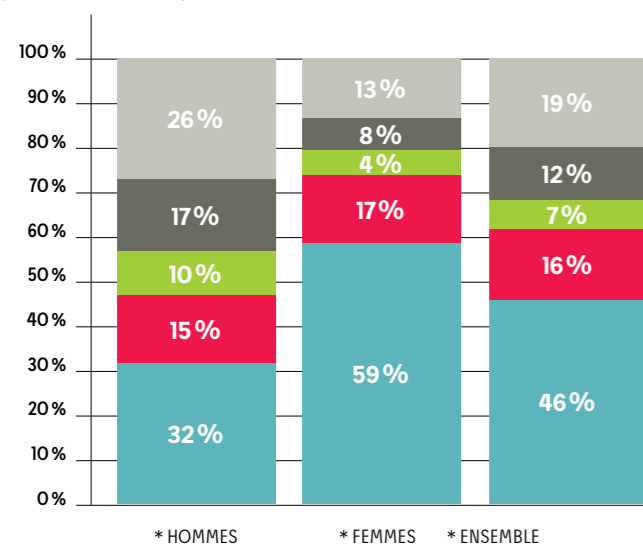
... Mais les hommes ont une expérience antérieure plus diversifiée

Tandis que les femmes n'ont eu par le passé qu'un seul type de mandat (1.19), les hommes en ont expérimenté près de deux (1.74) (le plus souvent: conseiller municipal et conseiller communautaire).

* La durée d'élection *

Des femmes plus récemment élues que les hommes dans les municipalités

59% des femmes élues et **32% des hommes** ont obtenu leur premier mandat municipal en 2001. 10% des hommes (4% des femmes) sont élus depuis 1989 et 17% avant 1989 (8% des femmes). 26% des hommes ont été élus de manière discontinue (13% des femmes).



DURÉE D'ÉLECTION AUX FONCTIONS MUNICIPALES SELON LE SEXE

Election discontinue	
Depuis une date antérieure à 1989	
Depuis 1989	
Depuis 1995	
Depuis 2001	

Une ancienneté plus importante dans les conseils généraux

Le renouvellement du mandat est plus fréquent dans les conseils généraux: parmi les 22 conseiller-e-s, 17 ont déjà été élu-e-s au moins une fois avant le dernier renouvellement (2008 ou 2004). 4 femmes sur 6 ont été reconduites et 13 hommes sur 16. 12 élu-e-s (9 hommes et 3 femmes) accomplissent leur second mandat. Deux élu-e-s (1 homme et 1 femme) en sont à leur troisième mandat. Un élu a vu son mandat reconduit plus de quatre fois. 2 hommes (mais aucune femme) ont connu des interruptions dans leur parcours de conseiller général.

Une ancienneté moindre au Conseil régional

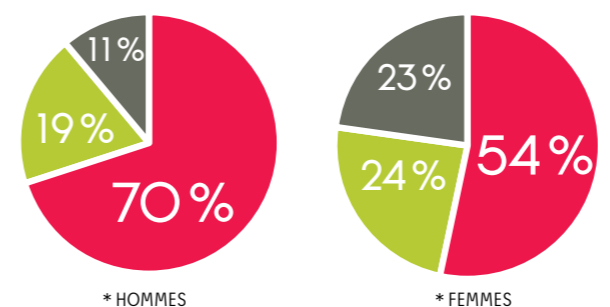
Parmi les 8 conseiller-e-s régionaux-ales, seulement 3 (deux hommes et une femme) ont déjà eu ce mandat avant le renouvellement de 2004¹. 1 homme et 1 femme accomplissent leur second mandat au moment de l'enquête (avant le renouvellement de 2010). Un homme a été élu en 1986 puis en 2004.

5 Continuer

Des femmes moins certaines de renouveler leur mandat

54% des femmes élues souhaitent **poursuivre leur engagement politique** contre **70% des hommes**.

Les femmes sont **deux fois plus nombreuses** que les hommes à souhaiter **abandonner** la politique (23% contre 11%). 24% d'entre elles sont incertaines contre seulement 19% des hommes.



SOUHAITEZ-VOUS POURSUIVRE VOTRE EXPÉRIENCE POLITIQUE EN TANT QU'ÉLU-E ?

Ne sait pas	
Non	
Oui	

Une question d'âge

51% des hommes et 49% des femmes qui souhaitent abandonner leur mandat ou hésitent évoquent l'âge comme raison principale.

«J'arrête du fait de l'âge. Sinon, je poursuivrais volontiers!»

* Adjoint au maire, DVD *

Une question de disponibilité

31% des femmes qui souhaitent abandonner la vie politique évoquent le manque de temps et les difficultés de conciliation contre seulement **11% des hommes**.

«Trop de charges et pas assez de temps. Je manque de disponibilité pour bien faire. Surmenage.»

* Conseillère municipale déléguée, PS *

Un manque de pouvoir

10% des élu-e-s, hommes comme femmes, qui souhaitent ou envisagent de renoncer mentionnent pour cause le manque de pouvoir au sein des assemblées élues.

«Il est très difficile de faire sa place. L'adjoint ne délègue pas. J'ai l'impression de ne rien apprendre, de servir de 'bouche trou'!»

* Conseillère municipale déléguée, DVD *

1. La part plus forte d'élus accomplissant leur premier mandat régional est principalement due au changement de majorité politique en 2004. Le Conseil régional a alors basculé à gauche.

Conclusion

Le parcours « type » de l'élue bourguignonne.

*** Les femmes élues qui ont participé à la Consultation ne sont pas des élues « carriéristes » qui envisagent depuis leur plus jeune âge de se présenter à une élection et qui font tout pour se maintenir à leur mandat. Bien au contraire. ***

Agées en moyenne de **52 ans**, comme leurs collègues hommes, ces femmes appartiennent le plus souvent aux **professions intermédiaires de la fonction publique** (en particulier, professeure de collège ou lycée) alors que les hommes sont cadres ou exercent des professions dans le secteur libéral. La plupart des élues disent avoir répondu à la **sollicitation d'un leader politique**. Pour autant, avant d'être candidates, ces femmes étaient **liées au milieu politique**, soit par leur **expérience associative** (plus souvent à des responsabilités subalternes qu'à la présidence de celles-ci) ou **syndicale** (moins fréquemment que pour les hommes toutefois), soit par leur **expérience dans un parti politique** (antériorité moins prononcée que les hommes néanmoins).

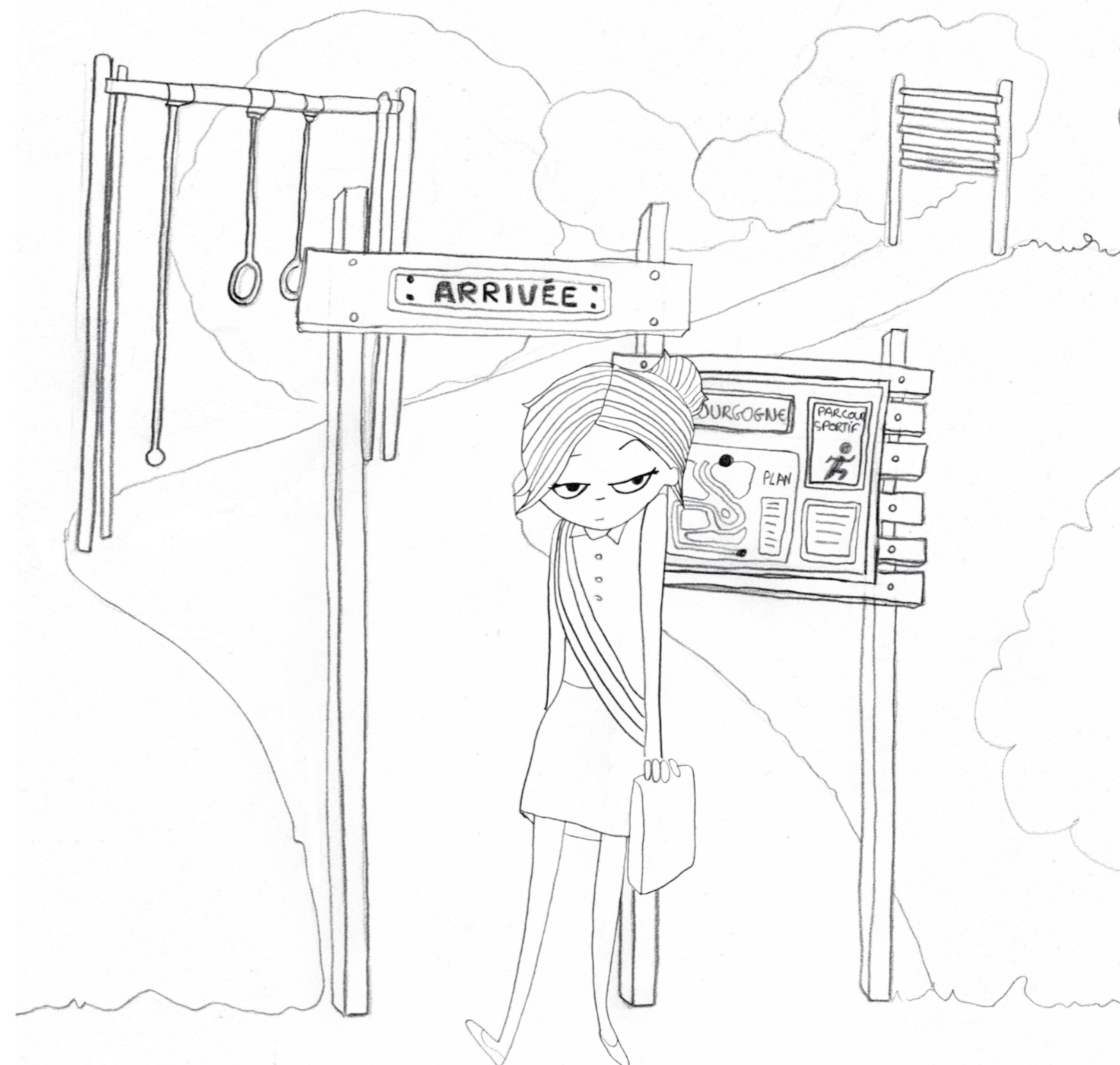
Au moment de l'enquête, ces élues effectuent en moyenne **leur second mandat dans une municipalité alors que** les hommes entament déjà leur troisième mandat, voire ont été élus dans d'autres assemblées. Ces femmes y sont **adjointes**, le plus souvent à des postes tels que les **affaires sociales ou encore l'éducation** tandis que leurs homologues masculins sont plus souvent en charge de l'aménagement du territoire et de l'économie. Les hommes cumulent fréquemment leurs responsabilités municipales avec celle de conseiller communautaire. Moins souvent élues dans les EPCI, les femmes y sont principalement membre suppléantes, contrairement aux hommes qui y sont élus.

Enfin, **mettre un terme à sa carrière politique** est bien plus souvent envisagé par les femmes que par les hommes.

Les raisons ? **L'âge, le manque de pouvoir au sein de l'assemblée et la déception** sont évoquées par les hommes comme par les femmes. S'ajoute, pour ces dernières, le **manque de temps**.

Disposant d'une moindre expérience militante, d'un moindre niveau de qualification, d'un exercice des mandats dépassant rarement l'échelon municipal et, surtout, d'une moindre volonté voire d'un moindre acharnement à se maintenir à ces mandats, les femmes présentent donc des **parcours politiques plus fragiles, moins longs que ceux de leurs collègues masculins**.

Trop de charges (personnelles), pas assez de temps (pour travailler les dossiers), le sentiment de servir de « bouche trou » (pas de reconnaissance personnelle), l'obligation des femmes (loi sur la parité), la futilité de la fonction (ne rien apprendre), sont des sentiments partagés par les élues rencontrées durant la Consultation qui peuvent éclairer une partie de la question « Comment expliquer la brièveté de l'investissement politique des femmes ? »





DEUXIÈME
PARTIE



RAPPORT DE SYNTHÈSE

Consultation Egalité Homme / Femme
en politique * Bourgogne

Être élu-e

- * Le choix des responsabilités politiques **30.**
- * La participation aux activités politiques **31.**
- * L'apprentissage des fonctions d'élu-e **34.**
- * Les rapports femmes / hommes en politique **39.**
- * Conclusion :
L'élue et la condition d'exercice de son mandat **43.**



1 Le choix des responsabilités politiques

Des élu-e-s satisfait-e-s de leur mandat

90% des élu-e-s, hommes comme femmes, sont satisfaits des responsabilités qu'ils exercent dans le cadre de leur mandat (délégations, représentation de la municipalité dans diverses institutions municipales ou extra-municipales, ...).

Des responsabilités choisies

Près d'un-e élu-e sur deux, s'est vu proposé-e une délégation ou une commission qu'il-elle a accepté-e et 43% des élu-e-s ont choisi seuls leurs responsabilités. 7% des élu-e-s se sont vu imposer une responsabilité, sans avoir le choix. Les réponses des femmes sont identiques à celles des hommes pour cette question.

«Un adjoint est venu me dire: «Pour l'enfance et la petite enfance, ça serait bien qu'on ait une maman. Tu as des enfants. Tu es au courant». Ensuite, j'ai eu un entretien avec Mr le maire qui m'a effectivement proposé ce poste d'adjointe. Moi, ça me convient tout à fait. Si j'avais eu à choisir, c'est celui là que j'aurais demandé.»

* Adjointe au maire d'une commune de 7 500 habitants, conseillère générale, PS *

L'ancrage municipal privilégié

72% des élu-e-s qui cumulent plusieurs mandats conserveraient leurs responsabilités municipales s'ils/elles devaient choisir. Néanmoins, lorsque les élu-e-s disposent d'un mandat qui offre un ancrage sur un territoire (par exemple, conseiller général), les réponses se font plus partagées: 9 conseillers généraux privilégieraient leur mandat départemental s'ils devaient choisir et 8 élu-e-s départementaux garderaient leur mandat municipal. Les femmes ne se distinguent pas des hommes pour cette question.

«J'aime surtout les mandats de terrain. Souvent, les gens me disent: «Est-ce que tu serais partante pour les législatives?». Bien sûr que ça me plairait mais je me demande si j'arriverais à gérer cette vie un peu parisienne. Je ne suis pas une parisienne. J'aime bien être dans ma ville, faire plein de trucs. (...)»

* Maire d'une commune de 2 500 habitants, présidente d'EPCI, conseillère générale, DVD *

Un partage inégal des responsabilités politiques consenti?

La répartition des responsabilités politiques a pendant longtemps pris la forme d'un double clivage femmes/hommes: d'une part, les femmes élues se retrouvaient plus

souvent aux fonctions subalternes dans les assemblées élues (exclusion des responsabilités dans les commissions et les exécutifs); d'autre part, à position égale (par exemple, adjoint-e), les femmes se retrouvent plus souvent aux responsabilités relevant des activités de care (prendre soin des autres, en particulier des personnes dépendante à travers des domaines politiques comme le social, l'éducation ou encore l'insertion). Depuis 2007, l'exclusion des femmes des responsabilités exécutives a été remise en question par une nouvelle mesure paritaire qui impose la constitution d'exécutifs comprenant autant de femmes que d'hommes dans les Conseils municipaux de plus de 3 500 habitants et les Conseils régionaux. Néanmoins, la prise en charge du travail de care aux femmes demeure. Comment expliquer la persistance de cette inégalité?

Deux facteurs interviennent. D'une part, les places réservées aux femmes et aux hommes au sein des assemblées élues sont le produit de positions respectives acquises depuis longtemps, dans d'autres sphères de vie (famille, profession). D'autre part, les responsabilités confiées aux femmes ne leur ont généralement pas été imposées, comme le confirment les témoignages des participant-e-s à la Consultation. En effet, quelque soit l'échelon politique considéré, les élues affirment très souvent avoir demandé les délégations ou charges qui sont les leurs parce qu'elles se sentaient plus aptes à y faire leurs preuves, en raison de leurs compétences premières. Les «choix» opérés par les élu-e-s apparaissent comme d'autant plus «logique» qu'ils ne font que prolonger la répartition inégale du travail entre hommes et femmes qui prévaut dans le reste de la société. Par exemple, l'attribution aux femmes du travail de care en politique est d'autant plus consentie que la plupart des candidates sont des mères de famille. Enfin, même si les élues «choisissent» leurs responsabilités, il ne faut pas oublier l'effet de l'expérience politique qui conduit les élu-e-s les plus ancien-ne-s et les plus renommé-e-s à être prioritaires dans ce choix des responsabilités. Là encore, la moindre expérience politique des femmes les dessert.

Source: ACHIN C. et alii, Sexe, genre et politique, Paris, Economica, 2007.

2 La participation aux activités politiques

* Le temps de travail hebdomadaire consacré aux mandats *

Ayant moins de responsabilités, les femmes consacrent moins de temps à leur mandat

61% des femmes et 48% des hommes élu-e-s consacrent moins de 10 h par semaine à leur(s) mandat(s). 20% des hommes et seulement 10% des femmes travaillent plus de 40h hebdomadaires dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, les hommes cumulent davantage de responsabilités que les femmes (dans les EPCI par exemple). **À mandats égaux, femmes et hommes consacrent le même temps à leurs responsabilités politiques.**

«Le week-end, vous n'allez pas à tout ce pour quoi vous êtes sollicitée. On est une équipe. C'est quelque chose qui tourne. Ce ne sont pas toujours les mêmes qui vont partout. On sait bien qu'il y a des choses qui s'imposent. On ne peut pas dire: «Non, pas cette fois-ci.»»

* Adjointe au maire d'une commune de 20 000 habitants, vice-présidente d'un conseil régional, PRG *

* La participation aux différentes activités des mandats *

La participation aux réunions plénières et de l'équipe dirigeante est indispensable

96% des hommes et 93% des femmes participent systématiquement aux réunions plénières des assemblées élues. 81% des hommes et 75% des femmes assistent systématiquement aux réunions de l'équipe dirigeante composée des membres de l'exécutif des assemblées élues.

Les hommes participent plus souvent aux cérémonies, moments informels et aux réunions publiques

59% des hommes et seulement 53% des femmes assistent systématiquement aux cérémonies. 48% des hommes contre 42% des femmes participent aux moments informels entre élus. 66% des hommes mais seulement 56% des femmes prennent part autant que faire se peut aux réunions publiques. Les cérémonies et réunions publiques sont des activités politiques de représentation qui impliquent une mise en avant de soi avec laquelle certaines femmes semblent moins à l'aise que les hommes.

«En politique, il y a le culot. Toutes les femmes ne sont pas forcément culottées, bien que maintenant elles mettent toutes un pantalon! (Rires) Mais généralement, la fille reçoit une éducation un petit peu moins agressive que le garçon.»

En politique, il faut arriver et il faut... (S'imposer) Il y a des femmes qui font ça très bien mais il y en a qui restent simples et un petit peu modestes. Alors hop! On va les pousser un peu pour se mettre à leur place! Ce sont des petits détails... Qui va être sur la photo? C'est une bagarre fabuleuse! Il y a certaines personnes, on les voit se préparer 10 min, un quart d'heure avant pour s'approcher du maire et être sur la photo!»

* Conseillère municipale d'une commune de 150 000 habitants, PRG *

Les femmes préfèrent être assidues aux réunions avec les partenaires, les services et aux déjeuners de travail

67% des femmes élues et 65% des hommes assistent aux réunions avec les partenaires des projets. 42% des femmes mais seulement 38% des hommes sont présent-e-s lors des réunions avec les services. 42% des femmes contre seulement 37% des hommes participent systématiquement aux déjeuners de travail.

Fréquence de participation à différentes activités politiques selon le sexe (%)

ACTIVITÉ	SYSTÉMATIQUEMENT	
	Hommes	Femmes
Cérémonies	59,2	52,7
Déjeuner de travail avec les partenaires des projets et/ou les élu-e-s	37,4	42,1
Moments informels entre élu-e-s (exemple: discussions après une réunion)	47,9	42,3
Réunions plénières de l'assemblée élue	96,1	92,7
Réunions de l'équipe dirigeante de l'assemblée élue	81,3	75,4
Réunions avec les partenaires des projets	64,5	66,7
Réunions avec les services	37,6	41,5
Réunions publiques	65,6	55,9

Des différences de participation corrélées à la place au sein des assemblées élues

Les responsabilités détenues au sein des assemblées élues expliquent la plupart des variations de participation observées entre hommes et femmes. **À position égale, la participation des hommes et des femmes est identique.**

* Accroître son implication *

Les femmes voudraient participer un peu plus aux déjeuners de travail, aux réunions avec les services et

L'équipe dirigeante ainsi qu'aux moments informels entre élu-e-s

25% des femmes contre seulement 15% des hommes souhaiteraient être plus souvent présentes lors des déjeuners de travail. 34% des femmes élues mais seulement 26% des hommes aimerait participer plus souvent aux réunions avec les services. 26% des élues (20% des hommes) souhaiteraient s'investir davantage lors des moments informels et 22% des femmes (16% des hommes) souhaiterait être plus souvent présentes lors des réunions de l'équipe dirigeante.

Une participation féminine aux activités à destination des profanes jugée suffisante

Les femmes ne souhaitent pas accroître leur implication dans les activités à destination des profanes¹ (cérémonies, réunions publiques ou encore réunions avec les partenaires des projets). Elles estiment que leur participation à ce type d'activité est déjà suffisamment importante.

«*Tout ce qui est représentation, ce n'est pas mon truc mais, quand on est élue, c'est très important. J'appelle représentation quelque chose qui relève de la présence à une inauguration, à une remise de machin. Ce n'est pas être là à une réunion. Ça, ce n'est pas de la représentation. C'est du travail. Tout ce qui est vraiment très représentatif, ce n'est pas ma tasse de thé.*»

* Adjointe au maire d'une commune de 20 000 habitants, vice-présidente du Conseil régional, PRG *

Souhait de participation à différentes activités politiques selon le sexe (%)

ACTIVITÉ	PLUS	
	Hommes	Femmes
Cérémonies	7,7	6,5
Déjeuner / Soirées de travail	14,8	24,6
Moments informels entre élu-e-s	19,5	26,4
Réunions plénières de l'assemblée élue	5,9	8,4
Réunions de l'équipe dirigeante	16,2	22,3
Réunions avec les partenaires des projets	21,8	21
Réunions avec les services	26,1	33,6
Réunions publiques	20,2	18,4

Les femmes sur scène et les hommes en coulisses

L'étude de la répartition des activités politiques entre hommes et femmes s'est développée avec la parité. Plusieurs chercheur-e-s se sont intéressé-e-s aux pratiques lors des élections municipales de 2001 notamment. Leurs conclusions sont unanimes : tandis que les femmes candidates ont été propulsées sur scène, au contact des électeurs, les hommes sont restés les maîtres des coulisses de la politique (constitution des listes et négociations des alliances politiques). Comment expliquer ce phénomène ? Les femmes sont encouragées à s'investir dans les activités tournées vers l'extérieur (à destination des électeurs). On leur confie fréquemment les activités telles que la distribution de tracts, les tournées de porte-à-porte, la figuration lors des séances photos ou des réunions publiques mais aussi les excursions dominicales sur les marchés. Bref, les femmes s'investissent sur le terrain.

Si certaines candidates dénoncent ces pratiques inégalitaires, d'autres s'en accommodent, y trouvant une forme de satisfaction personnelle. Les plus novices d'entre elles y trouvent une bonne occasion de se faire connaître en tant que candidate et de faire valoir l'intensité de leur engagement. Au contraire, les candidates plus expérimentées refusent ces pratiques inégalitaires.

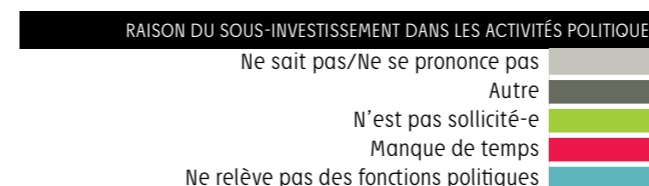
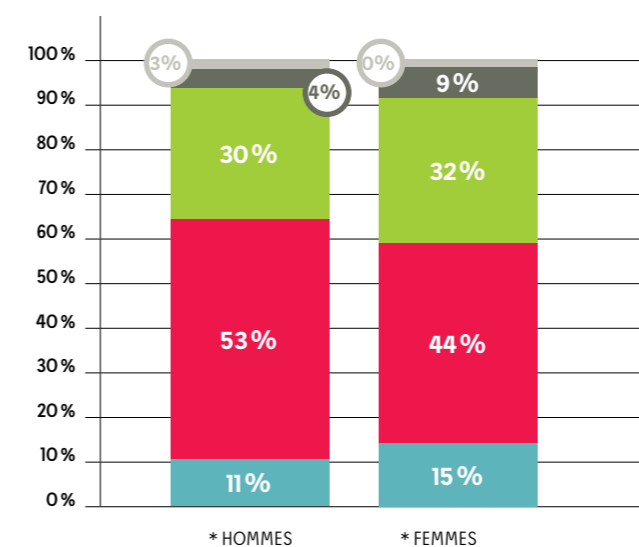
Les participantes à la Consultation préféreraient ainsi accroître leur contribution aux activités internes de l'assemblée (réunions de travail) plus que celles de représentation (cérémonies par exemple) auxquelles elles participent déjà fréquemment.

Source : ACHIN C. et alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

* Les causes d'un investissement distinct *

Des femmes tenues en marge des activités politiques

53% des hommes ne peuvent pas s'investir autant qu'ils le souhaiteraient dans les activités politiques par **manque de temps**. Ce n'est le cas que de 44% des femmes. Ces dernières évoquent plus souvent le fait de **ne pas être sollicitées** pour y prendre part (32% des femmes contre 30% des hommes) ou encore, le fait que les activités politiques délaissées **ne relèvent pas de leur responsabilité** (15% contre 11%).



La plupart des élues qui ont proposé une autre réponse ont évoqué les **problèmes de conciliation entre la vie publique et privée** :

«*Ma participation est freinée par mon époux et mon âge*»

* Conseillère municipale déléguée, DVG *

«*J'exerce des activités professionnelles le samedi et le dimanche*»

* Conseillère municipale déléguée, PRG *

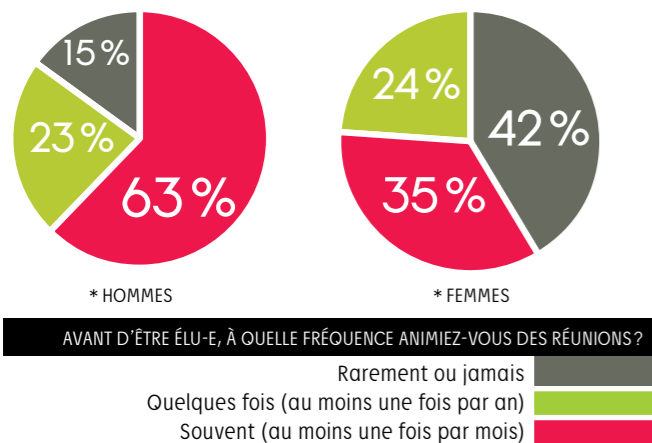
1. Le terme « profane » désigne l'ensemble des personnes qui ne font pas partie du milieu politique, ce dernier se composant des élu-e-s et des administratifs.

3 L'apprentissage des fonctions d'élu-e

* La sensibilisation aux pratiques politiques *

Des femmes moins habituées à animer des réunions

42% des femmes contre seulement **15% des hommes** déclarent avoir **rarement ou jamais animé de réunion** avant d'être élue. Les hommes sont particulièrement familiers de l'exercice : 63% d'entre eux affirment avoir souvent animé des réunions avant d'être élus.

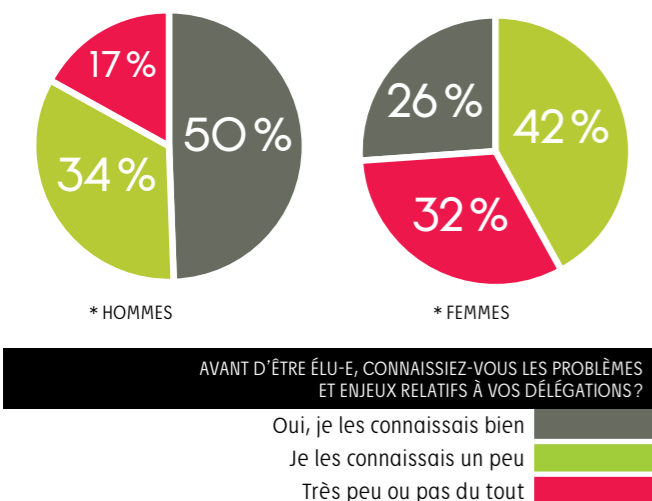


«Je ne savais pas animer des réunions. C'est très important de travailler sur l'animation de la réunion déjà, pour avoir des participants, mais aussi pour qu'ils assimilent, qu'ils comprennent et qu'ils aient envie de revenir.»

* Maire d'une commune de 1 500 habitants, conseillère régionale, DVD *

Une moindre sensibilisation aux enjeux des délégations

50% des hommes mais seulement **26% des femmes** affirment qu'ils-elles connaissaient déjà bien les enjeux relatifs aux délégations dont ils-elles ont la charge avant de s'en occuper. 32% des femmes (17% des hommes) estiment qu'ils-elles n'étaient pas ou très peu sensibilisé-e-s sur les thématiques de leurs délégations.



«Quand je suis arrivée, j'ai découvert le fonctionnement de la mairie de l'intérieur. J'avais mon idée. Je savais qu'il y avait des commissions etc. Mais quand il s'agit d'y participer vraiment... J'ai tout découvert. Mettre en place un budget, je savais qu'il fallait le faire mais de là à le faire, c'est différent. La mise en place du premier budget, la mise en place des premières réunions, toutes ces choses là, je les ai vécues de l'intérieur. Tout était une primo expérience en fait.»

* Adjointe au maire d'une commune de 7 500 habitants, conseillère générale, PS *

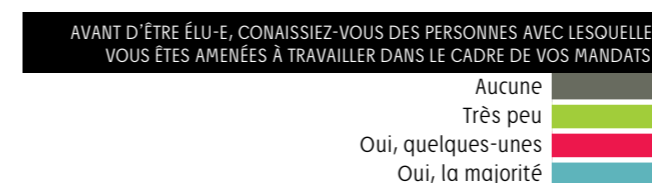
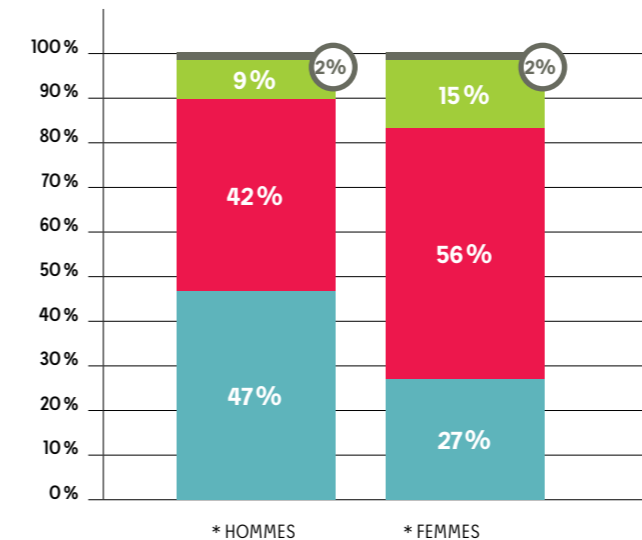
Moindre compétence réelle ou sentiment d'incompétence ?

Une étude menée sur les comportements des élu-e-s lors des réunions de commission au sein d'un Conseil régional révèle qu'à compétences équivalentes (expérience politique, sensibilisation aux sujets traités dans ces commissions), les femmes manifestent beaucoup plus facilement que les hommes leur absence d'opinion sur les sujets traités, voire leur incompétence. Si les hommes manifestent à travers leurs comportements un droit naturel à s'exprimer et à émettre des opinions en commission, les femmes quant à elle expriment spontanément leur droit à l'incompétence. Par exemple, certaines élues passent la parole à leurs attachés pour répondre aux questions et expriment leur incapacité à le faire d'elles-mêmes. D'autres répondent qu'elles n'ont tout bonnement pas d'opinion sur le sujet. Si ce comportement des femmes est relativement toléré de la part des autres membres de la commission, il l'est beaucoup moins pour les hommes et s'accompagne de plus d'un moindre droit à l'erreur de leur part. Ainsi, les femmes bénéficient d'un droit à l'incompétence en politique là où les hommes sont obligés de s'exprimer et d'émettre une opinion dument fondée.

Source : ACHIN C. et alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

Des relations avec le personnel politique moindre parmi les femmes

47% des hommes mais seulement **27% des femmes** connaissaient la majorité des personnes avec lesquelles ils sont amenés à travailler dans le cadre de leur mandat. Les femmes sont ainsi moins souvent en contact avec les réseaux constitués par le personnel politique, en témoigne également leur moindre adhésion aux associations d'élu-e-s (cf. partie suivante).



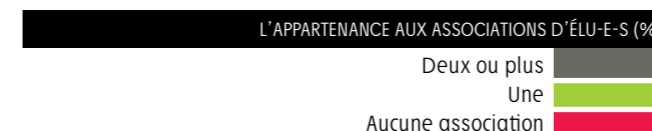
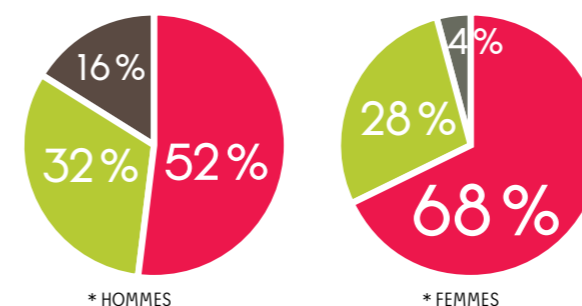
* L'insertion dans les réseaux politiques *

Des femmes en marge des réseaux associatifs d'élu-e-s

48% des hommes et seulement **32% des femmes** appartiennent à une association d'élu-e-s.

Des appartenances multiples pour les hommes

32% des hommes appartient à une association (28% des femmes) et **16%, à au moins deux** associations (parfois plus) contre seulement **4% des femmes**.



«L'idée de l'UDES, c'est : qu'est-ce qu'on peut apporter aux élus de gauche et à tous les élus républicains qui ne veulent pas se

marquer, avoir un positionnement politique mais qui ont des idées républicaines ? On va essayer de leur amener les infos dont ils ont besoin. En même temps, on va essayer de mailer le territoire. Il faut qu'on se connaisse. Il faut qu'on se rencontre. On sait que l'on peut travailler les uns avec les autres.»

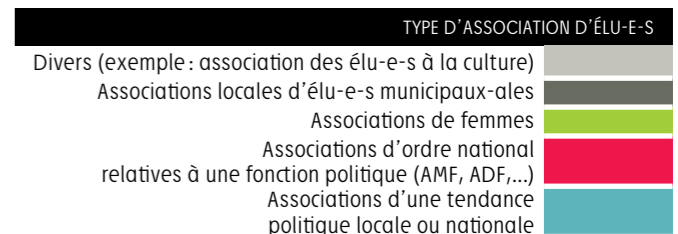
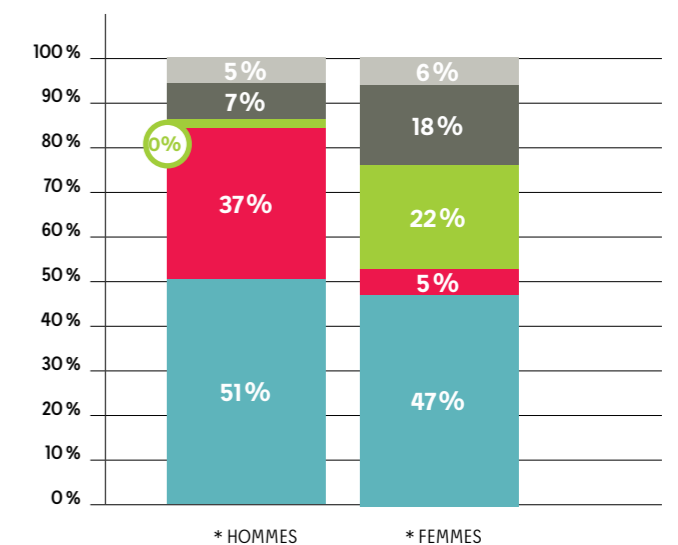
* Maire d'une commune de 150 habitants, conseillère régionale, PS *

Les hommes adhèrent à des associations d'élu-e-s d'une tendance politique

51% des hommes mais seulement 47% des femmes sont membres d'associations d'élu-e-s d'une tendance politique (Association nationale ou départementale des élus socialistes et républicains, par exemple).

Les femmes adhèrent aux associations de femmes élues ou aux associations élu-e-s municipaux-ales

24% des adhésions féminines sont réalisées dans une association destinée aux femmes élu-e-s. **18% des femmes et seulement 7% des hommes** se regroupent dans des associations d'élu-e-s locales (association des élus d'une commune par exemple).



* La formation aux fonctions d'élu-e *

Les femmes recourent plus souvent aux formations que les hommes

42% des femmes et seulement 36% des hommes ont déjà suivi une formation.

« Bénéficiaire de formations permet de connaître les rouages administratifs, la réglementation, d'entrer dans la spécificité de certaines lois en lien avec sa délégation et de ne pas dire tout et n'importe quoi. Et puis ça permet aussi de voir dans quelle direction on peut faire bouger les choses. Personnellement, je profite au maximum des formations, dans le périmètre budgétaire qui nous est imparti évidemment. »

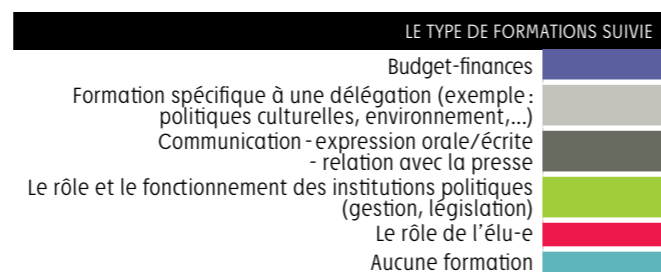
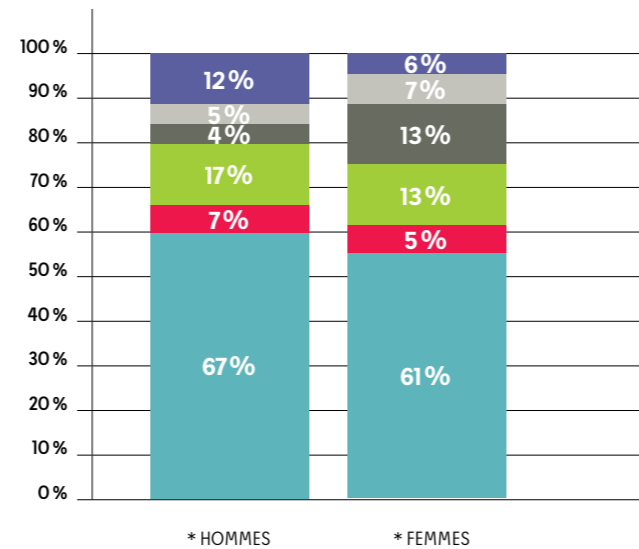
* Conseillère municipale déléguée d'une commune de 150 000 habitants, Les Verts *

Les hommes se forment plus souvent sur le fonctionnement des institutions politiques, les finances et le rôle de l'élu

17% des hommes (13% des femmes) ont suivi des formations relatives au fonctionnement des institutions politiques et 12%, au budget (6% des femmes). 7% des hommes et 5% des femmes ont participé à des formations portant sur le rôle de l'élu-e (exemple : formations aux nouveaux arrivants, gestion d'une majorité, etc.).

Les femmes privilégient les formations ciblées sur la prise de parole et les domaines d'intervention à leur charge)

13% des femmes mais seulement 4% des hommes se sont tourné-e-s vers les formations à la prise de parole en public ou concernant plus globalement les techniques de communication. 7% des femmes et 5% des hommes se sont formés sur un domaine politique spécifique (exemple : culture, environnement, éducation...).



« J'ai fait une formation à la prise de parole. J'ai trouvé ça intéressant. C'était peut-être la seule chose qui était nouvelle pour moi par rapport à ce que je faisais avant. Prendre la parole en public, ce n'est pas forcément évident. Il y a des méthodes, des astuces, ... Ça se construit. Ça s'apprend. Par contre, le reste, je l'ai appris sur le tas. »

* Adjointe au maire d'une commune de 35 000 habitants, conseillère régionale, UMP *

Les femmes se forment tout au long de l'exercice des mandats...

Parmi les élu-e-s qui se sont formé-e-s, la majorité l'a fait pendant le premier mandat. Toutefois, un tiers des femmes ont suivi une formation lors de leur second mandat contre seulement 20% des hommes. Les hommes se forment essentiellement lors de leur premier mandat alors que les femmes ont davantage tendance à se former tout au long de l'exercice de leurs responsabilités politiques. Ce fait témoigne de la persistance du sentiment d'incompétence des femmes au cours de l'exercice des responsabilités politiques.

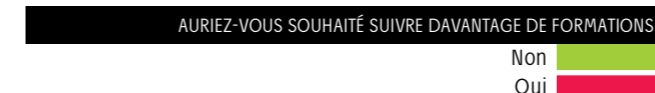
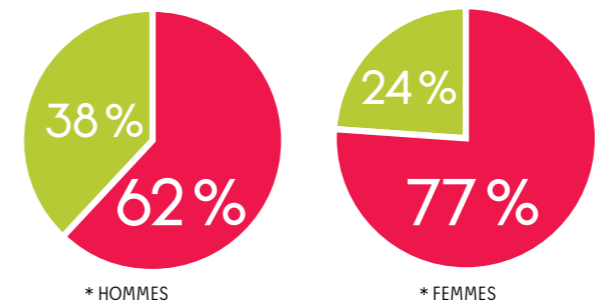
... Par tous les moyens à leur portée

62% des hommes qui se sont formés l'ont fait grâce aux formations organisées par les assemblées élues. 51% des femmes

ont fait de même mais 49% d'entre elles (38% des hommes) ont suivi une formation hors de celles organisées par leur assemblée d'élection (Science po, formations organisées par les partis politiques, universités d'été, associations d'élu-e-s, etc.).

Elles souhaiteraient suivre davantage de formations que les hommes

77% des femmes contre seulement 62% des hommes aurait souhaité suivre plus de formations.



« Une fois, j'ai fait deux jours de formation sur la communication. Je voulais apprendre comment on construit un discours en deux minutes dans sa tête. C'est intéressant mais, pour être vraiment bon, il faudrait qu'on inscrive ces formations dans le temps. Deux jours, c'est insuffisant. »

* Conseillère générale, conseillère régionale, UMP *

* L'apprentissage « sur le tas » *

Les femmes recourent un peu moins à la documentation que les hommes

84% des hommes et 79% des femmes se sont documenté-e-s sur leur fonction politique.

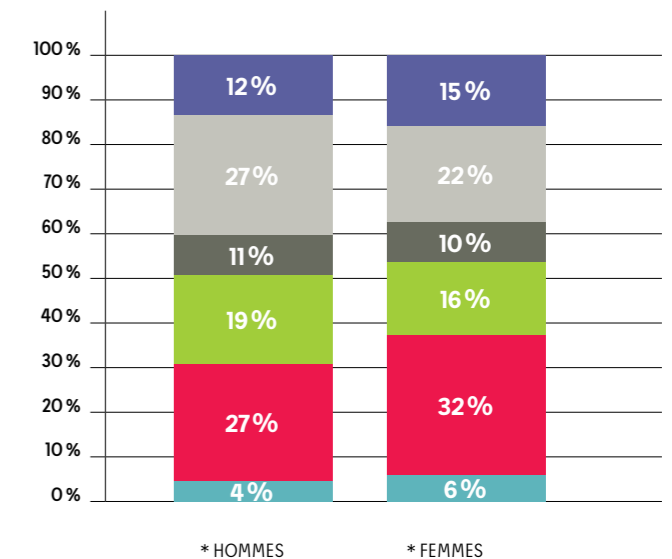
Les collègues élu-e-s et le renseignement par soi-même sont privilégiés par les femmes

32% des femmes et seulement 27% des hommes ont eu accès à de la documentation sur leur fonction par l'intermédiaire d'autres élu-e-s. 15% des femmes et 12% des hommes se sont renseignés par eux/elles-mêmes pour accéder aux documents (exemple : en utilisant internet).

Les hommes sollicitent les membres des partis politiques et le personnel administratif

Les hommes ont plus facilement accès à de la documentation

par l'intermédiaire des membres d'un parti politique (27% des hommes contre 22% des femmes) et du personnel administratif (19% des hommes contre 16% des femmes).

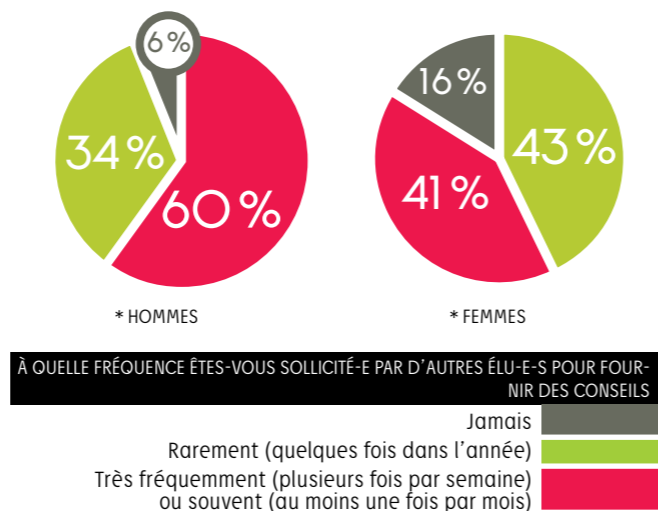
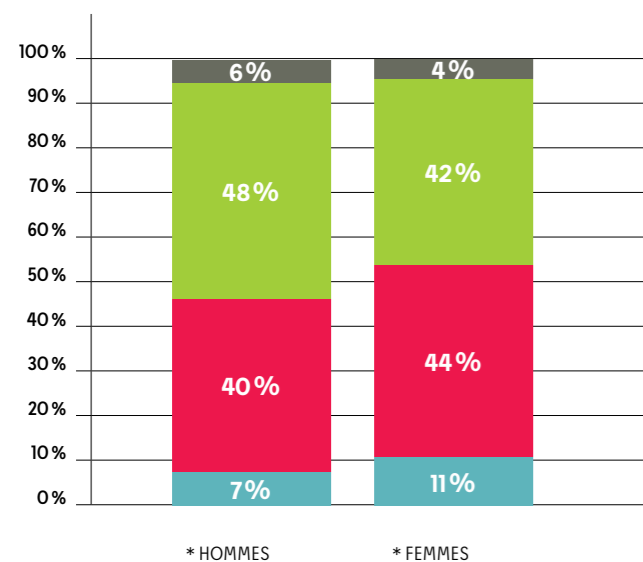


QUI VOUS A CONSEILLÉ D'UTILISER CES DOCUMENTS ?

Par vous-même (renseignement sur internet par exemple)
Des membres d'un parti politique
Des membres d'une association d'élu-e-s
Le personnel administratif de l'assemblée
Des collègues élu-e-s
Des ami-e-s ou de la famille

Les femmes demandent plus souvent conseil à leurs collègues élu-e-s ou à leur famille

48% des hommes mais seulement 42% des femmes prennent conseil quant à l'exercice de leurs mandats auprès des membres de partis politiques ou des administratifs des assemblées élues. Les femmes se tournent principalement (44% d'entre elles) vers les autres élu-e-s. 11% des femmes (seulement 7% des hommes) sollicitent des conseils de la part de leurs proches (famille et amis). Quelques élu-e-s affirment se débrouiller par eux-mêmes (6% des hommes et 4% des femmes).



Les conseils demandés portent principalement sur les actions politiques

31% des élu-e-s, hommes comme femmes, demandent conseil au sujet des actions politiques à mettre en place et 25%, sur les compétences techniques.

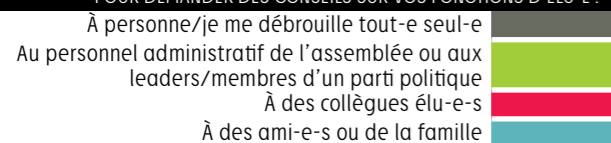
«J'ai beaucoup pris appui sur les services municipaux. À chaque fois qu'il fallait prendre une décision, je leur demandais : « comment vous faisiez avant ? ». Je posais toujours la question.»

* Adjointe au maire d'une commune de 7 500 habitants, conseillère générale, PS *

Les femmes donnent un peu plus de conseils sur les comportements à adopter face aux autres élu-e-s

22% des femmes dispensent des conseils concernant les comportements à adopter face aux élu-e-s contre **19% des hommes**. **25% de ces derniers** fournissent des conseils au sujet des comportements à l'égard des électeurs quand ce n'est le cas que de **21% des femmes**.

À QUI VOUS ADRESSEZ-VOUS LE PLUS SOUVENT POUR DEMANDER DES CONSEILS SUR VOS FONCTIONS D'ÉLU-E ?



«- Comment avez-vous pris connaissance du fonctionnement de votre délégation ? - J'ai gardé des liens avec l'ancienne adjointe aux affaires scolaires. Elle me disait : « tu peux m'appeler quand tu veux »-».

* Adjointe au maire d'une commune de 7 500 habitants, conseillère générale, PS *

Hommes et femmes veulent en priorité des conseils sur les compétences techniques

41% des élu-e-s, hommes comme femmes, demandent des conseils sur les compétences techniques et 31%, sur les actions politiques à mettre en place.

Les femmes demandent plus souvent conseil sur des comportements à adopter envers les électeurs

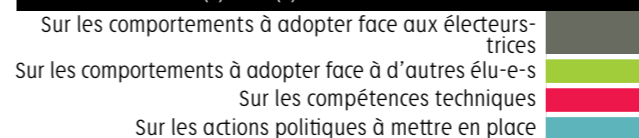
16% des femmes se renseignent sur les comportements à adopter face aux électeurs contre **13% des hommes**. 16% des hommes recherchent des conseils sur les comportements à adopter face aux autres élu-e-s contre 13% des femmes.

Les femmes donnent moins souvent des conseils que les hommes

60% des hommes fournissent des conseils **très fréquemment** (plusieurs fois par semaine) ou **souvent** (au moins une fois par mois) contre seulement **41% des femmes**. 16% d'entre elles mais seulement 6% des hommes n'en fournissent jamais.



SUR QUEL(S) SUJET(S) PORTENT LES CONSEILS QUE VOUS DONNEZ ?



Se former et mettre en relation les élues : l'exemple de l'Amicale des éluEs municipales de Côte d'Or

L'Amicale des éluEs municipales de Côte d'Or est une association regroupant les élues locales de Côte d'Or (des conseillères municipales principalement mais aussi des conseillères générales). Elle a été fondée en 1948 par Madeleine Tournamille alors adjointe au maire de Dijon, le Chanoine Kir.

L'association a pour but d'aider les élues à se former et à s'informer sur l'exercice de leurs mandats :

- se former, c'est-à-dire développer leurs connaissances sur les lois et réglementations utiles à l'exercice d'un mandat ;
- s'informer, c'est-à-dire mettre en relation les élues d'une commune avec celles d'autres communes afin qu'elles puissent échanger sur les mesures qu'elles mettent en place.
- L'association est ouverte aux hommes mais, dans la réalité, ils ne constituent qu'une infime minorité des membres (un ou deux pour 200 adhérentes). Cette non-mixité n'est pas pour déplaire aux membres féminins : « les femmes estiment qu'elles se forment mieux quand elles sont entre femmes et que les hommes ne monopolisent pas la parole » confie la présidente de l'association, Michèle Curtil-Faivre.

Concrètement, l'action de l'association se concentre sur une ou deux journée(s) par an au cours de laquelle les élues débattent d'un thème d'action politique et/ou visitent une institution locale, voire nationale (par exemple le Parlement européen ou plus locale, un centre d'énergie atomique). L'Amicale des élues municipales de Côte d'Or est ainsi l'une des rares associations en France qui permet aux femmes d'échanger sur leur expérience politique.

Source : Entretien avec la présidente de l'Amicale, Michèle Curtil-Faivre, 2 juin 2010.

4 Les rapports femmes/hommes en politique

* Des comportements semblables ou différents ? *

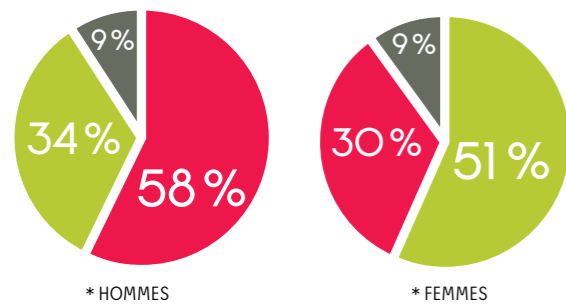
Selon les femmes, les comportements diffèrent selon le sexe en politique

51% des femmes considèrent qu'elles se **comportent différemment** des hommes en politique.

« On a une façon de fonctionner différente des hommes. Je pense que les femmes en politique, elles passent bien. On a une sensibilité autre qu'eux. On perçoit les choses différemment. »

* Maire d'une commune de 250 habitants, présidente d'un EPCI et conseillère générale, Nouveau Centre *

Au contraire, selon les hommes, il n'y a pas de différence **58% des hommes** estiment qu'il n'y a pas de différences entre leurs comportements et ceux des femmes.



LES FEMMES ET LES HOMMES EN POLITIQUE

Ne se prononcent pas	9%
Différents	34%
Semblables	58%

« Alors là, je vais être assez saignant! Je pense que les femmes ont les mêmes qualités et les mêmes défauts que les hommes. Franchement, une femme politique a autant d'outils entre ses mains et elle sait aussi bien les manier que les hommes. Pour moi, l'égalité, elle est parfaite! Tout le baratin de savoir (s'il y a des différences), tout ça, c'est du positionnement. »

* Adjoint au maire d'une commune de 150 000 habitants, PS *

* Des qualités féminines ? *

Quatre qualités sont principalement attribuées aux femmes: les **capacités relationnelles** (19%), **l'écoute** (17%), **l'esprit d'équipe** et le **sens du travail collectif** (14%). Des qualités sont, au contraire, très peu associées aux femmes: les **capacités oratoires** (à peine 2% des réponses), **l'initiative** (4%), les

connaissances (4%) ou encore les **capacités d'animation** (5%).

« Il me semble qu'au niveau relationnel, ça change quelque chose (d'être une femme). J'ai été plus soucieuse des relations personnelles avec chacun des membres du groupe pour essayer d'en préserver la cohésion qu'un homme ne l'aurait été. J'ai eu ce souci, y compris – et ça, ça me semble plus spécifiquement féminin – dans des périodes où le groupe était véritablement faible, ou bien quand il était traversé par des conflits. »

* Conseillère régionale, Les Verts *

* Des qualités masculines ? *

Trois qualités sont le plus souvent attribuées aux hommes: les **capacités oratoires** (16%), la **capacité de gestion** (13%) et la **capacité d'animation** (12%).

« Par exemple, les hommes, quand ils prennent la parole, ils vont tous dire la même chose. Ils éprouvent le besoin de parler. Il y en a un qui s'exprime alors les trois autres vont se sentir obligés de parler aussi! Tandis que nous, les femmes, ce n'est pas notre style. Une fois qu'une chose a été dite, on ne la répète pas trente-six mille fois. Nous, les femmes, on va à l'essentiel. On n'éprouve pas le besoin d'exister en prenant la parole. On est très pragmatique. On agit. »

* Vice-présidente du conseil régional, PS *

* Des qualités féminines particulièrement recherchées *

La première qualité que les élu-e-s estiment **indispensable à l'exercice d'un mandat est l'écoute** (20% des réponses). Les **capacités relationnelles** (19%) arrivent en seconde position. Ce sont deux qualités qui sont attribuées principalement aux femmes. Les élu-e-s ne sont pas d'accord sur la troisième qualité. Les **femmes citent l'esprit d'équipe**, tandis que les **hommes mentionnent la capacité de gestion**.

Les qualités des femmes versus les défauts des hommes...

Un certain nombre d'attentes pèsent sur les femmes concernant leurs comportements politiques. Elles émanent à la fois des élu-e-s elles/eux-mêmes mais aussi et surtout des électeurs-trices. Par exemple, une étude réalisée sur les représentations de la politique parmi les hommes et

les femmes montre que les femmes placent au centre de leurs préoccupations l'humain. Les hommes perçoivent les « gens » comme des figures abstraites et en parlent à travers des considérations générales, des chiffres ou encore les politiques mises en place tandis que les femmes se mettent du côté des individus et refusent de séparer la politique de la vie réelle.

Elles veulent une politique concrète et critiquent l'abstraction des hommes et du système politique masculin en place. Selon les femmes, les élues seraient entières, ne mâcheraient pas leurs mots. Cette figure de l'élue au féminin est opposée au discours « langue de bois », plutôt masculin. À l'origine de ces représentations de la politique, le rôle que jouent les femmes dans la vie privée et domestique leur conférerait une compétence spécifique, une « plus-value », qui leur permettrait de se distinguer de leurs confrères.

L'argument de l'apport féminin à la vie politique a été particulièrement mis en avant pour justifier le recours aux mesures paritaires. Les femmes ont été appelées en politique, entre autre, pour la « ré-enchanter » face aux affaires de corruption ou encore aux promesses non-tenues des politiciens qui détourneraient les électeurs des urnes. Novices et donc a priori exemptes de tout comportement malhonnête, les femmes permettraient ainsi grâce leurs qualités propres d'incarner une nouvelle figure de l'élue, plus proche des électeurs-trices.

Source : MOSSUZ-LAVAU J., « Les conceptions politiques des hommes et des femmes ou le four cassé de la RMiste » in RIOT SARCEY M. (dir.), Démocratie et représentation, Paris, Kimé, 1995; BERENI L. et LEPINARD E., « Les femmes ne sont pas une catégorie. Les stratégies de légitimation de la parité en France », Revue française de science politique, n°54, février 2004, pp. 71-98; LE BART C., LEFEBVRE R., La proximité en politique, Rennes, PUR, « Res Publica », 2005.

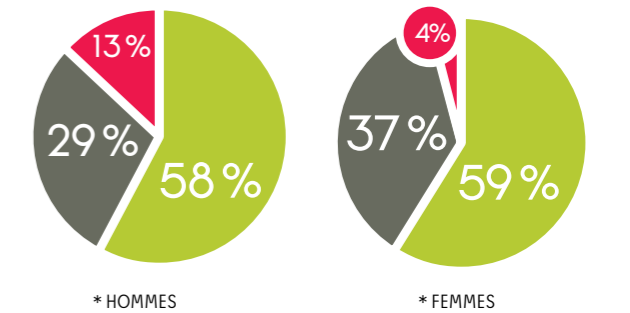
* L'égalité en politique *

D'un point de vue unanime, **l'égalité en politique n'est que partiellement acquise**

58.5% des élu-e-s jugent que l'égalité en politique est partiellement acquise.

Les hommes estiment plus souvent que l'égalité est acquise dans le milieu politique

13% des hommes contre **4% des femmes** jugent que l'égalité en politique est acquise. **37% des femmes** pensent que l'égalité n'est pas du tout acquise contre seulement 29% des hommes.



L'ÉGALITÉ EN POLITIQUE...

... n'est pas acquise	29%
... est partiellement acquise	58%
... est acquise	13%

L'égalité en politique et les jeunes

La Consultation Egalité jeunesse Bourgogne, menée auprès des collégiens et lycéens bourguignons de 2006 à 2008, porte sur les représentations de l'égalité filles/garçons parmi les jeunes collégiens et lycéens. Une partie de la Consultation concerne les représentations de l'égalité en politique.

67% des lycéens pensent que l'égalité en politique n'est pas acquise. Les filles en sont particulièrement convaincues puisque 76% d'entre elles estiment que la politique est inégalitaire envers les femmes contre seulement 54% des garçons. Les jeunes citent en particulier le machisme ou encore le manque de crédibilité dont souffrent les femmes en politique.

« Il est difficile pour une femme de se faire écouter en politique. Souvent, les hommes ne veulent pas se faire commander par des femmes » Garçon.

« Les hommes disent qu'une femme n'a rien à faire en politique. Les gens ont plus confiance dans les hommes » Fille.

Source : « Consultation Egalité Jeunesse Bourgogne 2006-2008 », Rapport de synthèse, Carrefour des Mondes, Novembre 2008.

* La parité *

Des avis mitigés mais globalement positifs

49% des hommes et **50% des femmes** estiment que la parité n'était pas forcément la meilleure mesure mais qu'elle répond à un problème réel.

Les femmes soutiennent davantage la parité que les hommes

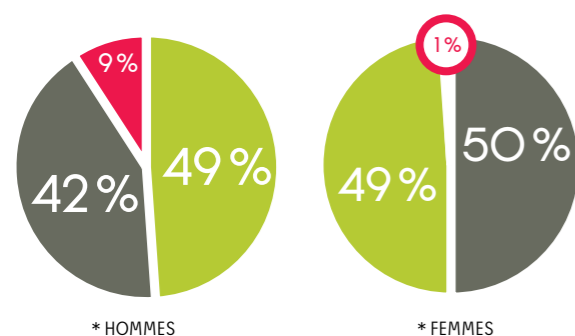
49% des femmes mais seulement **42% des hommes**



Conclusion

L'élue et la condition d'exercice de son mandat

jugent que la parité a permis une **réelle avancée pour l'égalité**. **9% des hommes** et moins de 1% des femmes estiment que la parité est **une erreur**.



LA PARITÉ EN POLITIQUE EST...

Une réelle avancée pour l'égalité
Pas forcément la meilleure mesure mais elle était nécessaire
Une erreur

« Moi, je suis pour la parité parce que, s'il n'y avait pas une loi, on n'en serait pas là. Je pense qu'il faudrait même aller plus loin c'est-à-dire qu'il ne faudrait plus autoriser les partis à payer pour ne pas respecter la loi. Il faudrait que ce soit une loi appliquée sinon, inéligibilité. À force de leur laisser le choix, dès que ça les arrange, ils présentent quelqu'un d'autre. Moi, je pense que c'est comme ça que ça devrait être. On a beau m'expliquer que ce n'est pas la peine de mettre des «bourriques»-c'est comme ça qu'ils le disent parce qu'elles ont une jupe-. Je leur réponds: «Attendez, on a mis des bourricots pendant des années parce qu'ils ont des pantalons! On a le droit d'être aussi idiots que vous et d'être élues! Regardez à l'Assemblée nationale ou au Sénat, tous ces modes de scrutins là font que ce ne sont que des mecs! Ils ne sont pas tous intelligents ou forts, ce n'est pas vrai.»

* Adjointe au maire d'une commune de 150 000 habitants, PS *

Plus de **90% des femmes comme des hommes** sont satisfaits des responsabilités qu'ils exercent au sein des assemblées élues. Tous affirment **avoir choisi** leurs futures responsabilités dans les assemblées. Néanmoins, l'apprentissage et l'exercice des fonctions d'élue-révèlent un certain nombre d'inégalités entre femmes et hommes. Les femmes consacrent autant **de temps que les hommes à leurs mandats**. Toutefois, les élues confient vouloir **participer davantage aux réunions de l'équipe dirigeante et des services, aux moments informels et aux déjeuners de travail**. Les femmes témoignent d'un sentiment d'exclusion des activités liées à la vie interne des assemblées élues, même lorsqu'elles sont adjointes. Les raisons avancées sont relatives au **manque de temps** ou au fait que ces activités ne **relèvent pas des responsabilités de l'élue**. Quelques femmes ont évoqué aussi les **problèmes de conciliation** avec la vie professionnelle et privée.

L'apprentissage du rôle d'élue fait également apparaître des divergences entre femmes et hommes. Les femmes sont **moins familiarisées avec l'animation de réunions**, sont **moins sensibilisées aux enjeux de leurs délégations** avant d'accéder au mandat et **connaissent moins de personnes** travaillant dans et pour les institutions politiques. Enfin, elles **appartiennent moins souvent à des associations d'élue-s**. Lorsqu'elles en font partie, il s'agit plus souvent d'associations locales et spécifiques (associations de femmes, par exemple).

Le manque (réel ou estimé) d'expérience est comblé par un **recours plus fréquent aux formations**. Néanmoins, celles suivies par les femmes leur fournissent des informations circonscrites (prise de parole en public, domaine spécifique d'intervention publique) tandis que celles des hommes sont de portée générale (rôle de l'élue et des institutions politiques par exemple). Ce sont des savoirs remobilisables pour d'autres mandats. Femmes et hommes recourent, dans une moindre mesure, à de la documentation pour se former mais la plupart des élue-s demandent des conseils pour mieux exercer leur mandat. Les femmes donnent **moins souvent de conseils que les hommes**, ce qui confirme le fait qu'elles sont jugées et se jugent moins expérimentées qu'eux.

Les femmes ne jouent finalement pas le même rôle que les hommes en politique. L'idée d'une spécificité féminine est répandue, en particulier parmi les femmes élues. Les femmes feraient preuve de **capacités relationnelles, d'écoute, d'esprit d'équipe et d'une capacité**

d'adaptation. Les hommes quant à eux s'illustreraient par leurs capacités oratoires, de gestion ou encore d'animation. Les qualités dont sont porteuses les femmes (écoute, capacités relationnelles) **sont valorisées** pour exercer un mandat. Au contraire, l'image masculine du leader politique qui dirige et impose semble dépréciée. Enfin, les hommes sous-évaluent davantage que les femmes les inégalités persistantes en politique. De même, ils sont un peu plus réticents que les femmes aux mesures paritaires.

Un investissement des femmes élues dans leur mandat égal à celui des hommes et pourtant le sentiment persistant de devoir justifier sa place, celui d'être exclus de certaines assemblées décisionnelles, de ne pas être considérée à leur juste valeur d'où la sensation partagée par beaucoup d'élue de leur inexpérience dans la fonction ce qui les fait recourir à des formations; un carnet d'adresses moins fourni (ou pas dans les mêmes domaines) que celui des hommes; le manque de temps, la conciliation entre le mandat, la vie de famille et la profession sont autant de conditions d'exercice des mandats qui expliquent la brièveté des parcours politiques féminins.





TROISIÈME
PARTIE



RAPPORT DE SYNTHÈSE

Consultation Egalité Homme / Femme
en politique * Bourgogne

Vie familiale et conciliation

- * La situation familiale **46.**
- * L'engagement politique dans la famille **49.**
- * Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie politique **53.**
- * Conclusion : Concilier vie familiale et vie politique **57.**



1 La situation familiale

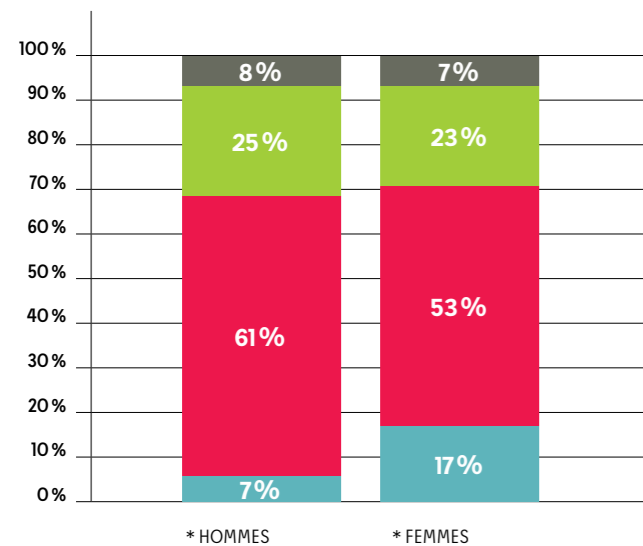
* Situation de couple *

Une majorité d'élus mariés ou pacsés

61% des hommes et seulement **53% des femmes** sont mariés ou pacsés. 7% des hommes et 8% des femmes sont célibataires et 25% des hommes et 23% des femmes vivent en couple.

Les femmes sont plus souvent divorcées ou veuves

17% des femmes contre 7% des hommes seulement sont divorcées ou veuves.



SITUATION FAMILIALE DE L'ÉLU-E

- Célibataire
- Vivant en couple
- Marié-e ou pacsé-e
- Divorcé-e ou veuf-ve

« Mon mari m'est complémentaire. C'est quelqu'un de discret, qui assume la vie familiale quand je ne suis pas là, qui prépare les repas, qui fait les courses... C'est quelqu'un de beaucoup plus modéré, qui prend beaucoup de recul, qui reste effacé et agit derrière. C'est important. On ne peut pas être deux de toute façon en tête d'affiche. »

* Maire d'une commune de 1 500 habitants, conseillère régionale, DVD *

« Ce sont plutôt des problèmes de couple liés à notre vie personnelle qui font qu'aujourd'hui, je divorce. Si je me suis investie en politique, c'était aussi parce que j'avais besoin de m'épanouir à l'extérieur. À l'intérieur de mon couple, ça ne marchait plus depuis déjà quelques années. Le fait que je m'investisse en politique a peut-être précipité les choses mais de toute façon, cette séparation était imminente. »

* Adjointe au maire d'une commune de 7 500 habitants, conseillère générale, PS *

Le mariage, un impératif pour les femmes élues

Dans son étude sur les députées élues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale en France et en Allemagne, Catherine Achin montre la prégnance du mariage. En effet, en France, près de 75% des femmes députées sont mariées ou vivent en couple lorsqu'elles accèdent à leur premier mandat législatif. Les femmes vivant seules (divorcées, veuves, célibataires) ne représentent qu'à peine 25% des élues. En Allemagne, la vie solitaire est un peu plus répandue qu'en France (32% des élues).

Les députées des deux pays accordent un rôle central à leur conjoint dans leur engagement politique. Elles ont conscience des difficultés générées par leurs activités publiques sur leur vie de couple. Le soutien de leur conjoint est présenté comme une condition indispensable à l'exercice du mandat. Le fait que le conjoint ait un emploi du temps chargé, voire même dispose lui-même de responsabilités politiques, tout comme sa compagne favorise le développement d'une attitude compréhensive de la part de ce dernier. Au contraire, les députées dont les conjoints n'acceptent pas l'engagement politique sont plus souvent divorcées que leurs collègues.

Au fil des années et des générations, la tendance au mariage des députées s'infléchit. En effet, les femmes mariées ne représentent plus que 56% des députées françaises en 1997 (65% des députées allemandes). Les femmes députées vivent plus souvent seules que leurs homologues masculins : 84% des députés français sont mariés (83% en Allemagne).

Source : ACHIN C., « Le mystère de la chambre basse ». Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne 1945-2000, Paris, Dalloz, « Nouvelle bibliothèque des thèses - Science politique », 2005.

* L'âge des conjoint-e-s *

Des conjoints plus âgés que les femmes élues

Les conjointes des hommes élus ont en moyenne 52 ans et leurs époux 53 ans¹. Les conjoints des femmes élues ont en moyenne 55 ans et les femmes élues, 53 ans.

* L'appartenance religieuse des conjoint-e-s *

Les mêmes tendances religieuses que parmi les élus

41% des conjoints et 39% des conjointes sont sans religion soit la même proportion que parmi les élus (41%). 3% des conjoints comme des conjointes sont musulman-e-s.

Les conjointes sont plus souvent catholiques que les conjoints

58% des conjointes et 52% des conjoints sont catholiques.

* Le niveau de qualification des conjoint-e-s *

Des conjoint-e-s autant qualifié-e-s que les élu-e-s

Dans la majorité des couples (**58% parmi les couples dans lesquels l'élu est un homme et 57% dans ceux où la femme est élue**), les élu-e-s ont un niveau de qualification équivalent à celui du/de la conjoint-e.

* La profession des conjoint-e-s *

Des conjoint-e-s appartenant aux mêmes catégories socioprofessionnelles (CSP) que les élu-e-s

42% des couples dans lesquels l'homme est élu et 47% de ceux où c'est la femme se composent de deux membres appartenant à la même CSP.

* Les enfants *

Un nombre moyen d'enfants identique entre hommes et femmes élus

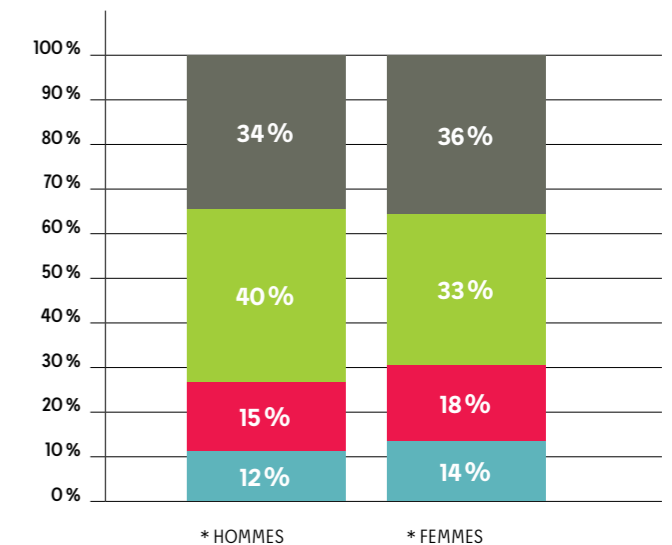
Les élu-e-s quel que soit leur sexe ont en moyenne **2.62 enfants** soit presque trois.

Les femmes élues ont peu d'enfants ou, au contraire, beaucoup

14% des femmes et 12% des hommes élus n'ont pas d'enfant. 18% des femmes ont eu un seul enfant (15% des hommes). Toutefois, plus d'un tiers (36%) des femmes élues ont au moins 3 enfants (34% des élus hommes).

« J'ai fait un choix dès le départ. J'avais perdu mon père jeune et je m'étais toujours dit : ma vie de famille en premier. Après, le reste. Je m'y suis tenue et je m'y tiens encore. J'ai eu trois enfants quand même. Ma carrière s'est déroulée au rythme de ma vie familiale c'est-à-dire que j'ai été élue locale et j'ai élevé mes trois enfants avant de partir à Paris. »

* Députée, UMP *



* HOMMES * FEMMES

NOMBRE D'ENFANTS SELON LE SEXE

- Trois enfants et plus
- Deux enfants
- Un enfant
- Aucun enfant

Les femmes ont moins souvent d'enfants en bas âge que les hommes

96% des femmes et 93% des hommes élus n'ont pas d'enfant en bas-âge (moins de 3 ans). 4% des femmes et 6% des hommes en ont un et moins de 1% en a deux.

La majorité des élus n'a plus d'enfants à charge

58% des femmes élues (55% des hommes) n'ont plus d'enfant à leur charge. Dans 47% des cas, un seul enfant demeure au foyer. Pour 34% des femmes et 40% des hommes, deux enfants sont encore à leur charge ; et trois enfants ou plus pour 13% des hommes et 19% des femmes.

« Députée-mère », une question d'appartenance politique

Dans son étude consacrée aux députées françaises et allemandes élues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, Catherine Achin note que les femmes députées ont globalement moins d'enfants que leurs homologues masculins (de l'ordre de 20 à 40 points de moins par rapport à la moyenne des députés mariés avec enfants). En France, les femmes élues de droite ont légèrement plus d'enfants que celles de gauche. Tandis que les députées françaises ont en moyenne 2.1 enfants, celles appartenant à la droite libérale en ont

1. L'âge des élus hommes et femmes vivant ou ayant vécu en couple diffère des âges moyens généraux présentés au début de la synthèse car nous avons exclu de la population les célibataires qui, par définition, n'ont pas de conjoint-e.

2 L'engagement politique dans la famille

plus de 3. Ces données sont relativement stables tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle, en France comme en Allemagne. Dans ce dernier pays, les députées ont en moyenne 1.6 enfants.

Les participantes à la Consultation suivent, à l'échelon local, la tendance identifiée par Catherine Achin pour les élues nationales: 54% des élues de droite contre 33% de leurs homologues de gauche ont eu trois enfants ou plus. 17% des élues de gauche n'ont pas d'enfants et seulement 8% des élues de droite.

Source: ACHIN C., «Le mystère de la chambre basse». Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne 1945-2000, Paris, Dalloz, «Nouvelle bibliothèque des thèses - Science politique», 2005.



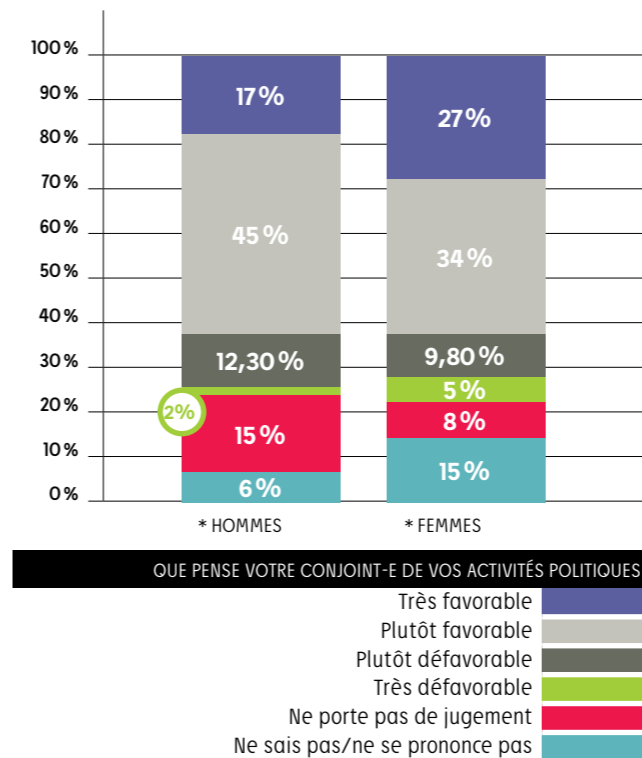
* L'engagement militant et les conjoint-e-s *

La majorité des conjoint-e-s est favorable à l'investissement politique de l'élue

62% des concubines et 61% des concubins sont «plutôt» voire «très favorables» à l'exercice de responsabilités politiques par l'autre membre du couple. Seulement 15% des conjointes comme des conjoints sont «plutôt défavorables» ou «très défavorables».

Des conjoints plus souvent «très favorables» ou dont l'opinion est inconnue

Tandis que seulement 17% des conjointes d'hommes élus sont «très favorables» à l'exercice du mandat, les conjoints des femmes élues sont plus de 27% à penser de même. Néanmoins, 5% des conjoints sont «très défavorables» contre seulement 2% des conjointes. 15% des conjointes n'ont pas d'opinion sur le sujet contre seulement 8% des conjoints. Alors que seulement 8% des conjoints ne portent pas de jugement sur le sujet, les conjointes sont près du double (15%).



«J'ai la chance d'avoir un mari qui me laisse vivre mon mandat parce qu'il sent que je m'épanouis totalement là-dedans. Je dis ça parce qu'on me fait très souvent la réflexion: 'Mais, ton mari, il prend ça comment? Parce que tu n'es jamais là...'. Il le prend bien, me semble-t-il. Vu les réflexions qu'on me fait, je me dis que ça ne doit pas être le cas partout.»

* Maire et conseillère régionale, PS *

«Mon mari avait quand même une vision un petit peu machiste des choses. En fait, il était d'accord pour que je me lance dans la campagne. Une fois que j'ai été élue, il m'a demandé de démissionner. Je lui ai dit: «Mais attends, tu étais d'accord!». Il m'a dit: «Ah oui, mais je pensais que tu ne serais pas élue!». Sympathique! Le fait que je sois élue ne lui a pas plu apparemment. Seulement, j'ai été élue et ça a eu des conséquences derrière: mes absences et son implication plus grande auprès des enfants. Je pense qu'il l'a très mal vécu. C'est une sorte d'orgueil masculin assez mal placé. Il a dû sentir ça comme dévalorisant.»

* Adjointe au maire d'une commune de 7 500 habitants, conseillère générale, PS *

«Et puis, mon mari, c'est son problème s'il ne supporte pas mes absences. Ou'il se débrouille!»

* Adjointe au maire d'une commune de 35 000 habitants, conseillère régionale, Nouveau Centre *

Des conjoint-e-s rarement élu-e-s

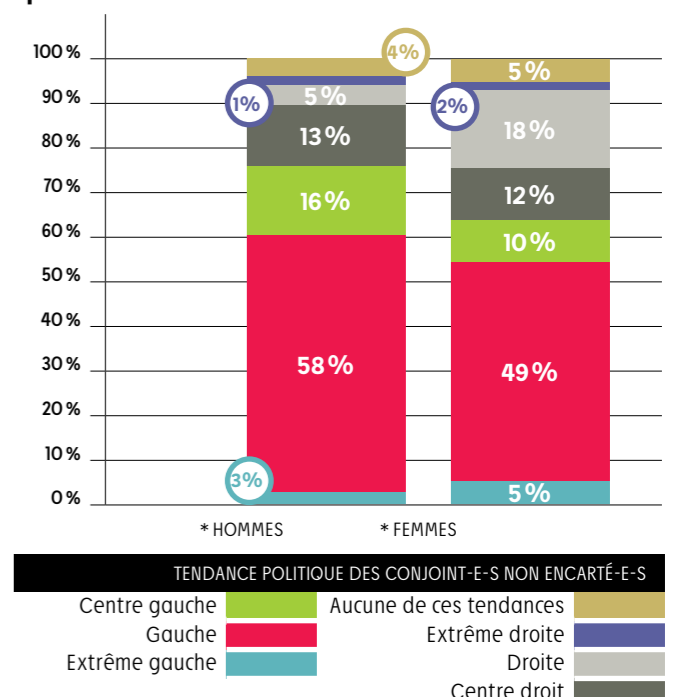
95% des conjoint-e-s d'élue-e-s n'exercent pas de mandat politique au moment de la Consultation.

Peu de conjoint-e-s sont impliqué-e-s dans un parti

Seulement 20% des conjointes d'hommes élus sont membres d'un parti politique (29% des conjoints de femmes élues).

Des conjointes plus souvent de gauche

58% des épouses d'élus sont de gauche contre 49% des époux des femmes élues.



Rapport à la politique et Gender gap électoral

Dans les années qui ont suivi l'accès des femmes à la citoyenneté formelle, en 1944, les spécialistes des sciences politiques ont mis en évidence l'existence d'un écart notable entre les comportements électoraux des hommes et des femmes. Le vote des femmes s'est caractérisé dans un premier temps par une abstention plus forte et une propension plus grande au conservatisme (vote à droite) que les hommes. C'est ce qu'on appelle le « *gender gap* ». Ce terme popularisé initialement aux USA au début des années 1980 désigne l'écart des comportements électoraux entre les femmes et les hommes. Il est parfois utilisé de manière plus générale pour définir les écarts de participation politique (intérêt pour la politique, engagement militant, etc.) entre les sexes.

Ce « *gender gap* » traditionnel avait d'ailleurs été largement anticipé par les hommes politiques. Il s'agit d'un des arguments utilisés pour refuser l'octroi du droit de vote aux femmes. Dans l'Entre deux guerres, malgré les demandes incessantes des suffragettes, le droit de vote n'a jamais constitué un enjeu politique majeur pour les partis de gauche car ils anticipaient le vote féminin conservateur. C'est le Général De Gaulle qui octroie finalement le droit de vote aux femmes en 1944 par l'Ordonnance d'Alger. Les études menées dans les années 1980 ont mis en évidence l'existence d'un nouveau « *gender gap* » moins massif que le précédent : **les femmes tendent à opérer des choix électoraux davantage en faveur de la gauche et surtout, elles rejettent plus souvent les extrêmes que les hommes.** Par exemple, si seules les femmes avaient votées en 2002, le « choc » du 21 avril ne se serait jamais opéré car le candidat socialiste aurait été qualifié pour le second tour des élections présidentielles.

Ces différences en matière de comportement électoral sont les plus perceptibles **parmi les jeunes générations.** Ainsi, en 2007, les femmes d'âge avancé (plus de 60 ans) ont majoritairement soutenu le candidat de droite, Nicolas Sarkozy. Les femmes les plus jeunes mais aussi plus diplômées ont voté majoritairement pour la candidate socialiste, Ségolène Royal. L'idée d'un « **gender gap générationnel** » fait aujourd'hui son chemin. En dépit de ce nouvel écart, le sexe ne constitue plus aujourd'hui, dans les pays occidentaux, une variable lourde de prédilection des comportements électoraux, contrairement à d'autres paramètres comme l'âge, le statut social ou le niveau de diplôme.

Un rapport différent à la politique ?

Malgré la convergence des comportements électoraux, hommes et femmes continuent d'entretenir des rapports distincts à l'égard de la vie politique. Plusieurs études montrent que les femmes restent moins politisées que les hommes c'est-à-dire qu'à statut social égal :

- elles s'intéressent moins à la politique
- elles s'estiment moins légitimes pour en parler
- elles s'estiment moins compétentes pour la décrypter.

Ce *gender gap* de la politisation est plus prononcé dans les sociétés où la division sexuée des rôles est traditionnelle (homme *breadwinner*, femme *housekeeper*). Il ne disparaît toutefois pas dans les pays occidentaux où les comportements des deux sexes convergent pourtant dans de nombreux domaines. Par exemple, en France, plusieurs enquêtes ont montré que les femmes déclaraient moins fréquemment que les hommes s'intéresser à la politique et en discutent moins avec leurs ami-e-s, leurs collègues de travail ou leur famille.

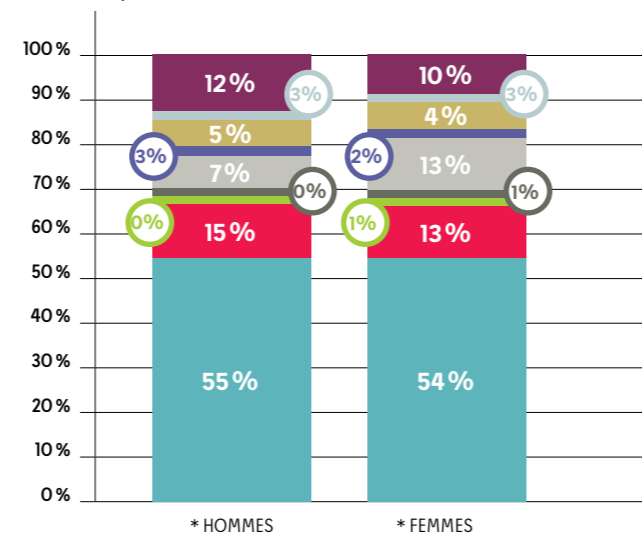
Source : BERENI L., CHAUVIN S., JAUNAIT A., REVILLARD A., *Introduction aux Gender Studies*. Manuel des études sur le genre, Bruxelles, De Boeck, Ouvertures politiques, 2008 ; SINEAU M., « *Les paradoxes du Gender gap à la française* » in CAUTRES B., MAYER N., *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Science Po, 2004, pp. 207-228.

Un engagement associatif plus répandu parmi les conjointes

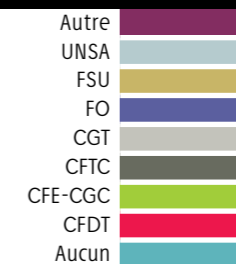
56% des conjointes d'élus appartiennent à une association contre **51% des conjoints** de femmes élues.

Un engagement syndical également partagé

45% des conjointes et 46% des conjoints ont déjà appartenu à un syndicat au cours de leur vie.



APPARTENANCE SYNDICALE DES CONJOINT-E-S



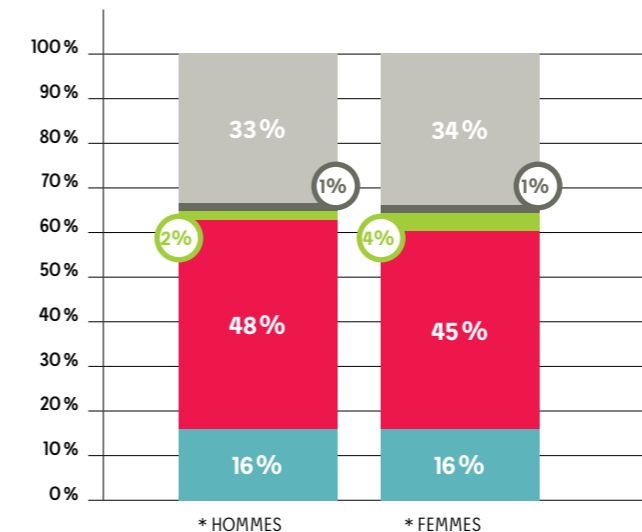
Un syndicalisme qui s'atténue au fil du temps

Lors de la Consultation, seulement **25% des conjointes et 23% des conjoints** sont encore syndiqués.

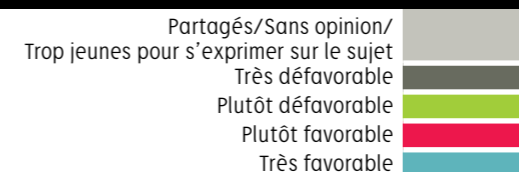
* L'engagement politique et les enfants *

Des enfants globalement favorables

48% des hommes et 45% des femmes déclarent que leurs enfants sont « plutôt favorables » à l'exercice du mandat. **16% parmi les hommes comme parmi les femmes** y sont même « très favorables ». Les opinions « très défavorable » ou « plutôt défavorable » ne sont mentionnées que par **5% des femmes et 3% des hommes élu-e-s**. Toutefois, une part non négligeable (34%) des élu-e-s **ne se prononce pas** car le ou les enfants sont trop jeunes pour avoir un jugement, sont partagés ou encore sont tout simplement sans opinion sur le sujet.



OPINION DES ENFANTS SUR L'ENGAGEMENT POLITIQUE DU PARENT



« Mes enfants sont contents. Mon plus grand garçon a 6 ans. Ils savent que je suis maire et ils voient aussi tout le côté négatif, quand les gendarmes viennent à minuit pour les vols et autre. C'est le rôle d'officier de l'état civil et de police municipale ! Il me dit : « Maman, tu sais, en fait, moi, quand je serai plus grand, je ne serai pas maire d'une petite ville, comme toi. Je serai maire d'une grande ! » Et je lui dis : « Ah bon ? ». Et il me répond : « Oui, parce que le maire d'une grande ville, lui, il a des gendarmes sous ses ordres ! »

* Maire d'une commune de 1 500 habitants, conseillère régionale, DVD *

L'opinion des enfants est prise en compte

La question de l'opinion des enfants est un enjeu majeur dans l'exercice du mandat, en particulier, pour les femmes. Certaines ont rappelé lors des entretiens combien il était important d'être soutenu par ses enfants afin d'accomplir son mandat dans de bonnes conditions :

« Le fait de voir que mes enfants sont heureux et épanouis, ça m'aide. En plus, ils sont fiers de leur mère donc ça donne une énergie supplémentaire ! Pour moi, la famille, c'est important. C'est l'équilibre qui vous permet de donner aux autres et d'être complètement disponible. Si vous êtes en souffrance, vous ne pouvez pas. Je ne m'imagine pas... Je ne sais pas comment j'aurais pu être élue sans le soutien de mes enfants... Franchement, non ! »

* Vice-présidente, Conseil régional, PS *

Certains hommes, de leur côté, notent les conséquences négatives de l'exercice du mandat sur les enfants mais ne cherchent pas nécessairement à les en préserver :

« Il est toujours dangereux de mettre son confort personnel en avant dans ses choix parce que, ce que j'ai oublié de vous exposer, c'est les déménagements, les changements d'école, les interruptions au niveau du lycée, du collège, les difficultés pour les enfants, leur exposition au fait que l'on est élu et les commentaires qu'eux entendent de leurs concitoyens du même âge qui sont rarement tendres. (...) Pendant la campagne de 2002, lors d'une réunion publique, ma fille était au premier rang. Quand j'ai eu terminé ma péroraison en disant : « est-ce qu'il y a des questions ? », elle a levé le doigt la première et elle m'a dit : « J'aimerais savoir quand est-ce que j'ai le droit de voir mon père ? ». (Silence, voix troublée) Je n'oublie pas ça. Elle est timide. Pour qu'elle ait fait ça, c'est qu'elle en avait un peu... (signe 'gros sur le cœur') Et moi aussi. (...) Il faut assumer les choses. On a choisi un camp. La bataille n'est pas finie donc on ne s'en va pas du champ de bataille. C'est tout. »

* Maire d'une commune de 7 500 habitants, conseiller régional, PS *

3 Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie politique

Faire carrière, des stratégies masculines et féminines divergentes

Plusieurs études révèlent les logiques qui guident les carrières des hommes et des femmes. Armelle Testenoire montre que les femmes sont moins « carriéristes » que les hommes : leur investissement politique ou/et professionnel est déterminé par leur situation familiale. Les femmes ne font carrière que lorsqu'elles disposent de temps c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'enfants en bas-âge. De même, elles prennent beaucoup plus souvent en compte l'avis de leur conjoint avant de s'engager dans une activité extérieure à la famille chronophage. Elles ne sont pas autonomes dans leur choix. Les hommes tiennent également compte de l'avis de leurs proches mais la contrainte sociale qui pèse sur eux les encourage à s'investir pleinement dans des activités hors du cercle familial (profession, mandat politique, ...). Faire carrière professionnellement ou en politique, est l'une des conditions de reconnaissance de leur masculinité. Selon Béatrice Majnoni d'Intignano, la carrière des femmes est guidée par deux aspirations : l'intérêt personnel que représente l'investissement dans une activité et la disponibilité. Certaines jeunes femmes anticipent ainsi leur futur rôle familial et choisissent volontairement de ne pas se lancer dans une formation qui déboucherait sur une profession trop chronophage. La carrière des hommes se structure au contraire autour de logiques destinées à acquérir du pouvoir et de l'argent. Pour accéder aux positions de pouvoir, les hommes doivent montrer qu'ils peuvent investir du temps dans ces responsabilités et donc qu'ils sont capables de s'émanciper des contraintes familiales.

Sources : TESTENOIRE A., « Les carrières féminines : contingence ou projet ? », Travail, genre et sociétés, n°5, 2001, pp. 117-133 ; MAJNONI D'INTIGNANO B., « Temps de travail et temps de vie : deux conceptions pour les hommes et les femmes », Actes de la rencontre avec les maires élues en 2008, Sénat. Consulté en ligne : <http://www.senat.fr/rap/r08-358/r08-3581.html>

* L'engagement politique dans le reste de la famille *

Les femmes ont plus souvent des proches engagés dans un parti politique

34% des hommes et 40% des femmes élues ont un proche engagé dans un parti politique.

Le proche engagé est fréquemment un homme (père, frère) Il s'agit dans la plupart des cas **du père (14% des hommes et 16% des femmes)**, puis du **frère (9% des hommes et 10% des femmes)**. 7% des femmes comme des hommes ont une sœur

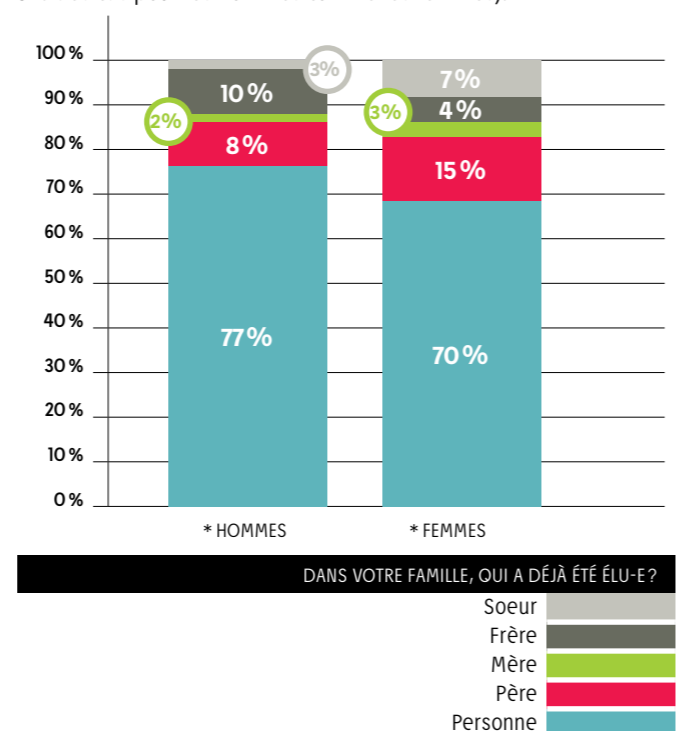
engagée dans un parti. 7% des femmes et seulement 4% des hommes ont une mère adhérente à une organisation partisane.

Les femmes ont plus souvent un proche qui a déjà exercé un mandat

23% des hommes et 30% des femmes élu-e-s ont un proche ayant déjà exercé un mandat.

Le proche élu est plus souvent le père et la sœur pour les femmes, le père et le frère pour les hommes

Le parent le plus souvent cité comme ayant déjà été élu est le **père (15% des femmes et 8% des hommes)**, suivi du **frère (10% des hommes et 4% des femmes)**, de la sœur (3% des hommes et 7% des femmes) et, enfin, en dernière position, la mère (moins de 3% des cas pour les hommes comme les femmes).



* La gestion des activités quotidiennes *

La vie familiale est une priorité absolue pour la plupart des élu-e-s

Nous avons demandé aux élu-e-s de classer les domaines de la vie quotidienne (vie familiale, politique et professionnelle) selon l'importance qu'ils leur accordent. La **vie familiale arrive en première position** (rang 1.32) suivie de la **vie professionnelle** (rang 2.17) et de la **vie politique** (rang 2.38). Lorsque les élu-e-s n'exercent pas ou plus d'activité professionnelle, ils placent le plus souvent la vie politique en seconde position, ce qui explique que son rang soit proche de la vie professionnelle.

Les femmes accordent plus d'importance à la vie familiale **80% des femmes et seulement 67% des hommes classent la vie familiale en première position.**

Les femmes investissent plus de temps dans leur vie familiale et les hommes, dans leur vie professionnelle

Les **femmes consacrent le plus de temps à leur famille** (rang 1.73) puis, à la vie professionnelle (rang 1.86). **Parmi les hommes, vie professionnelle et vie familiale prennent autant de temps l'une que l'autre** (rang 1.87 et 1.86). La vie politique est classée en troisième position par les élu-e-s des deux sexes.

Un état de fait non souhaité ?

Seulement 19% des hommes et 20% des femmes mentionnent qu'ils accordent suffisamment de temps à chacun des trois domaines. Près de **quatre élu-e-s sur cinq souhaiterait donc une autre organisation de leur vie.**

Une répartition inégale du travail domestique

En l'espace de 13 ans (de 1986 à 1999), le partage des tâches domestiques entre hommes et femmes n'a guère évolué : les hommes consacrent 6 minutes en plus à l'entretien du foyer et les femmes en accomplissent 31 minutes de moins. En 1999, les femmes consacraient 4 h 36 aux tâches ménagères et les hommes, 2 h 13. Faire le ménage et les courses est l'activité la plus inégalitaire puisque les femmes y consacrent 3 h 40 et les hommes, près d'une heure trente de moins (1 h 15). Les soins aux enfants occupent 38 minutes dans la journée moyenne des femmes mais seulement 11 minutes dans celles des hommes. Toutefois, ces derniers se consacrent davantage aux activités tournées vers l'extérieur telles que le bricolage et le jardinage. Les hommes y passent 47 minutes par jour et les femmes, seulement 18 minutes.

Evolution du temps domestique et du temps libre au cours d'une journée moyenne

	Femmes		Hommes	
	1986	1999	1986	1999
Temps domestique	5 h 07	4 h 36	2 h 07	2 h 13
Dont : Ménage, courses	4 h 10	3 h 40	1 h 10	1 h 15
Soins aux enfants	0 h 42	0 h 38	0 h 10	0 h 11
Bricolage, jardinage	0 h 15	0 h 18	0 h 47	0 h 47
Temps libre	3 h 13	3 h 31	3 h 53	4 h 09

Une prise en charge des enfants qui varie selon le sexe

Une enquête réalisée en 2007 au sujet de la prise en charge des enfants montre que dans 62% des couples en ayant au moins un, c'est toujours la mère qui reste à la maison quand le(s) enfants sont malades. Dans 57% des cas, c'est elle qui habille le plus souvent les enfants ou vérifie s'ils le sont. Dans 51% des couples, c'est toujours la mère qui aide les enfants à faire les devoirs. D'autres tâches familiales sont plus mixtes : participer aux loisirs des enfants (65% des couples se répartissent équitablement cette activité entre la mère et le père), les mettre au lit (44% des couples) ou encore, aller les chercher à l'école (38%)

Une différence de socialisation

Malgré des sondages d'opinion qui manifestent la volonté toujours plus grande de partager équitablement le travail domestique entre hommes et femmes, des inégalités subsistent. Certains sociologues expliquent ce phénomène par la socialisation différentielle des femmes et des hommes. Encouragées dès le plus jeune âge à s'occuper du travail domestique à travers les jouets ou encore le rôle de relai parental qu'assurent les filles auprès du reste de la fratrie, les femmes développeraient une plus grande sensibilisation au travail domestique et s'y investiraient ainsi davantage. C'est ce que montre le sociologue Jean-Claude Kaufmann qui a étudié les comportements des hommes et des femmes au sein du couple.

Source : www.insee.fr ; KAUFMANN J. C., *La femme seule et le prince charmant*. Enquête sur la vie en solo, Paris, Nathan, collection « Essais et recherches », 1999 ; GRESY B., « Mais qui va garder les enfants ? », Le Monde, Mardi 8 mars 2011, p. 19.

La vie de famille est le domaine pour lequel les élu-e-s, en particulier les hommes, souhaiteraient consacrer plus de temps

57% des hommes déclarent qu'ils délaissent leur vie familiale contre seulement **49% des femmes.**

«On nous culpabilise sans arrêt dans cette société. Toute ma vie, j'ai entendu dire: «Mais comment vous faites avec les gosses?». Pourquoi vous ne demandez pas aux hommes comment ils font avec leurs gosses? Ça veut bien dire quelque chose. Aujourd'hui, quand on parle de délinquance, on dit démission des parents et quand on pense démission des parents, on pense aux mères. Les nanas, elles culpabilisent un max! Moi, j'ai culpabilisé dans ma vie. J'ai un gamin qui n'a pas fait d'études, qu'est-ce que je n'ai pas entendu! Maintenant, il va très bien: il a une bonne profession.»

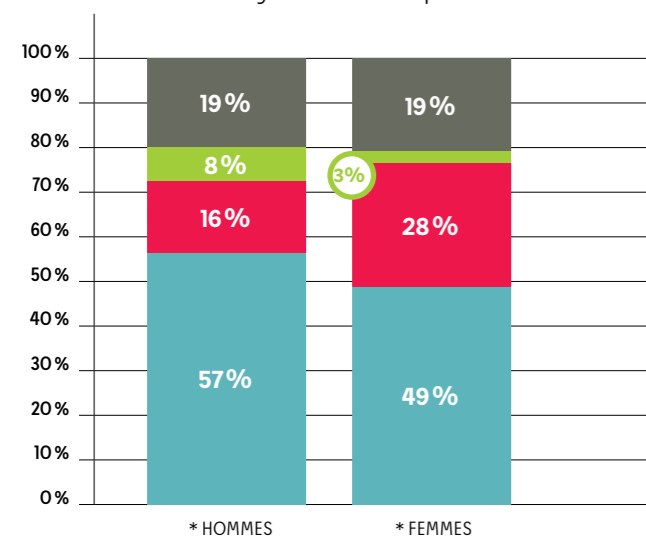
* Adjointe au maire d'une commune de 150 000 habitants, conseillère générale, PS *

Les femmes souhaiteraient se consacrer davantage à la vie politique que les hommes

28% des femmes voudraient accorder plus de temps à la vie politique contre seulement **16% des hommes**.

L'investissement temporel pour la profession est jugé suffisant

Seulement 8% des hommes et 3% des femmes souhaiteraient s'investir davantage dans leur vie professionnelle.

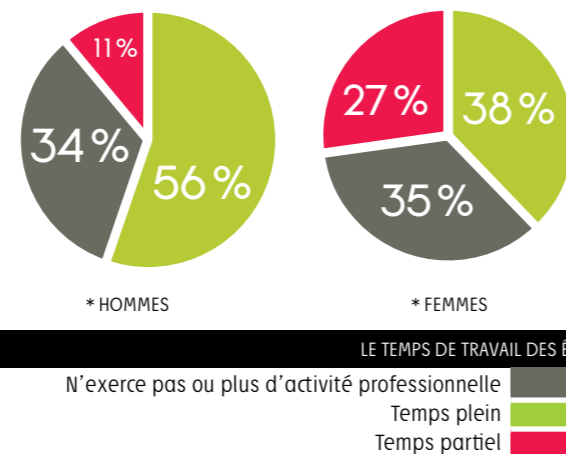


* Le temps de travail *

Des femmes élues plus souvent à temps partiel que les hommes

56% des hommes et seulement 38% des femmes élu-e-s exercent une activité professionnelle à temps complet. 27% des

femmes travaillent à temps partiel contre seulement 11% des hommes élus. Un tiers des hommes (34%) comme des femmes (35%) n'exerce pas ou plus d'activité professionnelle, la cause la plus fréquente étant un départ à la retraite.



«Tout le monde dit: «Tu as travaillé à mi-temps parce que tu étais maire...» Mais non: c'est parce que j'étais à mi-temps que j'ai accepté d'être maire. C'est complètement différent. Mon fils, à l'époque avait besoin de sa mère. C'était la seule possibilité. J'ai réfléchi un moment et puis j'ai choisi de le privilégier. Si lui il veut faire ça... J'ai donc commencé à travailler à mi-temps pour mon fils et, après, j'ai été maire. Aujourd'hui, j'ai cessé mon activité professionnelle pour m'investir totalement dans la vie politique.»

* Maire d'une commune de 150 habitants, conseillère régionale, PS *

Des conjoint-e-s plus souvent à temps plein que les élu-e-s **65% des conjoints et 56% des conjointes** travaillent à temps plein.

Une inactivité professionnelle des conjoint-e-s moins forte et principalement due aux départs à la retraite

La part de conjoint-e-s n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle est **légèrement moins élevée que parmi les élu-e-s** (29% contre 35%). Elle est **plus forte parmi les conjoints hommes (32%) que parmi les conjointes femmes (25%)** et est principalement due à leur âge plus avancé (départ en retraite).

Un travail à temps partiel des conjoint-e-s moins important mais plus souvent féminin

Le travail à temps partiel des conjoint-e-s est **moins répandu que parmi les élu-e-s** (11% contre 19%). **18% des conjointes travaillent à temps partiel** mais seulement 3% des conjoints.

Le travail à temps partiel, une activité «féminine»...

Les femmes représentent 48% de la population active. Néanmoins, près de 30% de la population féminine travaille à temps partiel tandis que ce n'est le cas que de 6% hommes actifs. 82% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.

Temps partiel selon le sexe (en %)

	Femmes	Hommes	Ensemble	Part de femmes
Temps complet	70.1	94.0	82.7	40.3
Temps partiel	29.9	6.0	17.3	81.9
Total	100	100	100	47.5

Choix ou contrainte ?

Contrairement aux représentations courantes qui voudraient que le travail à temps partiel soit un choix effectué par les femmes afin de mieux concilier travail et famille, la majorité (52%) des emplois à temps partiel sont imposés par les employeurs. De plus, ce temps de travail est plus répandu parmi les femmes n'étant pas encore ou plus en âge d'avoir des enfants (les moins de 25 ans et les plus de 59 ans). Ainsi, seulement 34% des emplois féminins à temps partiel ont été «choisis» pour des raisons familiales. L'imposition prioritaire aux femmes du travail à temps partiel illustre à quel point l'activité professionnelle féminine demeure perçue comme secondaire face à leur rôle familial.

Un travail à temps partiel pour concilier fréquent dans le secteur public et parmi les femmes plus qualifiées

Les femmes détentrices d'un travail à temps partiel «choisi» pour des raisons familiales sont plus qualifiées, plus souvent dans des emplois stables (CDI) et travaillent dans le secteur public contrairement à celles qui ont été contrainte à travailler dans ces conditions. Même si on parle de forme de travail «choisie», il ne faut pas oublier que ce «choix» résulte de l'influence des rôles parentaux traditionnels sur les formes d'activité professionnelle.

Source : www.insee.fr ; BERENI L, CHAUVIN S., JAUNAIT A., REVILLARD A., Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre, Bruxelles, De Boeck, Ouvertures politiques, 2008.

* Le travail domestique *

Les élu-e-s n'ont pas de tierce personne à charge

98% des élu-e-s n'ont pas d'autre personne à leur charge excepté leurs enfants pour ceux qui en ont. Seul-e-s six élu-e-s (4 femmes et 2 hommes) s'occupent d'une tierce personne vivant

dans leur foyer.

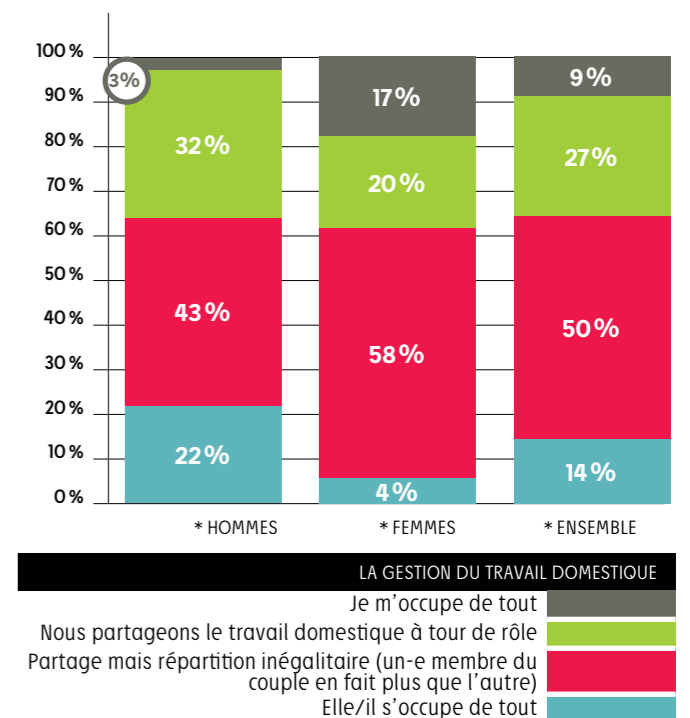
Une répartition du travail domestique inégalitaire
Seulement **27% des élu-e-s déclarent partager les tâches ménagères à tour de rôle**.

Dans la plupart des cas, un membre du couple assure l'essentiel du travail domestique

Les situations les plus courantes sont celles où il y a un partage du travail domestique réel mais inégal. Chaque membre du couple participe mais l'un, surtout la femme, s'investit plus que l'autre. **43% des hommes sont dans cette situation et 58% des femmes**.

Des situations totalement inégalitaires dans un couple sur quatre et incombant plus souvent aux femmes élues

23% des élu-e-s sont dans une répartition du travail domestique totalement inégalitaire («je m'occupe de tout» ou «Elle/il s'occupe de tout»). **22% des conjoints et 17% des femmes** élues s'occupent seules du foyer tandis que ce n'est le cas que de 3% des hommes élus et 4% des conjoints.



Les femmes élu-e-s se débrouillent plus souvent par elles-mêmes que les hommes...

45% des femmes et seulement 40% des hommes ne recourent pas à une aide extérieure au couple pour prendre en charge le travail domestique. 60% des hommes et seulement



Conclusion

Concilier vie familiale et vie politique

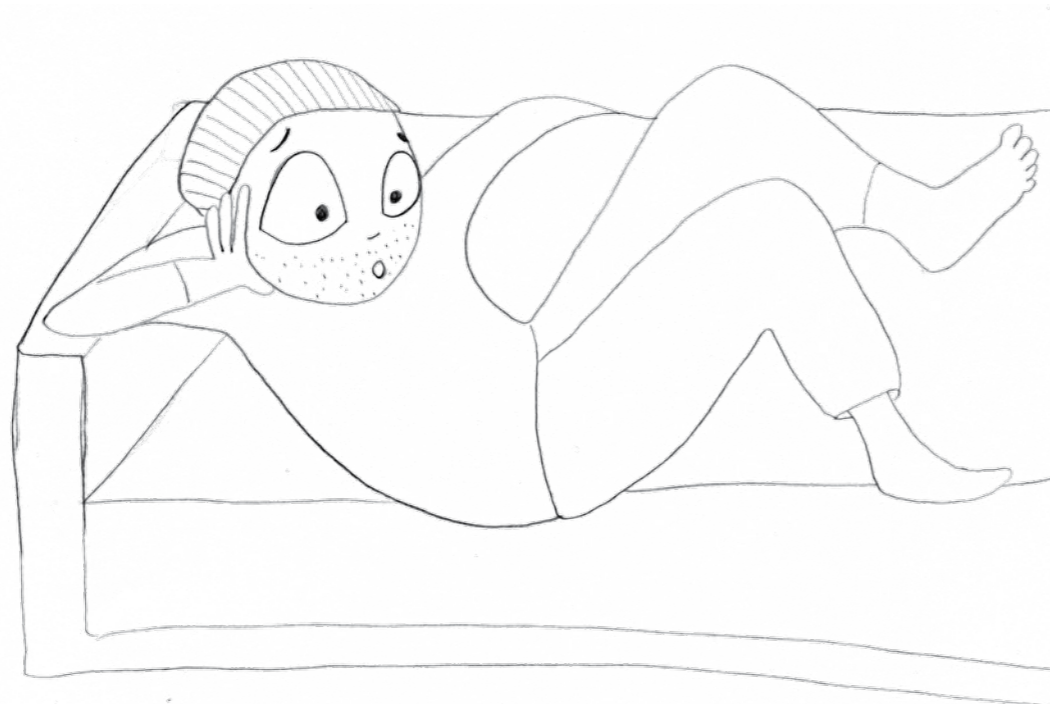
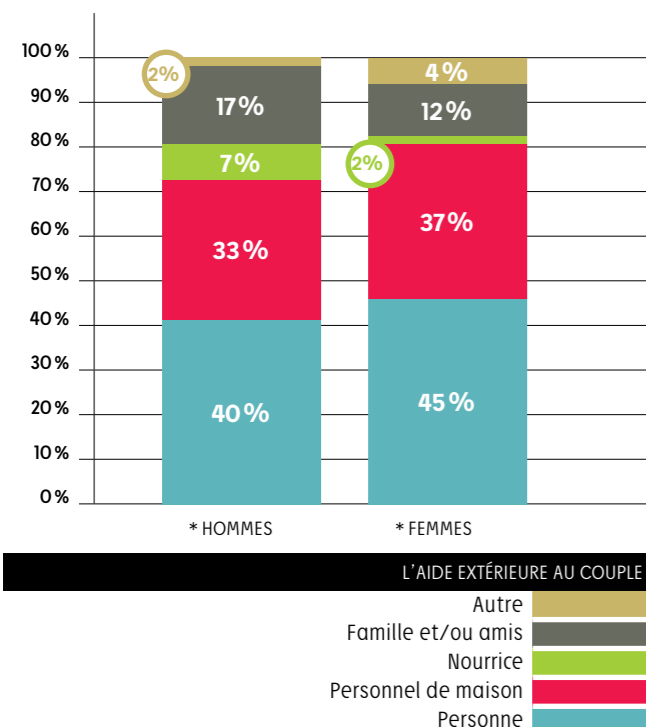
55% des femmes bénéficient d'une aide en dehors du couple.

... Ou font appel au personnel de maison

37% des femmes élues ont recours au personnel de maison (33% des hommes).

Les hommes élus recourent plus souvent à la famille

17% des hommes (12% des femmes) sollicitent **la famille** ou les amis, **7% font appel à une nourrice** (2% des femmes).



Les élu-e-s ont des vies familiales bien remplies: **81%** d'entre eux vivent en couple ou sont marié-e-s/pacsé-e-s. Les conjointes des élus hommes sont du même âge que ces derniers (**52 ans et 53 ans** en moyenne). Au contraire, les conjoints des élues sont plus âgés que celles-ci (**55 ans contre 53 ans** en moyenne). Les chances pour que le conjoint soit en retraite et dispose pour cette raison plus de temps libre sont donc plus grandes. Les conjoint-e-s sont peu engagés en politique (seulement 5% d'entre eux/elles a déjà exercé un mandat d' élu). L'engagement dans un parti est un peu plus fréquent (25% des conjoint-e-s). C'est le militantisme syndical (45%) et associatif (45%) qui est le plus répandu parmi les conjoint-e-s. **56% des élu-e-s** n'ont plus d'enfants à leur charge même s'ils/elles en ont eu, en moyenne, **entre 2 et 3**. Seulement 6% des parents ont des enfants en bas-âge (moins de trois ans) au moment de la Consultation. Il s'agit plus souvent d'hommes que de femmes. **98% des élu-e-s** n'ont pas de tierce personne à leur charge. Les enfants étant grands, la plupart d'entre eux se débrouillent par eux-mêmes pour gérer le foyer. Plus de **60% des élu-e-s font appel à une aide extérieure au couple** (famille/amis, nourrice, personnel de maison, ...). Néanmoins, les femmes élues s'occupent plus souvent seules du travail domestique que les hommes. Une répartition inégale du travail domestique subsiste même lorsque l'épouse est élue. Contrairement aux hommes qui, en s'investissant en politique, délèguent le travail familial à leur conjointe, les femmes doivent assumer non plus une double journée de travail mais une triple (familiale, professionnelle et politique).

La plupart des élu-e-s travaille à temps plein. Le temps partiel est toutefois plus fréquent parmi les femmes élues (**42% d'entre elles**). De même, les conjointes des hommes élus sont plus souvent employées à temps partiel que les conjoints.

62% des conjoint-e-s sont favorables à l'exercice du mandat par l'autre membre du couple, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Néanmoins, lorsque c'est la femme qui est élue, les positions des conjoints sont plus tranchées que celles des conjointes: soit elles sont très favorables, soit très défavorables. L'engagement des femmes dans un mandat fait débat parmi les hommes et entraîne des positions plus affirmées que parmi les conjointes (ces dernières se positionnant moins souvent au sujet de l'engagement de leur mari par exemple). Les enfants semblent plus tolérants envers l'engagement politique d'un des parents que le ou la conjoint-e.

Seulement **4%** d'entre eux y sont défavorables. Dans le reste de la famille, l'engagement politique demeure marginal: **63% des élu-e-s** n'ont jamais eu un proche (père, mère, frère, sœur) engagé dans un parti politique et dans **73% des cas**, ces proches n'ont jamais eu de mandat. Les hommes élus sont plus souvent dans cette situation que les femmes élues. Moins incluses dans les réseaux d' élu-e-s, les femmes peuvent néanmoins trouver dans leur famille des ressources pour exercer un mandat un peu plus souvent que les hommes.

Les élu-e-s font de la **vie familiale** une priorité absolue pour eux/elles, bien loin devant la vie professionnelle ou encore politique. Cependant, les hommes et les femmes n'y accordent pas autant de temps. La famille est le domaine de la vie quotidienne le plus **chronophage pour les femmes**. Pour les hommes, la **vie professionnelle** est tout aussi dévoreuse de temps que la vie de famille. Femmes et hommes aimeraient accorder encore plus de temps à leurs proches. Les femmes élues aimeraient aussi pouvoir s'investir davantage dans les activités politiques mais en sont empêchées par l'importance prise par leur vie familiale.

Le profil type de l'élue !

La cinquantaine, mariée avec un conjoint plus âgé, de niveau d'études Bac et plus, mère de 3 enfants qui ne sont plus en bas âge et plus à sa charge, ayant un conjoint et des enfants favorables à l'exercice d'un mandat électif, travaillant à plein temps ou à mi-temps «choisi» et ayant une aide pour le ménage, n'ayant aucun membre de sa famille (exceptionnellement son père ou sa sœur) qui a déjà été élu tel est le portrait type de l'élue de Bourgogne qui ressort de la Consultation Egalité femmes / hommes en politique).



RAPPORT DE SYNTHÈSE

.....
*Consultation Egalité Homme / Femme
en politique * Bourgogne*
.....

Synthèse

.....

- * En bref **60.**
- * Parachever l'égalité en politique **62.**
- * Dix recommandations pour l'égalité **68.**



1 En bref...

La Consultation Égalité Femmes/Hommes en politique - Bourgogne montre qu'à l'échelle de la région, l'égalité en politique pose encore de gros problèmes aux femmes et dans de moindres cas aux hommes. Le taux de participation de **13%**, plutôt élevé pour ce type d'étude, témoigne de **l'intérêt des élu-e-s** pour les questions d'égalité en politique. À travers leurs réponses, les participant-e-s ont révélé l'existence d'un ensemble d'obstacles à une égale participation des femmes et des hommes à la vie politique.

Inégalités dans l'accession aux mandats

L'expérience politique des femmes est globalement moindre que celle des hommes. Élues pour la plupart seulement depuis **2001**, leur participation aux mandats électoraux reste, le plus souvent, **dépendante des sollicitations des leaders politiques**, contrairement aux hommes qui semblent plus en capacité de décider seuls de leur engagement dans un mandat.

« Dans mon assemblée départementale, il manque beaucoup de femmes et surtout de jeunes femmes. Il faudrait trouver un système pour faciliter l'investissement des jeunes actives »

* Adjointe au maire d'une commune entre 5 000 et 10 000 habitants, conseillère générale, PS *

Si elles sont presque **aussi souvent membres d'associations, de syndicats ou de partis politiques** que leurs homologues masculins, les femmes y exercent **moins de responsabilités** que ces derniers. Elles se révèlent également **moins préparées** aux activités découlant des mandats politiques telles que **l'animation de réunions**. Leurs **liens** avec le monde politique sont moins prononcés et elles connaissent peu les **enjeux des délégations** auxquelles elles sont nommées.

Inégalités dans l'exercice des mandats

Cette moindre connaissance s'accompagne d'un repli ou du cantonnement des femmes élues sur les **responsabilités qu'elles maîtrisent déjà avant leur accession au mandat**. Les délégations aux **affaires sociales, à la scolarité ou à l'enfance** illustrent par excellence le domaine de prédilection des femmes dans les assemblées élues. Ce choix à défaut de pouvoir en opérer un autre (soit parce qu'on ne le leur propose pas, soit parce qu'elles ne s'estiment pas aptes à demander d'autres responsabilités) maintient les femmes **en marge de la vie des assemblées élues, en particulier, des responsabilités « régaliennes »**. De plus, entre un quart et un tiers

des femmes élues aimerait s'impliquer davantage dans les réunions de travail et de l'équipe dirigeante ainsi que dans les moments informels d'échange entre élu-e-s.

« Je manque de temps pour assister à davantage de réunions et pour approfondir les dossiers. »

* Conseillère municipale déléguée d'une commune de plus de 100 000 habitants, conseillère communautaire, Les Verts *

Indicateur précieux de cette moindre implication des femmes dans les assemblées élues, ces dernières dispensent **moins souvent des conseils aux autres élu-e-s**. De même, elles sont moins souvent impliquées que les hommes dans les associations d'élu-e-s destinées à créer du lien entre les leaders locaux comme nationaux. Pour combler leurs lacunes, les élues recourent **plus souvent aux formations** ou, du moins, souhaiteraient en bénéficier plus souvent que les hommes, faute de temps pour y prendre part.

Inégalités face aux contraintes familiales et professionnelles

L'exercice d'un mandat par les femmes montre combien les contraintes familiales pèsent sur l'exercice des mandats. La plupart des **conjointes comme des enfants sont favorables à l'engagement politique des élues**. Certaines élues font de l'accord de leurs proches une **condition de leur accession puis de leur maintien** en politique. Si les femmes comme les hommes accordent beaucoup d'importance à leur **vie familiale**, la répartition des tâches domestiques fait que ce sont elles qui y consacrent la plupart de leur temps. Pendant ce temps, les hommes s'investissent davantage dans leur profession et leur mandat politique. Même si la plupart n'a plus d'enfant à charge, **80% des femmes élues sont les principales responsables de la réalisation du travail domestique au sein du foyer** et 55% des élues ont besoin d'une aide extérieure au couple pour réaliser les tâches ménagères. Pour les femmes, **les activités publiques demeurent secondaires** et conditionnées à leur vie de famille ainsi qu'à leur profession.

L'exercice d'une profession dans le **secteur public**, en particulier, dans l'enseignement, permet aux femmes de bénéficier d'aménagements du temps de travail de manière à le rendre **conciliable** avec l'exercice des mandats. Elles travaillent aussi plus souvent à **temps partiel**. Femmes et hommes ont été nombreux à demander une meilleure organisation du statut de l'élu-e permettant d'accorder vie professionnelle, familiale et politique.

« À condition d'avoir des responsabilités c'est-à-dire des délégations, la fonction d'élue est enrichissante et passionnante. Mais elle demande beaucoup de disponibilité, ce qui était possible pour moi car j'étais mère au foyer. Avec un emploi, c'est mission impossible de concilier les trois fonctions! »

* Adjointe au maire d'une commune entre 5 000 et 10 000 habitants en charge de la petite enfance, Sans étiquette *

Redoubler d'efforts pour l'égalité en politique

Près d'une femme sur deux (47%) hésite à se représenter lors de nouvelles échéances électorales, là où 70% des hommes seront de nouveau candidats. **Moins préparées à faire de la politique** (parce que moins sensibilisées à la question et moins disponibles), **les élues semblent pouvoir la quitter aussi rapidement qu'elles y sont entrées**. **Malgré l'apparente égalité qui y règne** (71% des hommes et 63% des femmes considèrent que l'égalité est partiellement ou totalement acquise en politique) mais du fait des inégalités réelles qui y persistent, le monde de la politique et son fonctionnement ne pèsent pas lourd dans la balance des élues lorsqu'elles doivent choisir entre vie familiale ou professionnelle et mandat politique. La **parité, reconnue comme une mesure nécessaire** par une très large majorité des élu-e-s (91% des hommes et 99% des femmes), prouve, s'il en est besoin, que l'égalité femme/homme en politique ne saurait faire l'économie de mesures volontaristes qui rééquilibrent la place des femmes par rapport à celle des hommes sur l'échiquier politique. Si la parité a été nécessaire pour faire entrer les femmes en politique (et elle l'est toujours dans certaines assemblées où elle ne s'applique pas encore), il est fondamental de fournir aux nouvelles élues les moyens de s'investir en toute autonomie dans la vie politique et de développer leurs propres stratégies personnelles (faire carrière ou non, briguer différents types de mandats, diversifier les responsabilités détenues au sein des assemblées) afin qu'elles ne soient pas de simples pions à disposition des leaders politiques.



RAPPORT DE SYNTHÈSE

Consultation Égalité Homme / Femme
en politique * Bourgogne

Recommandations

- * Parachever l'égalité en politique **64.**
- * Dix recommandations pour l'égalité **70.**



1 Parachever l'égalité en politique

Portant sur plus de 2 000 élu-e-s en région Bourgogne, la *Consultation Égalité femmes/hommes en politique* révèle les obstacles persistant à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Accédant à la citoyenneté politique près d'un siècle après les hommes (par l'Ordonnance d'Alger de 1944), les femmes sont, jusqu'à ce jour, demeurées largement minoritaires au sein des assemblées élues. Jusqu'en 1997, elles ne représentaient qu'à peine 6% des députées de l'Assemblée nationale. Depuis, la promulgation des lois paritaires a permis la féminisation d'une partie de la vie politique. Il est dorénavant plus facile pour une femme d'accéder à certains mandats électifs. Pour autant, peut-on parler d'une réelle égalité? Pour 59% des femmes et 58% des hommes élu-e-s, l'égalité est **partiellement acquise** en politique. Les participant-e-s à la Consultation sont conscient-e-s des progrès réalisés en matière d'égalité depuis le début des années 2000. Néanmoins, ils/elles reconnaissent, pour les avoir parfois vécues, les difficultés rencontrées pour exercer un mandat lorsqu'on est une femme (sentiment d'illégitimité entretenu par un recrutement des candidates plus souvent hors des réseaux politisés, problème de conciliation entre vie familiale, professionnelle et politique, ...). Par conséquent, **seule une femme sur deux souhaite briguer un nouveau mandat** alors qu'au contraire près des trois quarts des hommes souhaitent poursuivre leur engagement électif!

La *Consultation Égalité femmes/hommes en politique* révèle le caractère limité de l'engagement politique des femmes: propulsées sur la scène politique du jour au lendemain, moins familiarisées avec ces pratiques et tenues en marge des activités qui leur permettraient de s'intégrer pleinement dans le monde politique en développant de solides compétences et relations, elles ne s'attachent que peu à leur mandat au point de renoncer plus rapidement que les hommes à le renouveler. Pour favoriser l'intégration des femmes en politique, plusieurs outils et actions existent. Nous présentons dans cette partie de la synthèse ceux recommandés par les participant-e-s, les membres du Comité de pilotage et les intervenantes de l'association Carrefour des Mondes.

Ces outils et actions s'adressent aux élu-e-s, aux institutions politiques, aux organisations associatives et/ou partisanes qui souhaitent davantage de démocratie et de justice en politique et s'engagent à instaurer une égalité réelle entre femmes et hommes en prenant des mesures concrètes et durables.

* Soutenir, respecter et étendre la parité à tous les échelons de la vie politique *

La réforme du 8 juillet 1999 introduit dans la Constitution de la Ve République le principe suivant lequel «la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives» (art. 3). Les lois promulguées tout au long de la première

décennie des années 2000 ont rendu obligatoire la présence de 50% de femmes sur les listes de candidat-e-s aux élections municipales (des communes de plus de 3 500 habitants), régionales, européennes et pour la moitié du Sénat élu au scrutin de liste. La constitution d'exécutifs comprenant autant de femmes que d'hommes est également un impératif dans les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants et les conseils régionaux.

Les conseils municipaux, régionaux et la délégation française au Parlement européen se sont considérablement féminisés grâce aux lois sur la parité.

Dans le cadre des scrutins uninominaux, des mesures ont également été prises mais elles n'ont pas entraîné une féminisation aussi importante.

Exemple: les sanctions financières, renforcées depuis 2007, prévues pour les partis qui ne respectent pas le principe de parité lors des candidatures aux élections législatives, n'ont permis de faire élire que 18,5% de femmes à la députation. En 2007, les partis politiques ont présenté entre 27% de candidatures féminines (UMP) et 50% (Les Verts). Le PS en a proposé 46,5%; Le Modem, 37%; le Nouveau Centre, 28%; et le FN, 49%. Mais ces candidatures féminines demeurent le plus souvent circonscrites à des circonscriptions non-gagnables. Au final, les femmes ne représentent que 26% des député-e-s socialistes et 14% des député-e-s UMP.

«Je suis pour la parité. De toute façon, s'il n'y avait pas une loi, il n'y aurait toujours pas de femmes. Il faudrait même aller plus loin: il ne faudrait plus autoriser les partis à payer pour ne pas respecter la loi. Il faudrait que ce soit une loi applicable, sinon, inéligibilité! À force de laisser le choix, dès que ça arrange, ils présentent quelqu'un d'autre à la place d'une femme.»

* Adjointe au maire d'une commune de 150 000 habitants, conseillère générale, PS *

Une proposition de loi pour les scrutins uninominaux

En avril 2010, Chantal Brunel, rapporteure générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, dépose à l'Assemblée nationale, une **proposition de loi** tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux pourvus au scrutin uninominal majoritaire. L'enveloppe globale de la dotation aux partis politiques est inchangée. **Une autre ingénierie de l'assiette de la dotation publique** est proposée ouvrant aux conseillers généraux et prochainement territoriaux une dotation soumise à la contrainte paritaire.

Le calcul de la dotation en fonction du nombre d'élu-e-s

(et non plus seulement candidat-e-s) **au Parlement** sera soumis à un malus en cas de surreprésentation d'un des deux sexes: s'il y a plus de 70% d'un des deux sexes au sein de la formation politique considérée en 2012, 60% en 2017 et 50% en 2022. En d'autres termes, les députés élus qui seraient en nombre supérieur au pourcentage légal par sexe ne feraient pas l'objet d'une dotation. Par exemple, sur 100 députés, dont 82 hommes et 18 femmes, seuls 70 hommes et 18 femmes feront l'objet d'une dotation en 2012, 60 hommes et 18 femmes en 2017 et 50 hommes et 18 femmes en 2022.

La loi propose également l'extension de la contrainte paritaire lors des élections cantonales. Elle aura vocation à s'appliquer pour l'élection des conseillers territoriaux en 2014. La première fraction de la dotation aux partis politiques sera calculée à partir des mêmes principes que pour les élections législatives. **De plus, en cas de démission d'un conseiller général,** quelle qu'en soit la cause, le/la remplaçant-e remplirait le poste automatiquement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Source: www.observatoire-parite.gouv.fr

De même, malgré l'obligation du «ticket paritaire» depuis 2008 lors des élections cantonales (un candidat d'un sexe et un suppléant de l'autre sexe), les femmes ne représentent toujours que 14% des élu-e-s départementales. La féminisation ne progresse pas puisqu'en 2008, seulement 13% des élu-e-s étaient des femmes.

Enfin, la moitié du Sénat demeure élue au scrutin uninominal, exempt de toute contrainte paritaire. Les conseiller-e-s des EPCI, structures intercommunales, sont élu-e-s par les conseiller-e-s municipaux-ales, sans aucune obligation de féminisation. Les conseils municipaux des communes de moins de 3 500 habitants sont encore à ce jour non-enjoins à se féminiser.

Recommandation 1:

- Le principe constitutionnel d'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives doit être respecté, soutenu et encouragé par tou-te-s les élu-e-s.
- Le renforcement de la contrainte paritaire dans les assemblées où elle peine à être appliquée demeure une priorité afin de garantir une féminisation réelle de la vie politique.-- Comme dans les conseils municipaux et régionaux, encourager la constitution d'exécutifs paritaires est également une priorité afin que les femmes ne demeurent pas des élu-e-s de second rang, des suppléantes ou des conseillères sans pouvoir.

* Démocratiser le fonctionnement des partis politiques *

Dans l'objectif de renforcer le principe paritaire, la réforme

constitutionnelle du 8 juillet 1999 précise que les partis politiques «contribuent à la mise en œuvre de ce principe dans les conditions déterminées par la loi» (art. 4).

La parité et les partis politiques: quelques exemples

L'un des premiers partis politiques à avoir instauré des mesures pour encourager la présence des femmes dans le milieu politique, Les Verts, devenus «**Europe écologie – Les Verts**», se donne pour principe de fonctionnement: la «*Parité hommes/femmes au niveau interne et externe pour les postes à responsabilité et les candidatures avec adoption de modes de scrutin appropriés et parité des exécutifs*».

Les statuts du **Parti socialiste** stipulent: «*L'établissement des listes d'élus titulaires et suppléants doit tendre au respect du principe de la parité hommes-femmes à tous les degrés de l'organisation du Parti: national, régional, fédéral, section. Les listes doivent comporter au moins 40% de femmes. Si cette condition n'est pas remplie, des sièges sont déclarés vacants à concurrence du respect de cette proportion. Chaque organisme de direction et d'exécution, depuis le Secrétariat national jusqu'à la section, comprend un(e) Secrétaire chargé(e) des droits et de la représentation des femmes, tant dans la société que dans le Parti socialiste, qui s'entoure de tous les concours nécessaires. L'établissement des listes d'élus titulaires et suppléants doit s'efforcer de veiller à la représentativité de la diversité géographique et sociologique de la société française*».

Au **Parti communiste français**, «*Toutes les instances élues du Parti sont constituées à parité hommes/femmes. Elles doivent être représentatives de la diversité du Parti, de la société-notamment métissage, jeunesse, résidents étrangers. L'efficacité de ces instances repose sur la volonté de travailler ensemble dans la diversité des approches, des sensibilités.*».

Le **MoDem** applique quant à lui une **parité sélective**: l'équilibre entre femmes et hommes est requis pour le Conseil national c'est-à-dire le «parlement» du parti, et la Conférence nationale qui regroupe une fois par an les responsables du Modem pour définir la politique générale du parti. Néanmoins, la parité n'est pas retenue dans la constitution du Bureau exécutif, le Comité de conciliation et de contrôle ou encore, le Conseil stratégique chargé de conseiller les représentants du parti sur les grands enjeux de l'actualité.

Au **Nouveau Centre**, les statuts ne font référence à **aucune contrainte paritaire** au sein des organes nationaux du parti (Conseil national, Bureau politique et Comité exécutif).

L'Union pour un Mouvement Populaire-UMP respecte

le principe paritaire lors de certaines élections internes. Par exemple, une partie du Bureau national est élue par le Conseil national **au scrutin de liste, chaque liste de 30 candidats devant comprendre autant de femmes que d'hommes**. L'élection des dirigeants des comités départementaux, au scrutin uninominal, est exempte de contrainte paritaire.

Au **Front National**, les **statuts du parti ne sont pas mis à disposition** des internautes. Le bureau exécutif comprend néanmoins 2 femmes sur 8 membres; le Bureau politique, 13 femmes pour 41 membres; et le Comité central, 34 femmes sur 103 membres.

Sources: www.europe-ecologie.fr, www.parti-socialiste.fr, www.pcf.fr, www.mouvementdemocrate.fr, www.nouveaucentre.fr, www.lemouvementpopulaire.fr, www.frontnational.com.

Recommandation 2:

L'égalité entre femmes et hommes en politique commence par l'instauration de mesures paritaires et démocratiques au sein des partis, dans les statuts et les règlements, afin d'encourager et de valider l'implication des femmes dans le monde politique:

- Féminiser à parité les instances tant locales que nationales de direction des partis;
- Promouvoir une désignation transparente, démocratique et paritaire des candidat-e-s aux mandats électifs et aux responsabilités au sein des partis.

* Garantir un véritable statut de l'élu-e local-e *

Les participant-e-s à la Consultation ont mentionné que l'égalité en politique passe par l'amélioration du statut de l'élu-e afin de **faciliter l'accès de toutes les catégories de la population aux mandats électifs** (notamment les jeunes, les femmes ou encore les salarié-e-s du secteur privé qui sont les moins représenté-e-s).

«Le statut de l'élu n'est pas assez «sûr» pour que les jeunes (35-40 ans) s'y investissent à moins d'être dans la fonction publique et de bénéficier ainsi de garanties de revenus...»

* Conseiller général *

Les élu-e-s cherchent principalement, à travers le statut de l'élu-e, des garanties quant à leur profession:

- pouvoir concilier l'exercice du mandat avec les activités professionnelles;
- pouvoir retrouver l'emploi initial à l'issue de l'exercice du mandat en cas d'abandon de la profession au profit de l'exercice de celui-ci.

«Le statut de l'élu est très peu protecteur. Si je perds mon mandat de maire, il ne me reste RIEN!»

* Mairesse d'une commune moyenne (5 000 à 10 000 habitants) *

Le statut de l'élu-e local-e: des réformes en cours ...

Une proposition de loi, adoptée par le Sénat le 30 juin 2011, vise à «renforcer l'attractivité de la fonction d'élu-e et faciliter l'exercice du mandat local», la proposition de loi prévoit plusieurs dispositions:

- La création d'un **congé spécial** de cinq jours pour les candidat-e-s aux fonctions électives dans les communes de plus de 500 habitants pour participer à la campagne électorale;
- Le renforcement des crédits dédiés à la formation des élu-e-s locaux;
- La création d'un **droit à réinsertion dans l'entreprise** à l'issue de leur mandat pour l'ensemble des conseillers généraux, des conseillers régionaux et des adjoints aux maires des communes de plus de 10 000 habitants, qui, pour l'exercice de leur mandat, ont cessé d'exercer leur activité professionnelle;
- La rédaction d'un rapport annuel par le Conseil d'Etat faisant état de l'ensemble des évolutions juridiques relatives aux élu-e-s locaux.

Source: www.senat.fr et www.elunet.org

Recommandation 3:

L'égalité des femmes et des hommes en politique passe par la création d'un statut plus protecteur de l'élu-e afin que les contraintes professionnelles ne soient pas un obstacle à l'exercice d'un mandat et que ce dernier ne déstabilise pas davantage les carrières professionnelles des femmes, déjà plus fragiles que celle des hommes (emplois précaires, temps partiels, interruptions de carrière, moindres salaires).

* Soutenir et faire valoir le droit à la formation des élu-e-s *

Le droit à la formation fait partie intégrante du statut de l'élu-e. La Consultation révèle que ce droit n'est pas acquis pour tou-te-s puisque 67% des hommes et 61% des femmes n'ont suivi aucune formation au cours de leur parcours politique. Les femmes semblent avoir particulièrement besoin de ces apprentissages: 77% d'entre elles auraient voulu suivre davantage de formation (62% des hommes).

La loi du 30 juin 2011 visant à renforcer l'attractivité de la fonction d'élu-e et faciliter l'exercice du mandat local augmente les crédits dédiés à la formation des élu-e-s locaux, en instaurant un seuil minimal de 1% du montant total des indemnités des élu-e-s devant être alloué à la formation.

Source: www.senat.fr

Les formations les plus suivies par les femmes élues – mais légèrement moins souvent que les hommes – concernent le fonctionnement des collectivités (rôle de l'élu-e, budget, finances, ...). Nombreuses sont les femmes à reconnaître avoir également des difficultés à prendre la parole en public, ce qui constitue pourtant un critère d'excellence politique.

Recommandation 4:

Il est nécessaire d'encourager, de développer et de faire respecter le droit à la formation des élu-e-s tant en matière de fonctionnement des assemblées (rôle de l'élu-e, des institutions) que de communication politique (prise de parole en public) afin que les femmes prennent part à l'exercice de leur mandat à égalité avec les hommes.

* Favoriser l'intégration dans les réseaux politiques: le parrainage / marrainage *

«J'ai gardé des liens avec l'ancienne adjointe aux affaires scolaires qui me disait: «tu peux m'appeler quand tu veux». Ça m'a beaucoup aidé.»

* Adjointe au maire d'une commune de 7 500 habitants, conseillère générale, PS *

Le parrainage / marrainage, une mesure pour l'intégration professionnelle

Dans le monde du travail, le parrainage «consiste à faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en les faisant accompagner par des personnes bénévoles. Cette démarche nécessite de mobiliser le tissu économique et social et prévenir les discriminations à l'emploi». Le parrainage est encouragé pour les personnes à la recherche d'un emploi, présentant un faible niveau de qualification, issues d'un milieu social défavorisé ou encore risquant d'être confrontée à des discriminations en raison de leur origine ethnique, de leur sexe, d'un handicap physique, de leur passé ou encore de leur lieu de résidence. Les jeunes diplômés ou en cours de formation, voire à la recherche d'un projet professionnel sont également concernés. Le parrainage est préconisé pour les **personnes ne bénéficiant pas d'un réseau de relations permettant une introduction auprès des employeurs**.

Les parrains/marraines sont des hommes ou des femmes qui présentent des aptitudes de médiateur et sont volontaires pour ce projet. Leur **expérience professionnelle** ou leur participation à la vie locale est un gage de reconnaissance de la part des

employeurs. Le réseau professionnel des parrains/marraines permet l'insertion dans le monde du travail et l'expérience fournie à la personne parrainée/marrainée des **clés de lecture et de compréhension de l'univers professionnel**.

La circulaire du 4 août 2003 étend le parrainage à divers acteurs travaillant ou non avec les demandeurs d'emploi et plus ou moins proches du monde économique (retraités, organismes travaillant avec des jeunes, organisme d'insertion des adultes, ...). Les collectivités territoriales et les élu-e-s peuvent également s'engager dans une démarche de parrainage/marrainage dans le cadre de leur politique pour l'emploi.

Source: Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Parrainage pour l'emploi. Guide pratique, 3e édition, 2003, 63 p.

Recommandation 5:

Le parrainage/marrainage en politique facilite l'intégration des élu-e-s en les incluant dans les réseaux de décision desquels les femmes sont souvent absentes. Parrain et marraine, grâce à leur expérience, peuvent fournir à l'élu-e novice les grilles de lecture du milieu politique qui lui permettront de déjouer les pièges et de s'y intégrer pleinement.

* Former et informer pour lutter contre les stéréotypes *

«Dans une commune, il faut souvent un bricoleur. (...) Il faut des dames aussi pour quand on parle de social ou de faire des animations. J'ai un club d'ainés, un club pour les jeunes enfants. C'est plus des sensibilités féminines qui s'occupent de tout cela.»

* Mairesse d'une commune de 250 habitants, conseillère générale, Nouveau Centre *

«Un élu est venu me voir pour me dire: «Pour l'enfance, la petite enfance, ça serait bien qu'on ait une maman. Tu as des enfants: tu es au courant». C'est lui qui m'a proposé. J'ai eu un entretien ensuite avec Monsieur le maire qui m'a effectivement proposé ce poste d'adjointe. Effectivement, moi, ça me convient tout à fait. Si j'avais eu à choisir, c'est celui là que j'aurais choisi. La solidarité, l'insertion également parce que je travaille déjà dans le milieu social. On m'aurait proposé les travaux par exemple, ça m'intéresse beaucoup moins. C'est important les travaux mais je ne pense pas avoir la compétence pour en être adjointe. On m'aurait proposé la culture, ça m'intéresse. On m'aurait proposé l'urbanisme, par exemple, ça m'intéresse beaucoup moins.»

* Adjointe au maire d'une commune de 7 500 habitants, conseillère générale, PS *

Former et informer sur l'égalité est une priorité tant les stéréotypes

de genre sont répandus parmi les élu-e-s comme dans le reste de la société. Par exemple, un sondage réalisé pour le Laboratoire de l'Égalité révèle que 65% des enquêtés considèrent qu'« il y existe des «qualités» féminines et masculines d'origine biologique qui entrent en compte dans les différences de rôle des femmes et des hommes dans la société ». Le même sondage mentionne également que 83% des hommes sont prêts à prendre des responsabilités politiques contre seulement 76% des femmes.

Plusieurs actions de sensibilisation sont en cours. Le Laboratoire de l'Égalité a lancé un «Pacte pour l'égalité», destiné à être signé par les candidat-e-s à l'élection présidentielle. De manière plus ludique, le réseau d'associations «Elles aussi» a lancé une opération nationale intitulée «Les Marianne de la parité». Elle récompense les assemblées municipales et intercommunales les plus égalitaires. Plusieurs critères sont retenus dans ce but tels que la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil municipal et dans l'exécutif (avec une distinction entre les communes de plus de 3 500 habitants, soumises à ces contraintes), le cumul des mandats ou encore la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Recommandation 6 :

Élu-e-s et grand public, en particulier les femmes, doivent être informé-e-s des possibilités qui leur sont offertes en politique. Les campagnes de sensibilisation permettent de faire connaître et rendre attrayant l'engagement politique ainsi que l'exercice de mandats pour les femmes.

Recommandation 7 :

La lutte contre les stéréotypes de genre débute par des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge, au sein du système scolaire par exemple.

* Impulser une réelle politique d'égalité : La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale *

Lancée en 2006 par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) et plus précisément, la Commission des élues locales et régionales, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est l'une des plus importantes initiatives qui existe en matière d'égalité femmes-hommes au niveau local. Elle a pour objectif d'impulser des politiques égalitaires dans toutes les collectivités.

Les Principes de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et les hommes dans la vie locale

Introduction : «La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est destinée aux collectivités locales et régionales d'Europe qui sont invitées à la signer, à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, et à mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la Charte.

Pour assurer la mise en œuvre de ces engagements, chaque signataire rédige un **Plan d'action pour l'égalité** qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation. De plus, chaque autorité signataire s'engage à collaborer avec toutes les institutions et organisations de son territoire afin de promouvoir l'instauration, dans les faits, d'une véritable égalité.

La Charte a été rédigée dans le cadre d'un projet (2005-2006) mené à bien par le Conseil des Communes et Régions d'Europe en collaboration avec de nombreux partenaires (...). Le projet a été soutenu par la Commission européenne dans le cadre du 5e Programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes.»

Les Principes de la Charte : «Nous, les signataires de cette Charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, reconnaissons dans ce qui suit les principes fondamentaux de nos actions :

1. L'égalité des femmes et des hommes constitue un **droit fondamental**. (...)
2. Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les **discriminations multiples et les obstacles** doivent être pris en compte. (...)
3. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la **société démocratique**. (...)
4. **L'élimination des stéréotypes sexués** est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes. (...)
5. **Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales** est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes. (...)
6. **Des plans d'action et des programmes adéquatement financés** sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes. (...)

La mise en œuvre de la Charte et ses engagements : «Le signataire se charge de prendre les mesures spécifiques qui suivent pour mettre en œuvre les dispositions de cette Charte :

1. **Dans un délai raisonnable** (ne pouvant excéder deux ans) **suivant la date de la signature, le signataire de cette Charte se charge d'élaborer et d'adopter son Plan d'action pour l'égalité et, ensuite, de le mettre en œuvre.**
2. Le Plan d'action pour l'égalité présentera **les objectifs et les priorités du signataire, les mesures qu'il compte adopter et les ressources affectées afin de rendre effective la Charte et ses engagements.** Le Plan présentera également le **calendrier** proposé pour sa mise en œuvre. Si le signataire dispose déjà d'un Plan d'action pour l'égalité, il révisera celui-ci afin de s'assurer que tous les sujets pertinents contenus dans cette Charte y sont traités. (...)

Source : Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (http://www.ccre.org/docs/charte_egalite_fr.pdf)

Avec près de mille signataires dont 92 en France, parmi lesquels des collectivités locales en Bourgogne (Conseil régional, Conseil général de Saône et Loire, Communauté d'agglomération du Grand Dijon), la Charte a déjà donné lieu à la mise en œuvre de Plans d'action pour l'égalité.

Exemple de Plans d'action pour l'égalité : le rôle des Observatoires de l'égalité

L'Observatoire de l'égalité instauré par le Conseil général du Val de Marne (94) est un outil de promotion des droits des femmes dans le cadre du Plan d'action pour l'égalité adopté par le département. Outil de diagnostic mais aussi de mise en relation de tous les acteurs de l'égalité, il permet au Conseil général d'adopter les mesures appropriées envers les femmes et les hommes, notamment en matière de lutte contre les violences, de modes d'accueil de la petite enfance ou encore de formation des professionnels de l'enfance et du social, secteurs clés des conseils généraux.

Des structures similaires ont été créées dans d'autres collectivités ayant adopté la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale à l'instar de la ville de Paris. Créé en 2002, cet Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes a pour objectif de :

- garantir et faire respecter les droits des Parisiennes,
- soutenir et accompagner l'activité, l'emploi et l'égalité professionnelle,
- faire reconnaître et valoriser la place des femmes dans tous les domaines,
- aider et accompagner les associations féminines et féministes

parisiennes.

Depuis plus d'un an, et concomitamment à la signature de la Charte, l'Observatoire de l'égalité de la ville de Paris a mis en place un ensemble de mesures destinées à lutter contre les inégalités femmes/hommes dans le domaine professionnel et au sein de la collectivité, contre les violences ou encore, dans le domaine de la culture (soutien et visibilité des femmes sur le plan historique, social et artistique).

Dernier exemple, l'Observatoire Isérois de la parité œuvre plus spécifiquement sur l'accession des femmes aux postes de responsabilités dans la sphère publique. Fondé en 1997 et constitué depuis 2002 en association, il est un partenaire institutionnel dans la mise en œuvre de programmes d'égalité des chances de la politique de la ville de l'agglomération de Grenoble que pour le Conseil Général de l'Isère (membre consultatif du Comité *ad hoc* égalité des chances entre les femmes et les hommes).

Sources : Observatoire de l'égalité de Paris : www.paris.fr ; Observatoire isérois de la parité : www.parite-38.org ; Observatoire de l'égalité du Val de Marne : www.cg94.fr.

Recommandations 8 :

Promouvoir la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et sa signature par des collectivités locales et régionale en Bourgogne.

Recommandation 9 :

Encourager la mise en place de Plans d'action pour l'égalité.

Recommandation 10 :

Créer des structures permettant l'application du Plan d'action pour l'égalité. Exemple : création d'un Observatoire de l'égalité en région Bourgogne, composé de spécialistes de l'égalité femmes-hommes issus du milieu professionnel, politique et associatifs, des collectivités, chargé de diagnostiquer et de mettre en place les mesures nécessaires à la promotion de l'égalité.

1. Sondage MediaPrism Group, réalisé du 12 mai au 7 juin 2011, auprès de la communauté EmailtVous, composée d'internautes de 18 ans et plus (3 098 répondants, données redressées de manière à assurer la représentativité des répondants hommes et femmes sur des critères de sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, revenus et lieu de résidence).

2 Dix recommandations pour l'égalité

* 1

Faire respecter et étendre la contrainte paritaire dans toutes les assemblées et leur exécutif

* 2

Féminiser à parité les instances tant locales que nationales de direction des **partis** et promouvoir une **désignation transparente et démocratique** des candidat-e-s aux mandats électifs et aux responsabilités au sein des partis

* 3

Créer un **statut** plus protecteur de l'élu-e

* 4

Encourager, développer et faire respecter le **droit à la formation** des élu-e-s

* 5

Développer le **parrainage / marrainage** en politique afin de faciliter l'intégration des élu-e-s dans les réseaux de décisions

* 6

Informé et valoriser l'engagement politique ainsi que l'exercice de mandats plus particulièrement pour les femmes

* 7

Lutter contre les stéréotypes de genre en engageant des actions de sensibilisation et d'information pour le grand public

* 8

Promouvoir la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et inciter les collectivités locales et régionale de Bourgogne à la **signer**

* 9

Encourager les collectivités signataires de la Charte à mettre en place des **Plans d'action pour l'égalité**

* 10

Créer un Observatoire de l'égalité en région Bourgogne, composé de tous les acteurs-trices de l'égalité dont le rôle serait de promouvoir l'égalité femmes-hommes, à partir d'un diagnostic et du travail en réseau de tous les acteurs de l'égalité de la région Bourgogne.



Bibliographie et lectures indicatives

* Ouvrage *

ACHIN C., «Le mystère de la chambre basse». *Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne 1945-2000*, Paris, Dalloz, «Nouvelle bibliothèque des thèses- Science politique», 2005.

ACHIN C. et alii, *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

ACHIN C., LÉVÊQUE S., *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, «Repères», 2006

BAUDELLOT C., ESTABLET R., *Quoi de neuf chez les filles ? Entre stéréotypes et libertés*, Nathan, 2007.

BERENI L., CHAUVIN S., JAUNAIT A., REVILLARD A., *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, «Ouvertures politiques», 2008.

BIRTH A., PFEFFERKORN R., *Hommes/femmes, l'introuvable égalité. Ecole, travail, couple, espace public*, Paris, L'Atelier, 1996.

DERVILLE G., PIONCHON S., *Les femmes et la politique*, Paris, PUG, «La politique en plus», 2004.

DE SINGLY F., *L'injustice ménagère*, Paris, Armand Colin, 2007.

FRAISSE G., *Muse de la Raison, Démocratie et exclusion des femmes en France*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989.

KAUFMANN J. C., *La femme seule et le prince charmant. Enquête sur la vie en solo*, Paris, Nathan, collection «Essais et recherches», 1999.

LE BART C., LEFEBVRE R., *La proximité en politique*, Rennes, PUR, «Res Publica», 2005.

LÉVÊQUE S., *L'Égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2007.

MOSSUZ-LAVAU J., «Les conceptions politiques des hommes et des femmes ou le four cassé de la RMiste»

in RIOT SARCEY M. (dir.), *Démocratie et représentation*, Paris, Kimé, 1995.

ROMAGNAN B., *Du sexe en politique*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, «Coup de gueule», 2005.

SENAC-SLAWINSKI R., *L'Ordre sexué-La perception des inégalités femmes-hommes*, Paris, PUF, Collection Le lien social, 2007.

SINEAU M., «Les paradoxes du Gender gap à la française» in CAUTRES B., MAYER N., *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Science Po, 2004.

* Article *

BERENI L., LEPINARD E., «Les femmes ne sont pas une catégorie. Les stratégies de légitimation de la parité en France», *Revue française de science politique*, n°54, février 2004, pp. 71-98

FEBVRE M., MULLER S., «Une personne sur deux est membre d'une association en 2002», *INSEE Première*, n° 920, septembre 2003.

GRESY B., «Mais qui va garder les enfants ?», *Le Monde*, Mardi 8 mars 2011, p. 19.

TESTENOIRE A., «Les carrières féminines: contingence ou projet ?», *Travail, genre et sociétés*, n°5, 2001, pp. 117-133

MAJNONI D'INTIGNANO B., «Temps de travail et temps de vie: deux conceptions pour les hommes et les femmes», *Actes de la rencontre avec les maires élues en 2008*, Sénat. Consulté en ligne: <http://www.senat.fr/rap/r08-358/r08-3581.html>

* Rapport *

Carrefour des Mondes, «Consultation Egalité Jeunesse Bourgogne 2006-2008», Rapport de synthèse, Novembre 2008.

Conseil économique et social, «La place des femmes

dans les lieux de décision: promouvoir la mixité», Avis et rapport du Conseil économique et social, 2007.

Délégation aux droits des femmes, «Il faut sauver la parité», Rapport d'information n°552 (2009-2010) de Mme Michèle ANDRÉ, fait au nom de la Délégation aux droits des femmes, déposé le 10 juin 2010.

Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, «Délégations régionales confiées selon le sexe en 2004 et 2010», Note d'information, 23/07/10.

Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, «Élections municipales et cantonales 2008: les partis politiques résistent encore à la Parité», Dossier de presse, 16/04/08.

Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, «Réforme des collectivités territoriales: effets induits sur la parité des projets de loi n°61 et n°62», 07/04/10.

Union interparlementaire, «Égalité en politique: enquête auprès des femmes et des hommes dans les parlements», Rapports et documents, n°54, 2008.

* Sitographie *

Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE): www.ccre.org

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est disponible à l'adresse: www.ccre.org/docs/charte_egalite_fr.pdf

Et la liste des signataires :

www.ccre.org/docs/list_local_and_regional_governments_cemr_charter.pdf

Institut National de la Statistique et des Études économiques (INSEE): www.insee.fr

Laboratoire de l'Égalité: www.laboratoiredelegalite.wordpress.com

Observatoire de la parité: www.observatoire-parite.gouv.fr

Union interparlementaire: www.ipu.org

Carte et coordonnées

Les établissements qui ont participé





Carrefour des Mondes
Ferme de Chéron - 89700 Tonnerre
03 86 75 91 30 - carrefour.desmondes@orange.fr

